

GAMME DE FONDS QUADRUS

NOTICE ANNUELLE

du 28 juin 2019

Tous les Fonds offrent des titres de série Quadrus, de série H, de série L, de série N, de série QF, de série QFW et de série HW. Les autres séries de titres offerts sont mentionnées ci-après.

Fonds Folio

Diversified Fixed Income Folio Fund
Fonds Folio de revenu fixe diversifié
Fonds Folio prudent
Fonds Folio modéré¹⁾
Fonds Folio équilibré¹⁾²⁾
Fonds Folio accéléré¹⁾⁴⁾
Fonds Folio énergétique¹⁾⁴⁾

Fonds de titres à revenu fixe

Fonds du marché monétaire³⁾
Fonds d'obligations à court terme (Portico)
Fonds d'obligations de base (Portico)
Fonds d'obligations de base plus (Portico)
Fonds d'obligations de sociétés (Portico)
Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (Putnam)
Fonds de revenu à taux variable Mackenzie

Fonds équilibrés

Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London)¹⁾
Fonds de revenu (Portico)¹⁾
Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)¹⁾

Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy¹⁾
Fonds canadien équilibré Mackenzie¹⁾²⁾
Fonds de revenu stratégique Mackenzie¹⁾²⁾
Fonds de croissance et de revenu (GIGWL)¹⁾²⁾

Fonds d'actions canadiennes

Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation (GIGWL)
Fonds de dividendes (GIGWL)¹⁾²⁾
Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie¹⁾⁴⁾
Fonds canadien de croissance Mackenzie¹⁾⁴⁾
Fonds de croissance canadien (GIGWL)¹⁾⁴⁾
Fonds d'actions canadiennes (Laketon)¹⁾⁵⁾

Fonds d'actions américaines

Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam)¹⁾
Fonds de dividendes américains (GIGWL)¹⁾⁵⁾
Fonds de valeur américain (Putnam)¹⁾⁵⁾
Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie
Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines*

Fonds d'actions mondiales et régionales

Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)¹⁾²⁾
Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)¹⁾²⁾
Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London)¹⁾
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM)¹⁾
Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy¹⁾
Catégorie Mackenzie Ivy Européen*
Catégorie Mackenzie Croissance mondiale*
Catégorie Mackenzie Marchés émergents*
Fonds d'actions internationales de base (Putnam)¹⁾⁵⁾

Fonds de secteurs particuliers

Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London)¹⁾
Fonds de ressources canadiennes Mackenzie
Catégorie Mackenzie Métaux précieux*

FONDS CATÉGORIE SOCIÉTÉ QUADRUS**

Fonds catégorie d'actifs

Catégorie Gestion de l'encaisse
Catégorie Titres spécialisés nord-américains

Fonds équilibré

Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)¹⁾²⁾

Fonds d'actions canadiennes

Catégorie Dividendes (GIGWL)¹⁾²⁾
Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)¹⁾
2)

Catégorie Valeur canadienne (FGP)¹⁾²⁾
Catégorie Actions canadiennes (Laketon)¹⁾
Catégorie Focus Actions canadiennes (CGOV)
Catégorie Croissance canadienne (GIGWL)¹⁾
Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London)¹⁾

Fonds d'actions américaines

Catégorie Dividendes américains (GIGWL)¹⁾⁵⁾
Catégorie Valeur américaine (Putnam)¹⁾⁵⁾

Fonds d'actions mondiales et régionales

Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta)¹⁾²⁾
Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)¹⁾²⁾
Catégorie Actions internationales de base (Putnam)¹⁾⁵⁾

*Ces Fonds constituent des catégories distinctes d'actions de Corporation Financière Capital Mackenzie.

**Ces Fonds constituent des catégories distinctes d'actions de Société de Placement Multi-Catégories.

1) Ce Fonds offre également des titres de série D5, de série H5, de série L5, de série N5, de série QF5, de série HW5 et de série QFW5.

2) Ce Fonds offre également des titres de série D8, de série H8, de série L8, de série N8 et de série HW8.

3) Ce Fonds offre également des titres de série RB.

4) Ce Fonds offre également des titres de série D8 et de série L8.

5) Ce Fonds offre également des titres de série D8, de série L8 et de série N8.

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction. Les Fonds et les titres des Fonds offerts aux termes du prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis et ils ne sont vendus aux États-Unis qu'aux termes de dispenses des exigences d'inscription.

TABLE DES MATIÈRES

1. Désignation, constitution et genèse des fonds	1	Entités membres du groupe.....	72
Introduction.....	1	10. Gouvernance des Fonds	74
Adresse des Fonds et de Placements Mackenzie	2	Placements Mackenzie	74
Constitution des Fonds constitués en fiducie.....	2	Les Sociétés	76
Constitution des Fonds Capitalcorp	3	Comité d'examen indépendant des Fonds Mackenzie	76
Constitution des Fonds Investmentcorp.....	3	Suivi des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres.....	76
Changements importants apportés aux Fonds au cours des 10 dernières années.....	4	Suivi des opérations sur dérivés	77
2. Restrictions et pratiques en matière de placement	8	Modalités et politiques applicables au vote par procuration	78
Règlement 81-102.....	8	Politiques et procédures applicables aux opérations à court terme.....	79
Dispenses de l'application des dispositions du Règlement 81-102.....	8	Politiques et procédures applicables aux ventes à découvert	80
Dispense des exigences d'inscription aux termes de la <i>Loi sur les contrats à terme sur marchandises</i> (Ontario)	13	11. Frais, charges et réduction des frais de gestion	81
Restrictions et pratiques ordinaires en matière de placement	13	12. Incidences fiscales	81
3. Description des titres	14	Régime fiscal des Fonds.....	81
Séries de titres	14	Imposition de votre placement dans le Fonds	84
Distributions.....	14	Si vous détenez les titres des Fonds dans le cadre d'un régime enregistré	86
Liquidation et autres droits de résiliation	15	13. Rémunération des administrateurs, des dirigeants et des fiduciaires	87
Droits de vote et changements soumis à l'approbation des investisseurs.....	15	14. Contrats importants	87
4. Évaluation des titres en portefeuille	16	Déclarations de fiducie.....	87
Différences par rapport aux IFRS.....	17	Statuts constitutifs de Capitalcorp.....	87
5. Calcul de la valeur liquidative	18	Statuts constitutifs d'Investmentcorp	87
6. Souscriptions et échanges	18	Conventions de gestion cadres.....	88
Souscription de titres.....	18	Convention de dépôt cadre.....	90
Comment échanger des titres entre les Fonds	19	Conventions de gestion de portefeuille	90
7. Comment faire racheter des titres	22	Convention de placement principal.....	90
Rachat de titres	22	15. Litiges et instances administratives	91
Mode de souscription avec frais de rachat et mode de souscription avec frais modérés.....	22	Amendes et sanctions.....	91
Mode de souscription sans frais d'acquisition	23		
Rachat sans frais.....	23		
Suspension des rachats	23		
8. Responsabilité des activités des Fonds	24		
Services de gestion.....	24		
Administrateurs et membres de la haute direction de Mackenzie	24		
Services de gestion de portefeuille	26		
Dispositions en matière de courtage	35		
Placeur principal.....	36		
Fiduciaire.....	36		
Dépositaire	36		
Mandataire d'opérations de prêt de titres.....	37		
Comité d'examen indépendant des Fonds Mackenzie.....	37		
Auditeur	37		
9. Conflits d'intérêts	38		
Principaux porteurs de titres.....	38		

1. DÉSIGNATION, CONSTITUTION ET GENÈSE DES FONDS

Introduction

La présente notice annuelle contient de l'information sur les organismes de placement collectif énumérés en page couverture (appelés individuellement un « **Fonds** » et, collectivement, les « **Fonds** »). Chacun des Fonds est géré par **Corporation Financière Mackenzie**, qui est également le promoteur, l'agent chargé de la tenue des registres, l'agent des transferts et/ou le fiduciaire des Fonds.

Nous avons utilisé des pronoms personnels dans la majeure partie de ce document afin qu'il soit plus facile à lire et à comprendre. Par « **Placements Mackenzie** », « **Mackenzie** » « **notre** », « **nos** » ou « **nous** », on entend généralement Corporation Financière Mackenzie, en sa qualité de fiduciaire ou de gestionnaire des Fonds, ou des deux. Par « **Quadrus** », on entend Services d'investissement Quadrus ltée en qualité de placeur principal des titres offerts aux termes du prospectus simplifié. Par votre « **représentant Quadrus** », on entend votre représentant en placements Quadrus. Par « **courtier autorisé Quadrus** », on entend un courtier autorisé par Quadrus à faire le placement des titres des fonds dans des circonstances limitées et, par « **représentant autorisé Quadrus** », un représentant d'un tel courtier. Par « **votre** », « **vos** » ou « **vous** », on entend le lecteur qui effectue ou pourrait effectuer un placement dans les Fonds.

Votre représentant Quadrus ou votre représentant autorisé Quadrus est la personne qui vous conseille dans votre choix de placements, et Quadrus ou votre courtier autorisé Quadrus est la société par actions ou la société de personnes qui emploie votre représentant Quadrus ou votre représentant autorisé Quadrus, respectivement.

Dans le présent document, tous les organismes de placement collectif (un « **OPC** ») que nous gérons, y compris les Fonds, sont collectivement appelés des « **Fonds Mackenzie** » et individuellement un « **Fonds Mackenzie** ».

Au Canada, un OPC peut être constitué sous forme de fiducie d'investissement à participation unitaire ou d'une ou de plusieurs catégories d'actions d'une société. Dans le présent document, les Fonds qui ont été constitués sous forme de fiducie d'investissement à participation unitaire sont collectivement appelés des « **Fonds constitués en fiducie** » et individuellement un « **Fonds constitué en fiducie** », alors que les Fonds qui ont été constitués sous forme d'une ou de plusieurs catégories d'actions d'une société (la Société étant Capitalcorp ou Investmentcorp, comme il est défini ci-après) sont collectivement appelés des « **Fonds constitués en société** » et individuellement un « **Fonds constitué en société** ».

Chaque Fonds dont le nom figure sous la rubrique « **Fonds Catégorie Société Quadrus** » à la page couverture de la présente notice annuelle constitue une catégorie distincte d'actions de Société de Placement Multi-Catégories (« **Investmentcorp** »). Investmentcorp compte actuellement 15 OPC différents (collectivement, les « **Fonds Investmentcorp** ») qui sont tous offerts aux termes du prospectus simplifié. Chaque Fonds Investmentcorp est composé d'une seule catégorie d'actions d'Investmentcorp, et chaque catégorie est composée d'une ou de plusieurs séries d'actions.

À l'exception des Fonds Investmentcorp, chaque Fonds dont le nom débute par « **Catégorie** » constitue une catégorie distincte d'actions de Corporation Financière Capital Mackenzie (« **Capitalcorp** »). À l'heure actuelle, Capitalcorp compte 39 catégories distinctes d'actions d'OPC qui constituent 39 fonds (collectivement, les « **Fonds Capitalcorp** »), dont cinq (5) sont offerts aux termes du prospectus simplifié. Chaque Fonds Capitalcorp est composé d'une seule catégorie d'actions de Capitalcorp, et chaque catégorie est composée d'une ou de plusieurs séries d'actions.

Dans le présent document, Capitalcorp et Investmentcorp sont collectivement appelées les « **Sociétés** » et individuellement une « **Société** ».

Les Fonds constitués en fiducie émettent des parts aux investisseurs alors que les Fonds constitués en société émettent des actions aux investisseurs. Dans le présent document, par « **titres** » d'un Fonds, on entend des parts dans le cas d'un Fonds constitué en fiducie et des actions dans le cas d'un Fonds constitué en société.

Dans le présent document, les éléments suivants sont collectivement appelés des « **régimes enregistrés** » :

- des régimes enregistrés d'épargne-retraite (« **REER** »), y compris :
 - des comptes de retraite immobilisés (« **CRI** »);
 - des régimes d'épargne-retraite immobilisés (« **RERI** »);
 - des régimes d'épargne immobilisés restreints (« **REIR** »);
- des fonds enregistrés de revenu de retraite (« **FERR** »), y compris :
 - des fonds de revenu viager (« **FRV** »);
 - des fonds de revenu de retraite immobilisés (« **FRRI** »);
 - des fonds de revenu de retraite prescrits (« **FRRP** »);
 - des fonds de revenu viager restreints (« **FRVR** »);
- des comptes d'épargne libre d'impôt (« **CELI** »);

- des régimes enregistrés d'épargne-études (« REEE »);
- des régimes enregistrés d'épargne-invalidité (« REEI »);
- des régimes de participation différée aux bénéficiaires (« RPDB »).

ont été regroupées sous une déclaration de fiducie principale. La déclaration de fiducie pertinente est modifiée chaque fois qu'une nouvelle série ou qu'un nouveau fonds est créé, afin d'y inclure les objectifs de placement et toute autre information pertinente sur le nouveau Fonds.

Adresse des Fonds et de Placements Mackenzie

Notre siège et unique bureau de chacun des Fonds ainsi que leur adresse postale est situé au 180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3K1.

Constitution des Fonds constitués en fiducie

Les Fonds constitués en fiducie sont actuellement régis par les modalités de leur déclaration de fiducie. Certaines de ces modalités

Le tableau 1 présente le nom de chaque Fonds constitué en fiducie et la date de sa création, sauf indication contraire, et les notes afférentes au tableau contiennent une description des modifications importantes qui ont été apportées aux déclarations de fiducie au cours des dix dernières années relativement aux titres offerts aux termes du prospectus simplifié.

Tableau 1 : Fonds constitués en fiducie

Fonds	Date de création
Les « Fonds Folio » :	
Fonds Folio de revenu fixe diversifié	29 juin 2016
Fonds Folio modéré	
Fonds Folio accéléré	
Fonds Folio énergétique	2 janvier 2001
Fonds Folio équilibré	
Fonds Folio prudent	
Les Fonds constitués en fiducie :	
Fonds d'obligations de sociétés (Portico) ³	
Fonds de croissance canadien (GIGWL) ^{1,3}	2 janvier 2001
Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation (GIGWL) ³	
Fonds canadien de croissance Mackenzie ³	15 avril 1965
Fonds canadien équilibré Mackenzie ^{1,3}	14 janvier 1988
Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie ^{1,3}	15 octobre 1986
Fonds de revenu stratégique Mackenzie	30 novembre 2005
Fonds de ressources canadiennes Mackenzie ³	3 janvier 1978
Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie ^{2,3}	5 janvier 1995
Fonds d'obligations de base (Portico) ³	17 août 1999
Fonds d'actions canadiennes (Laketon) ^{1,3}	17 août 1999
Fonds de dividendes (GIGWL) ^{1,3}	3 juillet 2007
Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London)	8 juillet 2008
Fonds de revenu (Portico) ⁴	17 août 1999
Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London)	8 juillet 2010
Fonds d'obligations de base plus (Portico) ³	10 octobre 1974
Fonds du marché monétaire ³	15 octobre 1986
Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (Putnam)	28 juin 2013
Fonds d'obligations à court terme (Portico)	
Fonds de revenu à taux variable Mackenzie	30 avril 2013

Fonds	Date de création
Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)	27 novembre 2015
Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London)	29 novembre 1993
Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy ³	16 octobre 1992
Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy ³	29 juin 2016
Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam)	29 juin 2016
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM)	29 juin 2016
Fonds d'actions internationales de base (Putnam)	29 juin 2016
Fonds de croissance et de revenu (GIGWL)	29 juin 2012
Fonds de dividendes américains (GIGWL)	27 novembre 2015
Fonds de valeur américain (Putnam)	26 juin 2015
Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)	27 novembre 2015
Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	28 juin 2018

Notes :

1. La déclaration de fiducie de ces Fonds a été modifiée le 8 juillet 2008 pour changer la désignation des titres de série D en titres de série D8 (le cas échéant).
2. La déclaration de fiducie de chacun de ces Fonds a été modifiée, avec prise d'effet le 20 juillet 2007, pour tenir compte de la nomination de Corporation Financière Mackenzie à titre de fiduciaire des Fonds à la place de La Compagnie de Fiducie du Groupe Investors Ltée.
3. La déclaration de fiducie de chacun de ces Fonds a été modifiée, avec prise d'effet vers le 7 août 2007, pour tenir compte d'une modification de la façon dont les charges d'exploitation sont imputées à certaines séries de ces Fonds.

Constitution des Fonds Capitalcorp

Capitalcorp est une société constituée par statuts constitutifs sous le régime des lois de l'Ontario, en date du 13 octobre 2000. Le 26 octobre 2000, Capitalcorp a été autorisée à émettre jusqu'à 1 000 catégories de titres, pouvant être émises en séries. Le 21 décembre 2007, les statuts de Capitalcorp ont été modifiés afin que chacune de ces catégories de titres d'OPC soit assortie de certains droits, privilèges, restrictions et conditions. Ces modifications comprenaient l'autorisation de faire des distributions consistant en des remboursements de capital.

Chaque Fonds constitué en société de Capitalcorp est une catégorie distincte de titres liée à un même portefeuille ayant des objectifs de placement précis. Les administrateurs de Capitalcorp ont autorisé la création de chacun des Fonds constitués en société de Capitalcorp le 26 octobre 2000, sauf la Catégorie Mackenzie Croissance mondiale, laquelle a été créée le 21 décembre 2000, et la Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines et la Catégorie Mackenzie Ivy Européen, lesquelles ont été créées le 28 octobre 2002.

Les actions ordinaires en circulation de Capitalcorp sont détenues par Placements Mackenzie.

Constitution des Fonds Investmentcorp

Investmentcorp est une société constituée aux termes de statuts constitutifs sous le régime des lois de l'Ontario, le 5 juillet 2005. Ces statuts ont été modifiés par la suite le 27 juin 2008 pour changer le nom de la société pour Société de Placement Multi-Catégories. Investmentcorp compte des catégories distinctes d'actions de société de placement à capital variable et des séries distinctes de chaque catégorie.

Chacun des Fonds constitués en société d'Investmentcorp a été créé par les statuts de constitution et a reçu sa dénomination des administrateurs le 5 juillet 2005, sauf :

- la Catégorie Valeur canadienne (FGP), la Catégorie Valeur américaine (Putnam) et la Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta) qui ont reçu leur dénomination des administrateurs le 29 juin 2007;
- la Catégorie Croissance et revenu (GIGWL) et la Catégorie Dividendes (GIGWL) qui ont reçu leur dénomination des administrateurs le 29 juin 2012;
- la Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta), la Catégorie Focus Actions canadiennes (CGOV), la Catégorie Actions internationales de base (Putnam) et la Catégorie Dividendes américains (GIGWL) qui ont reçu leur dénomination des administrateurs le 28 juin 2013;
- la Catégorie Dividendes canadiens (Laketon) qui a reçu sa dénomination des administrateurs le 27 novembre 2015;
- la Catégorie Actions canadiennes (Laketon), la Catégorie Croissance canadienne (GIGWL) et la Catégorie Actions

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) qui ont reçu leur dénomination des administrateurs le 29 juin 2016.

Les actions ordinaires en circulation d'Investmentcorp sont détenues par Placements Mackenzie.

Changements importants apportés aux Fonds au cours des 10 dernières années

En plus du « Capital » qui a été supprimé du nom de tous les Fonds constitués en société de Capitalcorp le 6 novembre 2006, les

Fonds suivants ont subi des changements importants, y compris s'il y a lieu, des modifications de leur nom, de leur objectif de placement, des changements importants de leur stratégie de placement ou le remplacement de leurs gestionnaires de portefeuille ou de leurs sous-conseillers depuis juin 2006. Ces modifications sont résumées dans le tableau suivant :

Tableau 2 : Changements apportés aux Fonds au cours des dix dernières années

Nom du Fonds	Date d'entrée en vigueur	Changement
Fonds d'obligations de base (Portico)	3 juillet 2007	Changement de nom – « GPLL » est remplacé par « Gestion des capitaux London » pour tenir compte du changement de nom du sous-conseiller du Fonds pour London Capital Management Ltd. (maintenant Groupe de gestion d'actifs GLC ltée).
	28 juin 2013	Changement de nom – auparavant, Fonds d'obligations canadiennes Gestion des capitaux London.
	26 juin 2015	Changement de nom – auparavant, Fonds d'obligations canadiennes (Portico).
Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	15 juin 2007	Fusion avec Fonds des secteurs de croissance américains GPLL et Fonds d'actions américaines GPLL.
	3 juillet 2007	Changement de nom – « GPLL » est remplacé par « Gestion des capitaux London » pour tenir compte du changement de nom du sous-conseiller du Fonds pour London Capital Management Ltd. (maintenant Groupe de gestion d'actifs GLC ltée).
	28 juin 2013	Changement de nom – auparavant, Fonds d'actions canadiennes diversifié Gestion des capitaux London.
	26 juin 2015	Changement de nom – auparavant, Fonds d'actions canadiennes diversifié (Gestion des capitaux London).
Catégorie Dividendes (GIGWL)	28 juin 2013	Changement de nom – auparavant, Catégorie Société dividendes canadiens Gestion des capitaux London Quadrus.
	26 juin 2015	Changement de nom – auparavant, Catégorie Dividendes canadiens (Gestion des capitaux London).
	1 ^{er} octobre 2015	Changement de nom – auparavant, Catégorie Dividendes canadiens (GIGWL).
Fonds de dividendes (GIGWL)	28 juin 2013	Changement de nom – auparavant, Fonds de dividendes canadiens Gestion des capitaux London.
	26 juin 2015	Changement de nom – auparavant, Fonds de dividendes canadiens (Gestion des capitaux London).
	1 ^{er} octobre 2015	Changement de nom – auparavant, Fonds de dividendes canadiens (GIGWL).
Fonds de croissance canadien (GIGWL)	28 juin 2013	Changement de nom – auparavant, Fonds de croissance canadien GIGWL.

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Nom du Fonds	Date d'entrée en vigueur	Changement
Catégorie Valeur canadienne (FGP)	27 juillet 2007	Fusion avec le Fonds canadien d'actions Quadrus Templeton.
	28 juin 2013	Changement de nom – auparavant, Catégorie Société valeur canadienne Sionna Quadrus.
	1 ^{er} octobre 2015	Remplacement de Sionna Investment Managers Inc. par Foyston, Gordon & Payne Inc. comme sous-conseiller en valeurs.
	1 ^{er} octobre 2015	Changement de nom – auparavant, Catégorie Valeur canadienne (Sionna).
Catégorie Gestion de l'encaisse	28 juin 2013	Changement de nom – auparavant, Catégorie Société gestion de l'encaisse Quadrus.
Fonds d'obligations de sociétés (Portico)	28 juin 2013	Changement de nom – auparavant, Fonds d'obligations de sociétés GIGWL.
Fonds d'obligations de base plus (Portico)	28 juin 2013	Changement de nom – auparavant, Fonds de revenu fixe Laketon Quadrus.
	26 juin 2015	Changement de nom – auparavant, Fonds de revenu fixe (Portico).
Catégorie Focus Actions canadiennes (CGOV)	25 juin 2014	Acquisition de l'actif du Fonds thématique d'actions canadiennes (CGOV).
Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)	28 juin 2018	Changement de nom – auparavant, Fonds de dividendes mondiaux (Setanta)
Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta)	30 juin 2011	Modification des principes de placement utilisés pour filtrer les placements éventuels du Fonds.
	28 juin 2013	Changement de nom – auparavant, Catégorie Société dividendes mondiaux Setanta Quadrus.
	28 juin 2017	Changement de nom – auparavant, Catégorie Dividendes mondiaux (Setanta)
Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta).	25 juin 2014	Acquisition de l'actif du Fonds d'actions mondiales (Setanta)
	28 juin 2018	Changement de nom – auparavant, Catégorie Actions mondiales (Setanta)
Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London)	28 juin 2013	Changement de nom – auparavant, Fonds immobilier mondial Gestion des capitaux London.
Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	28 juin 2013	Changement de nom – auparavant, Catégorie Société croissance et revenu GLC Quadrus.
Fonds de revenu (Portico)	3 juillet 2007	Changement de nom – « GPLL » est remplacé par « Gestion des capitaux London » pour tenir compte du changement de nom du sous-conseiller du Fonds pour London Capital Management Ltd. (maintenant Groupe de gestion d'actifs GLC Itée).
	28 juin 2013	Changement de nom – auparavant, Fonds de revenu plus Gestion des capitaux London.
	26 juin 2015	Changement de nom – auparavant, Fonds de revenu plus (Gestion des capitaux London).
Catégorie Actions internationales de base (Putnam)	25 juin 2014	Acquisition de l'actif du Fonds d'actions internationales (Putnam).
	28 juin 2017	Changement de nom – auparavant, Catégorie d'actions internationales (Putnam)
Fonds d'actions internationales de base (Putnam)	28 juin 2017	Changement de nom – auparavant, Fonds d'actions internationales (Putnam)

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Nom du Fonds	Date d'entrée en vigueur	Changement
Fonds canadien de croissance Mackenzie	15 juillet 2013	Changement de nom – auparavant, Fonds canadien de croissance Mackenzie Universal.
	4 janvier 2016	Cessation de Bluewater comme sous-conseiller du Fonds.
Catégorie Mackenzie Ivy Européen	25 mars 2011	Fusion avec la Catégorie Mackenzie Universal Européen d'occasions d'investissement.
	16 août 2013	Fusion avec le Fonds européen Mackenzie Ivy.
Fonds canadien équilibré Mackenzie	26 septembre 2008	Fusion avec le Fonds équilibré canadien Putnam.
	15 juillet 2013	Changement de nom – auparavant, Fonds équilibré canadien Mackenzie Maxxum.
	29 septembre 2017	Changement de nom – auparavant, Fonds équilibré grandes capitalisations canadiennes Mackenzie.
Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie	5 juin 2009	Fusion avec le Fonds d'actions canadiennes à grande capitalisation Keystone Sceptre.
	15 juillet 2013	Changement de nom – auparavant, Fonds de dividendes Mackenzie Maxxum.
Fonds de revenu stratégique Mackenzie	30 octobre 2009	Changement de nom – auparavant, Fonds de fiducies de revenu Mackenzie Sentinelle; modification des objectifs et des stratégies de placement qui passent d'un mandat limité aux fiducies de revenu canadiennes à un mandat équilibré à revenu élevé canadien.
	28 septembre 2012	Changement de nom – auparavant, Fonds enregistré de revenu stratégique Mackenzie Sentinelle.
	15 juillet 2013	Changement de nom – auparavant, Fonds de revenu stratégique Mackenzie Sentinelle.
Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines	10 février 2006	Création d'une nouvelle catégorie de titres, la catégorie couverte, et modification des stratégies de placement pour inclure une description de la catégorie couverte et de la catégorie non couverte du Fonds.
	30 septembre 2011	Remplacement de Bluewater Investment Management par Mackenzie comme sous-conseiller en valeurs.
	15 juin 2012	Restructuration de la Catégorie Mackenzie Universal Américain de croissance (catégorie non couverte) avec le Fonds d'actions américaines Mackenzie Saxon par laquelle les titres de la Catégorie Mackenzie Universal Américain de croissance (catégorie non couverte) ont été émis aux anciens porteurs de titres du Fonds d'actions américaines Mackenzie Saxon.
	3 octobre 2012	Restructuration de la Catégorie Mackenzie Universal Américain de croissance (catégorie couverte et catégorie non couverte) en deux OPC. Le portefeuille d'actifs qui se rapportait initialement à la catégorie non couverte se rapporte maintenant à la Catégorie Mackenzie Universal Américain de croissance.
	15 juillet 2013	Changement de nom – auparavant, Catégorie Mackenzie Universal Américain de croissance.
Fonds de ressources canadiennes Mackenzie	28 février 2007	Changement des objectifs de placement pour permettre au Fonds de placer jusqu'à 49 % de ses actifs dans des titres étrangers.
	15 juillet 2013	Changement de nom – auparavant, Fonds de ressources canadiennes Mackenzie Universal.

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Nom du Fonds	Date d'entrée en vigueur	Changement
Catégorie Mackenzie Marchés émergents	15 juillet 2013	Changement de nom – auparavant, Catégorie Mackenzie Universal Marchés émergents.
	2 août 2013	Restructuration de la Catégorie Mackenzie Focus Extrême-Orient et du Fonds, dans le cadre de laquelle des actions du Fonds ont été émises aux anciens porteurs de titres de la Catégorie Mackenzie Focus Extrême-Orient.
	17 mai 2018	Remplacement de Gestion d'Actif JP Morgan (Canada) Inc. par Mackenzie Investments Corporation comme sous-conseiller en valeurs et modification des stratégies de placement du Fonds pour tenir compte de l'approche de placement quantitative du Fonds.
Catégorie Mackenzie Croissance mondiale	17 août 2007	Changement de nom – auparavant, Catégorie Mackenzie Universal Mondiale avenir.
	15 juillet 2013	Changement de nom – auparavant, Catégorie Mackenzie Universal Croissance mondiale.
	16 août 2013	Fusion avec le Fonds de croissance mondiale Mackenzie Universal.
Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie	20 juillet 2007	Remplacement de La Compagnie de Fiducie du Groupe Investors Ltée par Mackenzie comme fiduciaire.
	15 juillet 2013	Changement de nom – auparavant Fonds croissance maximale États-Unis Mackenzie Universal.
	15 septembre 2014	Remplacement de Ivy Investment Management Company par The Putnam Advisory Company, LLC comme sous-conseiller en valeurs.
	15 septembre 2014	Changement de nom – auparavant Fonds de croissance grandes capitalisations américaines Mackenzie.
	15 septembre 2014	Modification des stratégies de placement du Fonds pour tenir compte du remplacement du mandat grandes capitalisations par un mandat toutes capitalisations.
Catégorie Mackenzie Métaux précieux	15 juillet 2013	Changement de nom – auparavant Catégorie Mackenzie Universal Mondial de métaux précieux.
	16 août 2013	Fusion avec le Fonds de métaux précieux Mackenzie Universal.
Fonds du marché monétaire	3 juillet 2007	Changement de nom – auparavant, Fonds du marché monétaire Mackenzie Maxxum.
	28 juin 2013	Changement de nom – auparavant, Fonds du marché monétaire Quadrus.
Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London)	28 juin 2013	Changement de nom – auparavant, Fonds de revenu diversifié Gestion des capitaux London.
Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation (GIGWL)	15 juin 2006	Fusion avec le Fonds américain de sociétés à moyenne capitalisation SGIGWL.
	15 juin 2007	Changement des objectifs de placement pour permettre au Fonds d'investir principalement en Amérique du Nord.
	28 juin 2013	Changement de nom – auparavant, Fonds de sociétés nord-américaines à moyenne capitalisation GIGWL.
	26 juin 2015	Changement des objectifs de placement pour permettre au Fonds d'investir principalement au Canada. Changement de nom – auparavant, Fonds de sociétés nord-américaines à moyenne capitalisation (GIGWL).

Nom du Fonds	Date d'entrée en vigueur	Changement
Catégorie Titres spécialisés nord-américains	15 juin 2007	Changement des objectifs de placement pour permettre au Fonds d'investir principalement en Amérique du Nord.
	15 juin 2007	Changement de nom – auparavant, Catégorie Société titres spécialisés canadiens Quadrus.
	28 juin 2013	Changement de nom – auparavant, Catégorie Société titres spécialisés nord-américains Quadrus.
Catégorie Valeur américaine (Putnam)	28 juin 2013	Changement de nom – auparavant, Catégorie Société valeur américaine Eaton Vance Quadrus.
	27 juin 2014	Changement de nom – auparavant Catégorie Valeur américaine (Eaton Vance).
	27 juin 2014	Remplacement de Eaton Vance Management par The Putnam Advisory Company, LLC comme sous-conseiller en valeurs.

2. RESTRICTIONS ET PRATIQUES EN MATIÈRE DE PLACEMENT

Règlement 81-102

Le prospectus simplifié renferme une description détaillée des objectifs de placement et des stratégies de placement de chaque Fonds, de même que des risques auxquels chacun d'eux s'expose. En outre, les Fonds sont assujettis à certaines restrictions et pratiques contenues dans la législation en valeurs mobilières, y compris le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (à l'extérieur du Québec, la Norme canadienne 81-102) (le « **Règlement 81-102** ») qui vise notamment à faire en sorte que les placements des organismes de placement collectif (ou « OPC ») soient diversifiés et relativement liquides et que les OPC soient gérés de façon adéquate. Nous entendons gérer les Fonds conformément à ces restrictions et pratiques ou obtenir une dispense auprès des autorités en valeurs mobilières avant de mettre en œuvre toute modification.

Dispenses de l'application des dispositions du Règlement 81-102

Le texte qui suit est une description des dispenses que certains Fonds ont reçues leur permettant de déroger à l'application des dispositions du Règlement 81-102 ou une description de l'activité de placement générale.

Dispense relative aux FNB

Compte tenu de l'inclusion des OPC alternatifs dans le Règlement 81-102, la présente dispense relative aux FNB ne s'applique qu'aux fonds négociés en bourse inscrits à la cote d'une bourse américaine.

1. La Catégorie Mackenzie Métaux précieux a obtenu des organismes de réglementation une dispense de l'application de certaines obligations du Règlement 81-102 qui lui permet

d'acheter et de détenir des titres dans les types de FNB suivants (collectivement, les « **fonds négociés en bourse à effet de levier** ») :

- de FNB qui tentent de procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier largement diffusé (l'« **indice boursier sous-jacent** » du FNB) selon un multiple d'au plus 200 % ou selon l'inverse d'un multiple d'au plus 200 %;
- des FNB qui tentent de procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice boursier sous-jacent selon l'inverse d'un multiple de 100 %;
- des FNB qui tentent de reproduire le rendement de l'or, de l'argent, du platine, du palladium et/ou du rhodium ou la valeur d'un dérivé visé dont l'or, l'argent, le platine, le palladium et/ou le rhodium est l'élément sous-jacent sans effet de levier;
- des FNB qui tentent de procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de l'or et/ou de l'argent ou la valeur d'un dérivé visé dont l'or et/ou l'argent est l'élément sous-jacent, selon un multiple de jusqu'à 200 %.

La dispense est assortie des conditions suivantes :

- le placement du Fonds dans des titres d'un fonds négocié en bourse à effet de levier doit être conforme à ses objectifs de placement fondamentaux;
- le Fonds ne peut vendre les titres d'un fonds négocié en bourse à effet de levier à découvert;

- les titres du fonds négocié en bourse à effet de levier doivent être négociés à une bourse au Canada ou aux États-Unis;
 - les titres du fonds négocié en bourse à effet de levier doivent être considérés comme des dérivés visés au sens de la Partie 2 du Règlement 81-102;
 - le Fonds ne peut acheter de titres d'un fonds négocié en bourse à effet de levier si, immédiatement après l'achat, plus de 10 % de l'actif net du Fonds au total, selon la valeur marchande au moment de l'achat, est composé de titres de fonds négociés en bourse à effet de levier;
 - le Fonds ne peut conclure une opération si, immédiatement après l'opération, plus de 20 % de son actif net, selon la valeur marchande au moment de l'opération, est composé au total de titres de fonds négociés en bourse à effet de levier et de tous les titres vendus à découvert par le Fonds.
2. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont accordé à tous les autres Fonds, sauf les fonds du marché monétaire, une approbation qui leur permet d'acheter et de détenir des titres dans les types de FNB suivants (collectivement, les « **FNB sous-jacents** ») :
- a) des FNB qui tentent de procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« **indice sous-jacent** » du FNB) selon un multiple d'au plus 200 % (des « **FNB haussiers avec effet de levier** »), selon l'inverse d'un multiple d'au plus 100 % (des « **FNB à rendement inverse** ») ou selon l'inverse d'un multiple d'au plus 200 % (des « **FNB baissiers avec effet de levier** »);
 - b) des FNB qui tentent de reproduire le rendement de l'or ou de l'argent ou la valeur d'un dérivé visé dont l'or ou l'argent est l'élément sous-jacent sans effet de levier (l'« **élément or ou argent sous-jacent** ») ou selon un multiple d'au plus 200 % (collectivement, les « **FNB d'or et d'argent avec effet de levier** »);
 - c) des FNB qui investissent directement, ou indirectement au moyen de dérivés, dans des marchandises, y compris, notamment, des produits de l'agriculture ou du bétail, l'énergie, les métaux précieux et les métaux industriels, sans effet de levier (les « **FNB de marchandises sans effet de levier** » et, collectivement avec les FNB d'or et d'argent avec effet de levier, les « **FNB de marchandises** »).

La dispense est assortie des conditions suivantes :

- le placement du Fonds dans des titres d'un FNB sous-jacent doit être conforme à ses objectifs de placement fondamentaux;
- les titres du FNB sous-jacent doivent être négociés à une bourse au Canada ou aux États-Unis;
- un Fonds ne peut acheter de titres d'un FNB sous-jacent si, immédiatement après l'opération, plus de 10 % de la valeur

liquidative (« **VL** ») du Fonds est composée de titres de FNB sous-jacents, selon la valeur marchande au moment de l'opération;

- le Fonds ne peut acheter des titres de FNB à rendement inverse ou de FNB baissiers avec effet de levier ni vendre à découvert des titres si, immédiatement après l'opération, l'exposition de la valeur marchande totale du Fonds que représente l'ensemble des titres achetés et/ou vendus à découvert correspond à plus de 20 % de la VL du Fonds, selon la valeur marchande au moment de l'opération;
- immédiatement après la conclusion d'un achat, d'une opération sur dérivés ou d'une autre opération en vue d'obtenir une exposition à des marchandises, l'exposition de la valeur marchande totale du Fonds (directe ou indirecte, y compris au moyen de FNB de marchandises) à l'ensemble des marchandises (dont l'or) ne peut représenter plus de 10 % de la VL du Fonds, selon la valeur marchande au moment de l'opération.

Dispense relative aux placements dans des FNB hors parts indicielles sous-jacents

Tous les Fonds ont reçu une dispense qui leur permet de ne pas respecter les interdictions prévues au Règlement 81-102 décrites ci-après et d'investir dans des titres de fonds négociés en bourse qui ne sont pas des parts indicielles, gérés par le gestionnaire ou des membres de son groupe maintenant ou à l'avenir (chacun, un « **FNB hors PI sous-jacent** ») :

- paragraphe 1) de l'article 2.1 du Règlement 81-102 afin de permettre à un Fonds de souscrire des titres d'un FNB hors PI sous-jacent ou d'effectuer une opération sur des dérivés visés à l'égard d'un FNB hors PI sous-jacent même si plus de 10 % de sa VL était investi, directement ou indirectement, dans des titres d'un FNB hors PI sous-jacent;
- sous-paragraphe 1)a) de l'article 2.2 du Règlement 81-102 afin de permettre à un Fonds d'acquérir un titre d'un FNB hors PI sous-jacent dans le cas où, par suite de l'acquisition, un Fonds détiendrait des titres représentant plus de 10 % des droits de vote se rattachant aux titres comportant droit de vote en circulation d'un FNB hors PI sous-jacent ou des titres de capitaux propres en circulation du FNB sous-jacent (la « **restriction en matière de concentration** »);
- sous-paragraphe 2)a) de l'article 2.5 du Règlement 81-102 afin de permettre à un Fonds d'acquérir des titres d'un FNB hors PI sous-jacent et d'en détenir même s'ils ne sont pas placés au moyen d'un prospectus simplifié préparé conformément au *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*,

- sous-paragraphe 2)e) de l'article 2.5 du Règlement 81-102 afin de permettre à un Fonds de payer une commission de courtage relativement à ses acquisitions ou rachats de titres de FNB hors PI sous-jacents à une Bourse reconnue au Canada.

Cette approbation est assortie des conditions suivantes :

- le placement dans des titres d'un FNB hors PI sous-jacent respecte les objectifs de placement du Fonds;
- le Fonds n'est pas autorisé à vendre à découvert des titres d'un FNB hors PI sous-jacent;
- le FNB hors PI sous-jacent n'est pas un fonds marché à terme régi par le Règlement 81-104 sur les fonds marchés à terme;
- mis à part la dispense accordée en sa faveur, le FNB hors PI sous-jacent doit respecter les obligations prévues i) à l'article 2.3 du Règlement 81-102 concernant l'acquisition d'une marchandise physique; ii) les articles 2.7 et 2.8 du Règlement 81-102 concernant l'utilisation de dérivés visés; et iii) les paragraphes a) et b) de l'article 2.6 du Règlement 81-102 concernant l'utilisation d'un levier;
- relativement à la restriction en matière de concentration, un Fonds doit, pour chaque placement dans des titres d'un FNB hors PI sous-jacent, respecter, dans la mesure applicable, les paragraphes 3), 4) et 5) de l'article 2.1 du Règlement 81-102 comme si ces dispositions s'appliquaient aux placements d'un Fonds dans des titres d'un FNB hors PI sous-jacent, et, par conséquent, limiter ses avoirs indirects dans des titres d'un émetteur détenus par un ou plusieurs FNB hors PI sous-jacents, selon ce qui est exigé aux paragraphes 3), 4) et 5) de l'article 2.1 du Règlement 81-102 et en conformité avec ces sous-paragraphes;
- le placement par un Fonds dans des titres d'un FNB hors PI sous-jacent est fait en conformité avec l'article 2.5 du Règlement 81-102, à l'exception du sous-paragraphe 2)a) de l'article 2.5 et, uniquement pour ce qui est des frais de courtage engagés pour l'acquisition ou le rachat d'un FNB hors PI sous-jacent par un Fonds, du sous-paragraphe 2)e) de l'article 2.5 du Règlement 81-102.

Dispense relative aux placements dans la dette souveraine de gouvernements étrangers

1. La Catégorie Mackenzie Ivy Européen, le Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy et le Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy ont obtenu des autorités en valeurs mobilières une dispense leur permettant de déroger à certaines exigences du Règlement 81-102 afin d'investir jusqu'à :

- a) 20 % de leur actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'acquisition, dans des titres de créance assimilés à des équivalents de trésorerie d'un émetteur donné, pour autant qu'ils soient émis ou garantis par un gouvernement et aient obtenu une note d'au moins « AA »;
- b) 35 % de leur actif net dans des titres de créance assimilés à des équivalents de trésorerie d'un émetteur donné, pour autant qu'ils soient émis ou garantis par un gouvernement et aient obtenu une note d'au moins « AAA ».

Cette dispense comprend les conditions suivantes :

- les dispositions a) et b) précédentes ne peuvent être combinées à l'égard d'un émetteur;
- les titres achetés sont négociés sur un marché bien établi et liquide;
- l'acquisition des titres achetés est conforme aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds;
- l'acquisition de titres de créance est restreinte à l'acquisition de titres de créance émis par le gouvernement d'un État souverain qui sont admissibles à titre de « quasi-espèces » aux termes du Règlement 81-102;
- le Fonds ne peut pas acquérir des titres de créance supplémentaires notés « AA » émis par un gouvernement étranger si, immédiatement après l'opération, plus de 20 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'opération, était investi dans les titres de créance émis par ce même gouvernement étranger; et
- le Fonds ne peut pas acquérir des titres de créance supplémentaires notés « AAA » émis par un gouvernement étranger si, immédiatement après l'opération, plus de 35 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'opération, était investi dans les titres de créance émis par ce même gouvernement étranger.

2. Le Fonds de revenu stratégique Mackenzie a obtenu des autorités en valeurs mobilières le droit d'investir :

- a) jusqu'à 20 % du pourcentage de son actif net alors investi dans des titres de créance, calculé à la valeur marchande au moment de l'acquisition, dans des titres de créance de tout émetteur émis ou garantis par le gouvernement ou un organisme supranational qui ont obtenu une note d'au moins « AA »;
- b) jusqu'à 35 % du pourcentage de son actif net alors investi dans des titres de créance, calculé à la valeur marchande au moment de l'acquisition, dans des titres de créance de tout émetteur émis ou garantis par le gouvernement qui ont obtenu une note d'au moins « AAA ».

Cette approbation comprend les conditions suivantes :

- les dispositions a) et b) précédentes ne peuvent être combinées à l'égard d'un émetteur;
- les titres achetés sont négociés sur un marché bien établi et liquide.

Dispense relative aux contrats à terme standardisés portant sur le pétrole et le gaz naturel

Un contrat à terme standardisé sur marchandises est un contrat conclu entre deux parties et visant à acheter ou à vendre des marchandises à un prix convenu pour livraison future. La valeur du contrat est fondée sur la valeur de la marchandise sous-jacente. Chacun des Fonds énumérés ci-après a obtenu des organismes de réglementation une dispense de l'application de certaines obligations du Règlement 81-102 leur permettant de conclure des contrats à terme standardisés sur marchandises ayant pour élément sous-jacent le pétrole brut non corrosif ou le gaz naturel (les « **contrats à terme standardisés portant sur le pétrole ou le gaz naturel** ») afin de couvrir les placements en portefeuille du Fonds dans des titres dont la valeur peut fluctuer en même temps que les prix du pétrole ou du gaz naturel :

Tableau 3 : Limites d'exposition pour les contrats à terme standardisés portant sur le pétrole et le gaz naturel

Fonds	Plafond*
Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie	20 %
Fonds de revenu stratégique Mackenzie	20 %
Fonds de ressources canadiennes Mackenzie	75 %
Catégorie Mackenzie Croissance mondiale	20 %

*Un Fonds ne conclura pas de contrats à terme standardisés portant sur le pétrole ou le gaz naturel si, immédiatement après l'achat, la valeur totale de ces placements dépasse le pourcentage indiqué par rapport à la valeur totale de l'actif net du Fonds à ce moment-là.

En plus du plafond établi dans le tableau qui précède, la conclusion par le Fonds de chacun des contrats à terme standardisés portant sur le pétrole ou le gaz naturel est assujettie à certaines conditions. Les opérations doivent être réalisées par ailleurs conformément aux règlements sur les valeurs mobilières régissant l'utilisation de dérivés à des fins de couverture. Un Fonds ne peut conclure des contrats à terme standardisés portant sur le pétrole ou le gaz naturel qu'en contrepartie d'espèces, et il doit liquider sa position sur des contrats à terme standardisés portant sur le pétrole ou le gaz naturel en concluant une opération de liquidation sur ces contrats à

terme standardisés avant la première date à laquelle le Fonds serait tenu de livrer l'élément sous-jacent ou d'en prendre livraison. Le sous-conseiller et/ou le gestionnaire de portefeuille qui prend les décisions concernant les achats et les ventes pour le Fonds doit être inscrit comme directeur des placements de produits dérivés aux termes de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* (Ontario) ou avoir été dispensé de cette obligation d'inscription. Les contrats à terme standardisés portant sur le pétrole ou le gaz naturel seront négociés sur les marchés du New York Mercantile Exchange ou, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, à la Bourse ICE Futures Europe.

Dispense relative aux métaux précieux

La Catégorie Mackenzie Métaux précieux peut investir plus de 10 % de son actif total dans des métaux précieux, y compris l'or, l'argent, le platine, le palladium et le rhodium, et dans des certificats relatifs à ces métaux précieux et peut acheter ou vendre des marchandises consistant en des métaux précieux, pourvu i) que les certificats portant sur l'or, l'argent, le platine, le palladium et le rhodium proviennent d'un émetteur approuvé par les autorités canadiennes en valeurs mobilières; ii) qu'elle n'achète pas de certificats d'un émetteur si, par suite de cette acquisition, plus de 10 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de cette acquisition, devait être placé dans des titres et des certificats de cet émetteur.

Tous les autres Fonds, sauf la Catégorie Gestion de l'encaisse et le Fonds du marché monétaire, peuvent acheter et détenir de l'argent, des certificats d'argent autorisés et des dérivés dont l'élément sous-jacent est l'argent (les « **produits de l'argent** ») aux conditions suivantes :

- le placement d'un Fonds dans des produits de l'argent est effectué conformément aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds;
- un Fonds ne peut pas acheter des produits de l'argent si, immédiatement après la conclusion de l'opération, l'exposition de la valeur marchande totale du Fonds (directe ou indirecte, y compris au moyen de FNB de marchandises, selon la définition à la rubrique **Dispense relative aux FNB** qui précède) à l'ensemble des marchandises (dont l'or) représente plus de 10 % de la VL du Fonds, selon la valeur marchande au moment de l'opération.

Dispense relative à la couverture de certains dérivés

Tous les Fonds, sauf les fonds du marché monétaire, ont obtenu une dispense qui leur permet d'utiliser, comme couverture, un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent d'un contrat à terme standardisé, d'un contrat à terme de gré à gré ou d'un swap lorsque :

- le Fonds ouvre ou maintient une position acheteur sur un titre assimilable à un titre de créance dont une composante

est une position acheteur sur un contrat à terme de gré à gré, ou sur un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré; ou

- le Fonds conclut ou maintient une position de swap, et au cours des périodes où il a le droit de recevoir des paiements aux termes du swap.

La dispense est assujettie aux conditions suivantes :

- lorsque le Fonds conclut ou maintient une position de swap au cours des périodes où il a le droit de recevoir des paiements aux termes du swap, le Fonds détient l'un ou l'autre des éléments suivants :

- une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour le swap et la valeur marchande du swap, est au moins égale, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande, à l'exposition au marché sous-jacent du swap;
- un droit ou une obligation de conclure un swap de compensation d'une quantité et d'une durée équivalentes et une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour la position, est au moins égale au montant total des obligations du fonds aux termes du swap, moins les obligations du Fonds aux termes du swap de compensation;
- une combinaison des positions mentionnées aux deux alinéas qui précèdent qui, sans recours à d'autres actifs du Fonds, est suffisante pour permettre au Fonds de faire face à ses obligations relatives au swap;

- lorsque le Fonds ouvre ou maintient une position acheteur sur un titre assimilable à un titre de créance dont une composante est une position acheteur sur un contrat à terme de gré à gré ou sur un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré, le Fonds détient l'un ou l'autre des éléments suivants :

- une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour le dérivé visé et la valeur marchande du dérivé visé, est au moins égale, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande, à l'exposition au marché sous-jacent du dérivé visé;
- un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré et une couverture en espèces qui, avec la marge sur compte pour la position, est au moins égale à l'excédent, le cas échéant, du prix du marché du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré, sur le prix d'exercice du droit ou de l'obligation de vendre l'élément sous-jacent;

- une combinaison des positions mentionnées aux deux alinéas qui précèdent qui, sans recours à d'autres actifs du Fonds, est suffisante pour permettre au Fonds d'acquiescer l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé ou de gré à gré;

- le Fonds s'abstiendra de faire ce qui suit :

- d'acheter un titre assimilable à un titre de créance assorti d'une composante d'option ou d'une option;
- d'acheter ou de vendre une option afin de couvrir quelque position que ce soit en vertu des alinéas 2.8(1)b), c), d), e) et f) du Règlement 81-102 si, immédiatement après l'achat ou la vente d'une telle option, plus de 10 % de la VL du Fonds, au moment de l'opération, prendrait la forme i) de titres assimilables à des titres de créance achetés qui sont dotés d'une composante d'option ou d'options achetées détenus, dans chaque cas, par le Fonds à des fins autres que de couverture, ou ii) d'options utilisées afin de couvrir quelque position que ce soit en vertu des alinéas 2.8(1)b), c), d), e) ou f) du Règlement 81-102.

Dispense relative au sous-dépositaire

Le Fonds de ressources canadiennes Mackenzie et la Catégorie Mackenzie Métaux précieux ont reçu une dispense permettant à La Banque de Nouvelle-Écosse, à titre de sous-dépositaire i) de lingots d'or ou d'argent, dans le cas du Fonds de ressources canadiennes Mackenzie et ii) de lingots d'or, d'argent, de platine et de palladium, dans le cas de la Catégorie Mackenzie Métaux précieux, de détenir des lingots dans ses chambres fortes situées à l'extérieur du Canada, et permettant la nomination de certaines entités dont le nom ne figure pas dans le Règlement 81-102 à titre de sous-dépositaires adjoints des lingots d'or, d'argent, de platine et de palladium de ces Fonds détenus au Canada et à l'étranger.

Dispense relative aux swaps compensés

Les Fonds ont obtenu une dispense de l'application des obligations concernant la notation du crédit d'une contrepartie et le seuil d'exposition à une contrepartie et des obligations en matière de garde prévues dans le Règlement 81-102 afin de

- permettre aux Fonds de compenser certains swaps, comme des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur défaillance, conclus avec un négociant-commissionnaire en contrats à terme (*futures commission merchant*) qui est inscrit auprès de la *U.S. Commodity Futures Trading Commission* et/ou avec un membre compensateur aux fins de l'application du Règlement de l'infrastructure du marché européen et qui est membre d'une chambre de compensation (un « **négociant-commissionnaire en contrats à terme** »)

- de déposer des espèces et d'autres actifs directement auprès du négociant-commissionnaire en contrats à terme et indirectement auprès d'une chambre de compensation à titre de dépôt de garantie pour ces swaps.

Dans le cas d'un négociant-commissionnaire en contrats à terme au Canada, il doit être membre d'un organisme d'autoréglementation qui est un membre du Fonds canadien de protection des investisseurs. Dans le cas d'un négociant-commissionnaire en contrats à terme à l'extérieur du Canada, il doit i) avoir une valeur nette supérieure à 50 millions de dollars, d'après ses derniers états financiers qui ont été publiés, et ii) être membre d'une chambre de compensation de sorte qu'il est soumis à une inspection réglementaire. Dans tous les cas, le montant du dépôt de la garantie déjà détenue par le négociant-commissionnaire en contrats à terme ne dépasse pas 10 % de la VL du Fonds au moment du dépôt.

Dispense des exigences d'inscription aux termes de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises (Ontario)*

Ivy Investment Management Company (une filiale de Waddell & Reed Financial, Inc.), Putnam Investments Limited, Setanta Asset Management Limited et The Putnam Advisory Company, LLC ont reçu une dispense des exigences d'inscription aux termes de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises (Ontario)* à l'égard des opérations sur contrats à terme sur marchandises et sur options sur contrats à terme sur marchandises que les Fonds dont elles sont les sous-conseillers effectuent sur des bourses de contrats à terme sur marchandises étrangères, lesquelles opérations sont compensées par l'entremise d'organismes de compensation étrangers.

Restrictions et pratiques ordinaires en matière de placement

Les autres restrictions et pratiques ordinaires en matière de placement énoncées dans le Règlement 81-102 sont réputées faire partie intégrante de la présente notice annuelle. Vous pouvez vous procurer un exemplaire des restrictions et des pratiques adoptées par les Fonds en nous écrivant à l'adresse indiquée à la rubrique 1 : « Désignation, constitution et genèse des Fonds – Adresse des Fonds et de Placements Mackenzie ».

Aux termes du *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (à l'extérieur du Québec, la Norme canadienne 81-107) (le « **Règlement 81-107** »), les Fonds ont l'autorisation de participer à des opérations entre fonds, sous réserve du respect de certaines conditions, y compris le fait que l'opération entre fonds soit réalisée au cours du marché du titre plutôt qu'au dernier cours vendeur avant la réalisation de l'opération. Par conséquent, tous les Fonds ont obtenu une dispense les autorisant à réaliser des opérations entre fonds si le titre est un titre coté et que l'opération est réalisée au dernier cours vendeur, immédiatement avant la réalisation de l'opération, à une bourse à la cote de laquelle le titre est inscrit ou coté.

Approbation du comité d'examen indépendant

Le comité d'examen indépendant des Fonds Mackenzie (le « CEI »), formé aux termes du *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (à l'extérieur du Québec, la Norme canadienne 81-107) (le « **Règlement 81-107** »), a approuvé une instruction permanente visant à permettre aux Fonds d'acquérir les titres de certains émetteurs qui nous sont apparentés, comme il est prévu au Règlement 81-107. Les émetteurs qui nous sont apparentés comprennent des émetteurs ayant le contrôle de Mackenzie ou des émetteurs contrôlés par les mêmes personnes que Mackenzie. Malgré les dispositions du Règlement 81-107 et l'instruction permanente adoptée par le CEI, nous estimons qu'il ne serait pas approprié pour les Fonds d'investir dans des titres émis par Société financière IGM Inc., laquelle détient indirectement la totalité des actions ordinaires en circulation de Mackenzie. Le CEI vérifie au moins une fois par trimestre les opérations de placement effectuées par les Fonds lorsque celles-ci visent des titres d'émetteurs apparentés. Plus précisément, le CEI s'assure de ce qui suit à l'égard de chacune des décisions de placement :

- elle n'a été influencée d'aucune façon que ce soit, ni prise dans l'intérêt d'un émetteur apparenté ou d'autres entités liées au Fonds ou à Placements Mackenzie;
- elle reflète notre jugement commercial, compte tenu uniquement de l'intérêt fondamental du Fonds visé;
- elle est conforme à nos politiques et à l'instruction permanente du CEI;
- elle aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds visé.

Le CEI doit aviser les autorités en valeurs mobilières s'il conclut que nous ne nous sommes pas conformés aux conditions ci-dessus.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Comité d'examen indépendant des Fonds Mackenzie** » pour obtenir de plus amples renseignements sur le CEI.

Changement des objectifs et des stratégies de placement

Un changement ne peut être apporté aux objectifs de placement d'un Fonds qu'après obtention du consentement des investisseurs de ce Fonds au cours d'une assemblée spécialement convoquée à cette fin. Les stratégies de placement indiquent comment le Fonds entend atteindre ses objectifs de placement. À titre de gestionnaire des Fonds, nous pouvons modifier les stratégies de placement à l'occasion; nous vous aviserons toutefois de notre intention, au moyen d'un communiqué, s'il s'agit d'un changement important au sens du Règlement 81-106. Selon le Règlement 81-106, « **changement important** » s'entend d'un changement dans l'activité, l'exploitation ou les affaires d'un Fonds qui serait considéré comme important par un investisseur raisonnable au moment de décider s'il doit souscrire des titres du Fonds ou les conserver.

3. DESCRIPTION DES TITRES

Chaque Société possède des catégories distinctes d'actions d'OPC et des séries distinctes de chaque catégorie. À l'heure actuelle, Capitalcorp compte 39 catégories distinctes d'actions d'OPC qui constituent 39 fonds, dont cinq (5) sont offerts aux termes du prospectus simplifié, et Investmentcorp compte 15 catégories distinctes d'actions d'OPC qui constituent 15 fonds, qui sont tous offerts aux termes du prospectus simplifié. Chaque Société peut offrir de nouveaux fonds et de nouvelles catégories ainsi que de nouvelles séries à tout moment, sans vous en aviser ni obtenir votre approbation. Chaque Fonds constitué en société est lié à un portefeuille de placements précis et à des objectifs de placement précis.

Chaque Fonds constitué en fiducie est lié à un portefeuille de placements précis et à des objectifs et des stratégies de placement précis et peut offrir de nouvelles séries à tout moment, sans vous en aviser ni obtenir votre approbation.

Chaque Fonds a droit au rendement total (y compris les gains réalisés et non réalisés) dégagé par les actifs de son portefeuille, déduction faite de la part des frais de gestion, des frais d'administration et des charges du fonds (comme il est prévu dans le prospectus simplifié des Fonds) qui lui est attribuée.

Les porteurs de titres de chaque série d'un Fonds ont droit à une part proportionnelle du rendement net du Fonds. Les porteurs de titres de chaque série d'un Fonds ont aussi le droit de toucher des distributions/dividendes, s'il en est déclaré, et de recevoir, au moment du rachat, la VL de la série. Dans le cas d'un Fonds constitué en société, le produit du rachat des actions est versé en priorité par rapport à tout montant payable sur les actions ordinaires de Capitalcorp.

Séries de titres

Les frais de chacune des séries de chaque Fonds sont comptabilisés séparément et une VL distincte est calculée pour chaque série. Même si l'argent que vous et d'autres investisseurs affectez à la souscription de titres et si les frais afférents à toute série sont comptabilisés par série dans les registres administratifs de votre Fonds, l'actif de toutes les séries de votre Fonds est regroupé pour créer un seul portefeuille aux fins de placement.

Les Fonds offrent collectivement, aux termes du prospectus simplifié, 20 séries de titres, soit les séries D5, D8, H, H5, H8, L, L5, L8, N, N5, N8, Quadrus, QF, QF5, QFW, QFW5, HW, HW5, HW8 et RB. Les séries actuellement offertes par chaque Fonds aux termes de la présente notice annuelle sont précisées à la page couverture. La mise de fonds minimale et les critères d'admissibilité pour la souscription de titres des séries sont exposés dans le prospectus simplifié.

Certains des Fonds offrent d'autres séries de titres aux termes de prospectus simplifiés distincts. Certains titres de séries, s'il en est, sont offerts uniquement aux termes de placements avec dispense. Certains Fonds comportent d'autres séries qui n'acceptent aucune nouvelle souscription. Ces séries ne figurent habituellement pas sur la page couverture de la notice annuelle et ne sont habituellement pas offertes aux termes du prospectus simplifié.

Distributions

Les Fonds constitués en fiducie entendent distribuer suffisamment de revenu net (y compris des dividendes canadiens, le cas échéant) et de gains en capital nets annuellement aux investisseurs afin de ne pas être tenus de payer de l'impôt sur le revenu. Ils peuvent également verser des remboursements de capital. Un Fonds constitué en fiducie peut également verser des distributions de revenu net, de gains en capital nets ou de remboursement de capital à tout moment, selon ce que nous décidons à notre discrétion en tant que gestionnaire.

Le revenu net et les gains en capital nets du Fonds constitué en fiducie seront distribués en premier pour payer toute distribution spéciale aux investisseurs qui ont le droit de bénéficier d'une réduction des frais de gestion. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Frais, charges et réduction des frais de gestion** » pour obtenir plus de renseignements. Un Fonds peut attribuer des gains en capital nets sous forme de distribution de rachat à un investisseur qui fait racheter des titres de ce Fonds, y compris à un investisseur qui fait racheter des titres de ce Fonds dans le cadre d'un échange contre des titres d'un autre Fonds Mackenzie, à la condition que le gain en capital ainsi attribué ne soit pas plus élevé que le gain en capital que l'investisseur aurait réalisé autrement au rachat. Tout solde du revenu net ou des gains en capital nets d'un Fonds devant être distribué sera réparti entre les séries de titres du Fonds, en fonction de la VL relative des séries et des frais de chaque série disponibles pour compenser le revenu net ou les gains en capital nets, au plus tard à la date de référence aux fins de distributions et sera distribué proportionnellement aux investisseurs dans chaque série à la date de paiement des distributions. Toute distribution aura lieu aux alentours du jour ouvrable suivant la date ou les dates de clôture des registres pour les distributions, à notre appréciation.

Généralement, une Société versera des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital uniquement dans la mesure requise pour atténuer son assujettissement à l'impôt. Une Société peut également verser des remboursements de capital à l'égard de certaines séries de ses Fonds constitués en société.

Les dividendes seront versés d'une manière que le conseil d'administration de chaque Société, de concert avec nous, estime juste et raisonnable.

Liquidation et autres droits de résiliation

Si un Fonds ou une série donnée de titres d'un Fonds venait à être dissous, chaque titre que vous possédez donnerait droit à part égale, avec chaque autre titre de la même série, à l'actif du Fonds attribuable à cette série, après que toutes les dettes du Fonds (ou celles qui ont été attribuées à la série de titres à laquelle il est mis fin) auront été réglées ou que des sommes auront été mises de côté à cet égard.

Conversion et droits de rachat

Les titres de la plupart des Fonds peuvent être échangés contre d'autres titres du même Fonds ou d'un autre Fonds (un « échange »), tel qu'il est indiqué à la rubrique 6 intitulée « **Souscriptions et échanges** » et peuvent faire l'objet d'un rachat, tel qu'il est précisé à la rubrique 7 « **Comment faire racheter des titres** ».

Droits de vote et changements soumis à l'approbation des investisseurs

Vous êtes autorisé à exercer un vote pour chaque titre que vous détenez à toute assemblée des investisseurs de votre Fonds et à toute assemblée convoquée uniquement pour les investisseurs de cette série de titres. Nous sommes tenus de convoquer une assemblée des investisseurs d'un Fonds afin que soient étudiés et approuvés, au moins à la majorité des voix exprimées à l'assemblée (en personne ou par voie de procuration), les changements importants suivants, s'ils venaient à être proposés :

- un changement de la base de calcul des frais de gestion ou autres frais qui sont imputés à vous ou au Fonds, qui pourrait entraîner une augmentation de vos charges ou de celles du Fonds, sauf
 - si le contrat est négocié sans lien de dépendance avec une partie autre que nous ou une des personnes avec qui nous avons un lien ou un membre de notre groupe, et se rapporte à des services liés à l'exploitation du Fonds;
 - si vous recevez un préavis écrit d'au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur du changement proposé;
- un changement de gestionnaire du Fonds (sauf s'il s'agit d'un membre de notre groupe);
- un changement des objectifs de placement du Fonds;
- une diminution de la fréquence de calcul de la VL pour chaque série de titres;
- certaines restructurations importantes du Fonds; et

- toute autre question qui doit être soumise au vote des investisseurs du Fonds en vertu des documents constitutifs du Fonds, des lois applicables au Fonds ou d'un contrat quelconque.

Autres changements

Vous recevrez un préavis écrit d'au moins 60 jours dans les cas suivants :

- un Fonds change d'auditeur;
- un Fonds entreprend une restructuration avec un autre OPC ou lui cède son actif, si le Fonds cesse d'exister par suite de la restructuration ou de la cession de son actif et que vous deveniez porteur de titres de l'autre Fonds (autrement un vote des investisseurs sera requis).

Pour la plupart des Fonds constitués en fiducie, sauf comme il est mentionné ci-après, nous devons généralement vous donner un préavis d'au moins 30 jours (à moins qu'un préavis plus long ne soit requis aux termes de la législation en valeurs mobilières) afin de modifier la déclaration de fiducie applicable dans les cas suivants :

- lorsque la législation en valeurs mobilières exige qu'un préavis écrit vous soit remis avant qu'un changement ne soit effectué;
- lorsque le changement ne serait pas interdit par la législation en valeurs mobilières et que nous estimons raisonnablement que la modification proposée pourrait avoir un effet négatif sur vos intérêts financiers ou vos droits, de sorte qu'il est équitable de vous donner un préavis du changement proposé.

Les investisseurs du Fonds d'obligations de sociétés (Portico), du Fonds de croissance canadien (GIGWL), du Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation (GIGWL), du Fonds d'obligations de base (Portico), du Fonds d'actions canadiennes (Laketon) et du Fonds de revenu (Portico) ont droit à un préavis d'au moins 60 jours. Les investisseurs du Fonds canadien équilibré Mackenzie, du Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie, du Fonds de croissance grandes capitalisations américaines Mackenzie, du Fonds d'obligations de base plus (Portico) et du Fonds du marché monétaire ont droit à un préavis d'au moins 20 jours.

En règle générale, nous pouvons également modifier la déclaration de fiducie sans préalablement vous en aviser ni obtenir votre approbation si nous croyons que la modification proposée n'est pas raisonnablement susceptible de vous porter atteinte ou :

- afin d'assurer la conformité aux lois, aux règlements ou aux politiques qui s'appliquent;
- afin de vous protéger;

- afin de supprimer les conflits ou les incohérences dans la déclaration de fiducie afin de la rendre conforme à toute loi, à tout règlement ou à toute politique visant le Fonds, le fiduciaire ou son mandataire;
- afin de corriger les erreurs typographiques, d'écriture ou autres; ou
- afin de faciliter l'administration du Fonds ou de tenir compte des modifications de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « **Loi de l'impôt** ») qui sont susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur le régime fiscal du Fonds ou le vôtre, si aucun changement n'est apporté.

4. ÉVALUATION DES TITRES EN PORTEFEUILLE

Les titres du portefeuille de chaque Fonds sont évalués à la fermeture de la séance de la Bourse de Toronto (l'« **heure d'évaluation** ») chaque jour de bourse. Un « jour de bourse » est un jour au cours duquel la Bourse de Toronto est ouverte. La valeur des titres du portefeuille et des autres actifs de chaque Fonds est établie ainsi :

- la valeur de l'encaisse détenue ou déposée, de tous effets et billets et comptes clients, frais payés d'avance, dividendes en espèces et intérêts déclarés ou accumulés mais non encore reçus est généralement établie à leur montant intégral, à moins que nous n'ayons décidé que ces actifs ont une valeur moindre que leur valeur totale; en ce cas, leur valeur sera celle que nous jugeons être juste, dans la mesure du raisonnable;
- la valeur des métaux précieux (certificats ou lingots) et des autres marchandises est leur juste valeur marchande, qui est généralement établie selon les cours publiés par les bourses ou d'autres marchés;
- les titres en portefeuille cotés à une bourse sont évalués au cours de clôture ou au dernier cours vendeur déclaré avant l'évaluation ce jour de bourse ou, à défaut de cours de clôture et si aucune vente n'est déclarée avant l'évaluation ce jour de bourse, à la moyenne des derniers cours vendeur et acheteur déclarés avant l'évaluation ce jour de bourse;
- les titres en portefeuille des Fonds non cotés qui sont négociés sur le marché hors cote sont évalués au dernier cours vendeur déclaré avant l'évaluation ce jour de bourse ou, si aucune vente n'est déclarée avant l'évaluation ce jour de bourse, à la moyenne des derniers cours vendeur et acheteur déclarés avant l'évaluation ce jour de bourse;
- malgré ce qui précède, si les titres en portefeuille sont intercotés ou négociés à plus d'une bourse ou sur plus d'un marché, nous nous servirons du cours de clôture ou du dernier cours vendeur ou de la moyenne des derniers cours vendeur et acheteur, selon le cas, qui ont été déclarés avant l'évaluation à la bourse ou sur le marché que nous considérons être la principale bourse ou le principal marché pour ces titres;
- les titres à revenu fixe inscrits à la cote d'une bourse seront évalués au cours de clôture ou à leur dernier cours vendeur déclaré avant l'évaluation ce jour de bourse ou, si aucune vente n'est déclarée avant l'évaluation ce jour de bourse, à la moyenne des derniers cours vendeur et acheteur déclarés avant l'évaluation ce jour de bourse;
- les titres à revenu fixe des Fonds non cotés en bourse sont évalués à leur juste valeur établie selon les prix fournis par des établissements reconnus, des participants au marché ou selon des modèles d'établissement des prix, établis avant l'évaluation ce jour de bourse;
- lorsqu'un Fonds possède des titres émis par un autre OPC (un « **fonds sous-jacent** »), les titres du fonds sous-jacent sont évalués selon le cours calculé par le gestionnaire de cet autre OPC pour la série de titres applicable de cet autre OPC ce jour de bourse conformément aux documents constitutifs de cet autre OPC;
- les positions acheteur sur des options, des titres assimilables à un titre de créance et des bons de souscription sont évaluées à leur valeur marchande courante;
- lorsqu'un Fonds vend une option, le prix qu'il reçoit pour cette option est inscrit comme crédit reporté évalué à la valeur marchande courante de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. Toute différence découlant d'une réévaluation sera considérée comme un gain ou une perte non réalisé sur le placement. Le crédit reporté sera déduit de la VL du Fonds. Les titres du portefeuille du Fonds qui sont l'objet de l'option vendue continueront d'être évalués à la valeur marchande courante, telle que nous l'établissons;
- les contrats de couverture de devises sont évalués à la valeur marchande au jour de bourse et toute différence

résultant d'une réévaluation est considérée comme un gain ou une perte non réalisé sur ces placements;

- la valeur des contrats à terme standardisés ou des swaps est le gain ou la perte qui se dégagerait si, au jour de bourse, la position était liquidée;
- la valeur d'un contrat à terme standardisé sera :
 - si des limites quotidiennes imposées par le marché à terme où le contrat a été émis ne sont pas en vigueur, le gain ou la perte qui serait réalisé sur le contrat si, au jour de bourse, la position était liquidée; ou
 - si des limites quotidiennes imposées par le marché à terme où le contrat a été émis sont en vigueur, fondée sur la valeur marchande courante de l'élément sous-jacent du contrat;
- la marge versée ou déposée pour des contrats à terme standardisés ou des contrats à terme de gré à gré est prise en compte comme débiteur et la marge composée d'actifs autres que de la trésorerie est indiquée comme un élément détenu à titre de marge;
- les titres en portefeuille dont la revente fait l'objet de restrictions ou de limitations, par l'effet de la loi ou par l'effet d'une déclaration, d'un engagement ou d'un contrat du Fonds, sont évalués au moins élevé des montants suivants :
 - leur valeur fondée sur les cotations publiées d'usage commun ce jour de bourse;
 - la valeur marchande des titres en portefeuille de la même catégorie ou série d'une catégorie dont la revente ne fait pas l'objet de restrictions (les « titres connexes ») moins un escompte qui correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la valeur marchande des titres connexes à la date de souscription; ce montant diminue au cours de la période restreinte proportionnellement jusqu'à ce que les titres ne fassent plus l'objet de restrictions;
- les titres en portefeuille cotés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la clôture des marchés nord-américains ce jour de bourse;
- malgré ce qui précède, les titres en portefeuille et les autres actifs pour lesquels, de notre avis, les cotes du marché ne sont pas exactes ou fiables ou ne tiennent pas compte des renseignements importants disponibles ou ne peuvent pas être obtenues facilement sont évalués à leur juste valeur, telle que nous l'établissons.

Si un titre en portefeuille ne peut être évalué selon les règles précitées ou selon toute autre règle en matière d'évaluation adoptée

en vertu de la législation en valeurs mobilières pertinente ou si nous estimons que toute règle que nous avons adoptée mais qui n'est pas énoncée dans la législation en valeurs mobilières applicable n'est pas pertinente compte tenu des circonstances, nous utiliserons une évaluation que nous considérons comme juste, raisonnable et qui est dans votre intérêt. Dans ces circonstances, nous passerons généralement en revue les communiqués concernant le titre en portefeuille, discuterons d'une évaluation appropriée avec d'autres gestionnaires de portefeuille, analystes ou l'Institut des fonds d'investissement du Canada et consulterons d'autres sources pour procéder à une évaluation juste et appropriée. En cas de conflit entre les règles précitées et les règles d'évaluation adoptées conformément à la législation en valeurs mobilières pertinente, nous utiliserons ces dernières.

Les documents constitutifs de chacun des Fonds contiennent la description du passif à inclure dans le calcul de la VL pour chaque série de titres de chaque Fonds. Le passif d'un Fonds comprend, notamment, tous effets, billets et comptes exigibles, tous les frais de gestion, les frais d'administration et toutes les charges du fonds payables ou courus, tous les engagements contractuels relatifs au paiement de fonds ou à des biens, toutes les provisions autorisées ou approuvées par nous pour les impôts (le cas échéant) ou les engagements éventuels et tout autre élément de passif du Fonds. Nous déterminerons de bonne foi si le passif constitue des frais attribuables à un série donnée ou des frais communs des Fonds, ou, dans le cas des Fonds constitués en société, d'une société. Aux fins du calcul de la VL pour chaque série de titres, nous utiliserons les renseignements publiés les plus récents chaque jour de bourse. L'achat ou la vente des titres d'un Fonds sera pris en compte au moment du prochain calcul de la VL de chaque série de titres après la date où l'opération devient exécutoire.

Au cours des trois (3) dernières années, nous n'avons pas eu recours à notre pouvoir discrétionnaire qui nous permet de nous écarter des pratiques d'évaluation des Fonds décrites ci-dessus.

Différences par rapport aux IFRS

Conformément aux modifications apportées au *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (à l'extérieur du Québec, la Norme canadienne 81-106), la juste valeur d'un titre en portefeuille utilisée pour déterminer le cours quotidien des titres du Fonds pour les souscriptions et les rachats des investisseurs sera fondée sur les principes d'évaluation du Fonds décrits ci-dessus, lesquels pourraient différer des exigences des Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Par conséquent, la valeur déclarée des titres détenus par un Fonds peut être différente de celle qui figure dans ses états financiers annuels et intermédiaires.

5. CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

La VL d'un Fonds, à une heure d'évaluation, correspond à la valeur marchande de son actif moins son passif.

Nous calculerons, après la fermeture des bureaux, chaque jour de bourse, la VL pour chaque série de titres de chaque Fonds, étant donné que les frais de gestion, les frais d'administration et les charges du fonds pour chaque série sont différents.

Pour chaque série de titres de chacun des Fonds, la VL par titre est calculée en :

- **additionnant** la quote-part de la trésorerie, des titres et des autres éléments d'actif du Fonds qui est attribuée à cette série;
- **soustrayant** les dettes applicables à cette série de titres, ce qui comprend la quote-part des dettes communes attribuables à cette série et les dettes attribuables directement à la série; et
- **divisant** les éléments d'actif net par le nombre total de titres de cette série détenus par les investisseurs.

En général, la VL par titre appliquée aux ordres de souscription ou de rachat des titres de chaque Fonds (exception faite des indications du paragraphe ci-après) augmentera ou diminuera

chaque jour de bourse en raison des changements de la valeur des titres du portefeuille du Fonds. Lorsque des dividendes et des distributions (autres que des distributions sur les frais de gestion) sont déclarés à l'égard d'une série d'un Fonds, la VL par titre de cette série diminue du montant des dividendes et des distributions par titre à la date de versement.

Nous entendons faire en sorte que le prix des titres de chacune des séries du Fonds du marché monétaire reste fixe, à 10 \$ CA. Ce Fonds suit la méthode de l'amortissement du coût pour l'évaluation de ses titres en portefeuille et son revenu net est réparti quotidiennement entre chaque série de titres, puis distribué aux investisseurs chaque mois sous la forme de titres supplémentaires du Fonds, sauf pour les investisseurs qui, avant le versement des distributions, demandent un paiement par chèque.

Pour la souscription et le rachat de titres des Fonds, la VL par titre est la première valeur établie une fois que nous avons reçu tous les documents appropriés relatifs à un ordre de souscription ou de rachat.

Toute personne peut obtenir sans frais la VL de chaque Fonds et la VL par titre en téléphonant au numéro 1 888 532-3322.

6. SOUSCRIPTIONS ET ÉCHANGES

Souscription de titres

Vous pouvez souscrire des titres des Fonds en communiquant avec votre représentant Quadrus ou votre représentant autorisé Quadrus. Mackenzie n'est pas responsable des recommandations que vous fait votre représentant Quadrus ou votre représentant autorisé Quadrus.

Les titres des séries Quadrus, D5, D8, L, L5, L8 et RB sont offerts selon les trois modes de souscription suivants :

- le **mode de souscription avec frais d'acquisition**, auquel cas vous pouvez être tenu de verser des frais d'acquisition qui peuvent être négociés avec Quadrus ou votre courtier autorisé Quadrus;
- le **mode de souscription avec frais de rachat**, auquel cas un courtage fixe sera versé pour votre compte à Quadrus ou à votre courtier autorisé Quadrus lorsque vous souscrivez des titres, et vous pourrez être tenu de payer des frais pour nous rembourser ce courtage si vous faites racheter vos titres au cours des sept (7) années suivantes; ou

- le **mode de souscription avec frais modérés**, auquel cas nous verserons un courtage fixe pour votre compte à Quadrus ou à votre courtier autorisé Quadrus lorsque vous souscrivez des titres, et vous pourrez être tenu de payer des frais de rachat pour nous rembourser ce courtage si vous faites racheter vos titres au cours des trois (3) années suivantes.

Les séries N, N5 et N8 ne sont offertes que selon le mode de souscription avec frais d'acquisition. De plus, pour les souscriptions de titres des séries N, N5 et N8, vous devez avoir conclu une entente portant sur votre compte pour les titres de série N avec Mackenzie et Quadrus qui précise les frais de gestion, les frais d'administration, les charges du fonds et les frais de service Quadrus qui s'appliquent à votre compte.

Les titres des séries H, H5, H8, QF, QF5, QFW, QFW5, HW, HW5 et HW8 sont vendus uniquement sans frais (le « **mode de souscription sans frais d'acquisition** »), ce qui signifie que vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque vous les souscrivez ou les vendez. Pour les souscriptions de titres des séries H, H5, H8, HW, HW5 et HW8 vous devez participer à un programme de comptes

intégrés ou de services tarifés parrainé par Quadrus, vous devez payer des frais reposant sur l'actif et votre courtier autorisé Quadrus doit avoir conclu une entente avec Placements Mackenzie relativement au placement de ces titres. Pour les titres des séries QF, QF5, QFW et QFW5, vous devez avoir conclu avec votre courtier autorisé Quadrus une entente portant sur votre compte pour les titres des séries QF, QF5, QFW ou QFW5 et précisant les honoraires de service-conseil applicables à votre compte.

Le prix d'offre des titres se fonde sur la première VL du Fonds pour la série de titres visée qui est calculée après la réception en bonne et due forme de votre ordre de souscription. Nous devons recevoir le formulaire de demande et l'argent dans les deux (2) jours de bourse suivant votre ordre de souscription, sous réserve des exigences réglementaires.

Si nous n'avons pas reçu le paiement au plus tard le deuxième jour de bourse suivant la date à laquelle l'ordre de souscription a été placé, nous sommes tenus, en vertu de la loi, de racheter les titres le jour de bourse suivant. Si le montant reçu au rachat est supérieur au prix que vous auriez payé pour les titres, le Fonds doit conserver l'excédent. Toutefois, si le prix de souscription est supérieur au montant reçu au rachat (situation qui se produira si la VL du Fonds a diminué depuis la date de votre ordre de souscription), Quadrus ou un courtier autorisé Quadrus devra verser au Fonds le montant de toute insuffisance, plus tous les frais additionnels relatifs au traitement de l'ordre de rachat. Quadrus ou un courtier autorisé Quadrus peut exiger que vous payiez ce montant, si vous avez fait échouer l'ordre de souscription.

Les détails sur les modes de souscription et la marche à suivre pour soumettre un ordre de souscription figurent dans le prospectus simplifié à la rubrique « **Souscriptions, échanges et rachats** ».

Rémunération du courtier

Les modes de souscription que vous choisissez auront une incidence sur la rémunération à laquelle Quadrus ou un courtier autorisé Quadrus a droit, au moment de la souscription comme par la suite, et ce, tant que vous détiendrez des titres des Fonds. Veuillez vous reporter à la partie A du prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements sur la rémunération versée par Placements Mackenzie aux courtiers pour la vente des titres des Fonds.

Comment échanger des titres entre les Fonds

Vous pouvez échanger vos titres contre des titres des Fonds que vous êtes autorisé à détenir; il suffit pour cela de communiquer avec votre représentant Quadrus ou votre représentant autorisé Quadrus qui nous transmettra vos directives. Vous devez tenir compte de ce qui suit en ce qui concerne les échanges :

- Si les titres que vous désirez échanger ont été souscrits selon le mode de souscription avec frais de rachat ou le mode de souscription avec frais modérés, les nouveaux

titres seront assujettis aux mêmes frais de rachat. Si les nouveaux titres ne peuvent être souscrits selon le mode de souscription avec frais de rachat ou le mode de souscription avec frais modérés, vous devrez payer tous les frais de rachat pertinents à l'égard des titres que vous faites racheter avant l'émission des nouveaux titres.

- Quadrus ou un courtier autorisé Quadrus peut vous imputer des frais d'échange maximaux correspondant à 2 % de la valeur des titres échangés en contrepartie des services qu'il vous fournit dans le cadre de l'échange.
- Les titres que vous avez souscrits selon un mode de souscription particulier ne devraient normalement être échangés que contre d'autres titres souscrits selon le même mode de souscription (si disponible). Si les titres que vous avez souscrits selon un mode de souscription particulier ne sont pas offerts par le Fonds dont vous souhaitez acquérir les titres au moyen de l'échange, vous pourriez payer des frais d'acquisition. En suivant ces règles, vous éviterez d'avoir à payer des frais d'acquisition additionnels inutiles. Les échanges entre titres souscrits suivant des modes de souscription différents sont autorisés dans certaines circonstances. Veuillez lire le prospectus simplifié des Fonds.
- Vous ne pouvez pas échanger des titres que vous avez souscrits selon le mode de souscription avec frais de rachat contre des titres souscrits selon le mode de souscription avec frais modérés. Vous ne pouvez pas non plus échanger des titres que vous avez souscrits selon le mode de souscription avec frais modérés contre des titres souscrits selon le mode de souscription avec frais de rachat.
- Dans le cas d'un échange de titres, le prix du titre est établi en fonction du prochain calcul de la VL pour la série de titres du Fonds après la réception en bonne et due forme de votre ordre d'échange.

Comment échanger des titres d'une série contre des titres d'une autre série du même Fonds

Vous pouvez échanger des titres d'une série d'un Fonds contre des titres d'une autre série du même Fonds en communiquant avec votre représentant Quadrus ou votre représentant autorisé Quadrus qui nous transmettra vos directives sans délai. Vous devez tenir compte de ce qui suit lors d'un échange de ce genre :

- Vous ne pouvez échanger des titres d'une autre série du Fonds contre des titres des séries H, H5, H8, HW, HW5, HW8, QF, QF5, QFW, QFW5, N, N5, N8, L, L5 ou L8 que si vous êtes autorisé à souscrire des titres de ces séries. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Critères d'admissibilité et de convenance associés aux séries** »

dans le prospectus simplifié pour connaître la liste des catégories d'investisseurs ayant le droit de souscrire des titres de ces séries ou consulter votre représentant Quadrus ou votre représentant autorisé Quadrus.

- Nous échangerons vos titres de série Quadrus contre des titres de série D5, de série D8, de série H, de série H5, de série H8, de série QF et de série QF5 (les « **séries au détail** »), selon le cas, contre des titres de série L, de série L5, de série L8, de série HW, de série HW5, de série HW8, de série QFW et de série QFW5 (les « **séries Valeur nette élevée** »), selon le cas, une fois que votre mise de fonds initiale minimale par série ou que votre participation totale respectera la mise de fonds minimale. Ces échanges seront faits pour que vous déteniez en tout temps des titres de la série à laquelle vous êtes admissible qui comportent, au total, les frais de gestion et les frais d'administration les moins élevés. En règle générale, ces échanges seront effectués dans les cas suivants : 1) lorsqu'une souscription ou un rachat de titres des Fonds fait en sorte que vous avez le droit de détenir des titres des séries Valeur nette élevée ou que n'avez plus le droit de détenir de tels titres, selon le cas, ou 2) lorsque votre participation totale change d'une manière qui fait en sorte que vous avez le droit de détenir des titres des séries Valeur nette élevée, ou que n'avez plus le droit de détenir de tels titres, par exemple en raison d'une hausse de la valeur marchande des titres, étant entendu qu'une baisse de la valeur marchande des titres ne peut faire en sorte que vous n'avez plus le droit de détenir des titres des séries Valeur nette élevée. Nous échangerons automatiquement vos titres vers le troisième vendredi de chaque mois en fonction des circonstances mentionnées précédemment. Le prospectus simplifié expose les caractéristiques de chaque série, y compris les critères d'admissibilité pour les titres des séries Valeur nette élevée.
- Avant d'échanger des titres des séries Quadrus, D5, D8 ou RB contre des titres des séries H, H5, H8, HW, HW5, HW8, N, N5, N8, QF, QF5, QFW ou QFW5 vous devrez payer tous les frais de rachat pertinents si vous avez souscrit ces titres en vertu du mode de souscription avec frais de rachat ou du mode de souscription avec frais modérés, étant donné que les titres des séries H, H5, H8, HW, HW5, HW8, N, N5, N8, QF, QF5, QFW ou QFW5 ne sont pas offerts selon le mode de souscription avec frais de rachat ou le mode de souscription avec frais modérés.
- Avant la fin de la période prévue au calendrier applicable au mode de souscription avec frais de rachat ou au mode de souscription avec frais modérés, les échanges entre les titres des séries Quadrus, D5, D8, L, L5, L8 ou RB souscrits selon le mode de souscription avec frais d'acquisition et les

titres de ces séries souscrits selon le mode de souscription avec frais de rachat ou le mode de souscription avec frais modérés du même Fonds ne sont pas autorisés, sauf s'il s'agit de titres régis par le mode de souscription avec frais de rachat admissibles au rachat sans frais décrit à la rubrique 7 « **Comment faire racheter des titres** ». Le régime de rachat sans frais ne s'applique pas aux titres souscrits selon le mode de souscription avec frais modérés. En outre, vous pourrez, à la fin de la période prévue au calendrier applicable au mode d'acquisition avec frais de rachat, échanger les titres que vous avez souscrits selon le mode de souscription avec frais de rachat contre des titres régis par le mode de souscription avec frais d'acquisition ou contre des titres de toute autre série offerte, sans frais supplémentaires. Votre courtier touche une commission de suivi plus élevée sur les titres souscrits selon le mode de souscription avec frais d'acquisition et peut toucher une commission de suivi plus élevée si vous échangez des titres souscrits selon le mode de souscription avec frais de rachat contre des titres d'une autre série. Vous ne pouvez pas non plus échanger des titres des séries Quadrus, D5, D8, L, L5, L8 ou RB souscrits selon le mode de souscription avec frais modérés contre des titres des mêmes séries souscrits selon le mode de souscription avec frais de rachat.

Le tableau suivant indique quels sont les échanges impossibles pour vous si vous détenez vos titres dans le cadre d'un régime non enregistré :

Type d'échange	Imposable	Non imposable
Des titres d'une série d'un Fonds contre des titres d'une autre série du même Fonds ou des titres souscrits selon un mode de souscription contre des titres souscrits selon un autre mode de souscription du même Fonds		✓
Tous les autres échanges	✓	

Remise des aperçus du fonds, des prospectus, des états et des rapports

Mackenzie, Quadrus, votre courtier autorisé Quadrus, votre représentant Quadrus ou votre représentant autorisé Quadrus vous fera parvenir les documents suivants :

- les aperçus du fonds et toutes les modifications autres que celles présentées ci-dessous;
- des avis d'exécution lorsque vous souscrivez, faites racheter ou échangez des titres de votre Fonds;
- des états de compte;

- à votre demande, le prospectus simplifié, les états financiers annuels audités et/ou les états financiers semestriels non audités d'un Fonds et/ou les rapports annuels et/ou intermédiaires de la direction sur le rendement du fonds;
- si vous détenez des titres d'un Fonds constitué en société qui verse des dividendes, des relevés d'impôt T5 tous les ans (les résidents du Québec recevront également un relevé 3), sauf si vous détenez vos titres dans le cadre d'un régime enregistré;
- si votre Fonds constitué en fiducie a effectué des distributions, des relevés d'impôt T3 tous les ans (les résidents du Québec recevront également un relevé 16), sauf si vous détenez vos titres dans le cadre d'un régime enregistré.

Vous devriez conserver tous les avis d'exécution et tous les états de compte, car ils vous aideront à préparer votre déclaration de revenus et à calculer le prix de base rajusté de vos titres à des fins fiscales.

Dispense de l'obligation de transmission de l'aperçu du fonds aux investisseurs inscrits à des programmes de prélèvement automatique

Avant votre adhésion à un programme de placement périodique, appelé programme de prélèvements automatiques (« PPA »), Quadrus ou votre courtier autorisé Quadrus vous transmettra un exemplaire du dernier aperçu du fonds des Fonds ainsi que le formulaire d'entente de PPA. Si vous en faites la demande, vous recevez également un exemplaire du prospectus simplifié des Fonds.

Après votre adhésion au PPA, vous ne recevrez pas les aperçus du fonds de la série ou des séries d'un Fonds dans lesquelles vous avez investi, pourvu que Quadrus ou votre courtier autorisé Quadrus vous transmette un avis vous informant de ce qui suit : i) vous ne recevrez pas l'aperçu du fonds après la date de l'avis à moins de demander par la suite qu'il vous soit transmis; ii) vous pouvez demander et obtenir sans frais le dernier aperçu du fonds en communiquant avec Quadrus au numéro sans frais 1 888 532-3322 ou encore, en vous adressant à votre courtier autorisé Quadrus, à votre représentant Quadrus ou à votre représentant autorisé Quadrus; iii) vous pouvez également obtenir des exemplaires d'un aperçu du fonds à l'adresse www.sedar.com ou sur le site Web de Quadrus à l'adresse www.gammedefondsqadrus.com; iv) vous n'avez pas, en vertu de la loi, de droit de résolution à l'égard d'une souscription subséquente aux termes du PPA, mais vous continuez cependant de bénéficier du droit d'action si le prospectus simplifié ou un document intégré par renvoi dans le prospectus contient des informations

fausses ou trompeuses; et v) vous pouvez apporter des modifications à votre participation au PPA ou y mettre fin à tout moment avant une date de placement prédéterminée. Chaque année, vous recevrez par ailleurs un rappel vous indiquant comment obtenir le dernier aperçu du fonds.

Dispense de l'obligation de transmission de l'aperçu du fonds aux investisseurs qui ont effectué un échange entre des titres des séries au détail et des titres des séries Valeur nette élevée

Les aperçus du fonds des séries au détail ont été regroupés avec les aperçus du fonds des séries Valeur nette élevée correspondantes (les « **aperçus du fonds regroupés** »). Chacun des aperçus du fonds regroupés renferme des renseignements sur les fonds des séries au détail et des séries Valeur nette élevée correspondantes, y compris les baisses de frais applicables aux séries Valeur nette élevée. Lorsque vous souscrivez initialement des titres des séries au détail ou Valeur nette élevée d'un Fonds, vous recevez les aperçus du fonds regroupés correspondants de cette série du Fonds. Cependant, si vous détenez des titres des séries au détail et devenez par la suite admissible à détenir des titres des séries Valeur nette élevée correspondantes, selon le cas, dont les frais de gestion et d'administration combinés sont plus bas, nous procéderons à un échange pour vous faire bénéficier de la série dont les frais sont plus bas, mais vous ne recevrez pas un autre aperçu du fonds regroupé correspondant à votre nouvelle série de titres. Si vous détenez des titres des séries Valeur nette élevée et cessez par la suite d'être admissible à ces séries, nous échangerons vos titres contre la série au détail correspondante, qui comportent des frais de gestion et d'administration plus élevés, et cesserez de recevoir les aperçus du fonds regroupés pour les séries à frais plus élevés. Vous pourrez cependant demander de recevoir gratuitement le dernier aperçu du fonds de la série pertinente en communiquant avec Quadrus au numéro sans frais 1 888 532-3322 et vous pouvez également obtenir un exemplaire du dernier aperçu du fonds à l'adresse www.sedar.com ou sur le site Web de Quadrus à l'adresse www.gammedefondsqadrus.com. Vous n'aurez pas, en vertu de la loi, de droit de résolution à l'égard d'une entente de souscription qui porte sur la souscription de titres aux termes de l'échange vous ayant permis d'obtenir des titres d'une série dont les frais sont plus bas. Toutefois, vous continuerez de bénéficier du droit d'action en nullité ou en dommages-intérêts si un aperçu du fonds ou un document intégré par renvoi dans un prospectus simplifié de la série pertinente contient une déclaration fautive ou trompeuse, que vous ayez ou non demandé de recevoir l'aperçu du fonds.

7. COMMENT FAIRE RACHETER DES TITRES

Rachat de titres

La marche à suivre pour présenter un ordre de rachat est précisée dans le prospectus simplifié à la rubrique « **Souscriptions, échanges et rachats** ».

Le montant que vous recevrez au rachat est fondé sur la VL de la série de titres concernée qui aura été établie immédiatement après la réception en bonne et due forme de votre ordre. Votre ordre de rachat doit être fait par écrit ou, si vous avez pris des arrangements avec votre courtier, par voie électronique par l'intermédiaire de celui-ci. Si vous disposez d'un certificat de titres, vous devez le présenter au moment de votre demande de rachat. Afin de vous protéger contre les fraudes, dans les cas où les rachats dépassent une certaine somme, votre signature sur l'ordre de rachat (et le certificat, le cas échéant) doit être avalisée par une banque, une société de fiducie, un membre d'une bourse reconnue ou tout autre organisme que nous jugeons satisfaisant.

Si vous procédez à plus d'un rachat à la fois, vos demandes de rachat seront traitées selon leur ordre de réception. Les ordres de rachat portant sur des transferts à des régimes enregistrés ou en provenance de tels régimes peuvent ne se réaliser qu'au moment où toutes les modalités administratives concernant les régimes enregistrés auront été exécutées.

Si nous ne recevons pas tous les documents nécessaires pour vendre vos titres dans les dix (10) jours de bourse suivant la date de rachat, aux termes de la législation en valeurs mobilières, nous devons acheter, ce dixième (10^e) jour, le même nombre de titres que vous avez fait racheter. Nous affecterons votre produit de rachat au paiement de ces titres. Si la VL par titre a diminué depuis la date de rachat, le Fonds doit conserver l'excédent. Si la VL par titre a augmenté depuis cette date, Quadrus, votre courtier autorisé Quadrus ou vous serez tenu de verser au Fonds la différence, plus tous les frais additionnels relatifs au traitement de l'ordre de rachat. Quadrus ou votre courtier autorisé Quadrus peut exiger que vous payiez ces montants, si vous avez fait échouer l'ordre de souscription.

Si la valeur marchande de votre placement ne respecte plus la mise de fonds minimale déterminée exigée en raison du rachat de titres que vous faites, nous pouvons, à notre appréciation, racheter vos titres, fermer le compte et vous remettre le produit de vente.

Nous ne procéderons pas au rachat de vos titres si la valeur diminue en deçà de l'exigence minimale de mise de fonds en conséquence d'une diminution de la VL par titre plutôt que d'un rachat de vos titres.

Mode de souscription avec frais d'acquisition

Aucuns frais ne s'appliquent au rachat de vos titres.

Mode de souscription avec frais de rachat et mode de souscription avec frais modérés

Si vous avez souscrit vos titres des séries Quadrus, D5, D8, L, L5, L8 ou RB selon le mode de souscription avec frais de rachat ou le mode de souscription avec frais modérés, vous n'avez versé à Quadrus ou à votre courtier autorisé Quadrus aucuns frais d'acquisition au moment de la souscription. À la place, nous avons versé ces frais d'acquisition à Quadrus ou à votre courtier autorisé Quadrus en votre nom. Par conséquent, si vous faites racheter vos titres au cours des sept (7) années suivant leur date d'émission dans le cas de titres souscrits selon le mode de souscription avec frais de rachat, ou au cours des trois (3) années suivant leur date d'émission dans le cas de titres souscrits selon le mode de souscription avec frais modérés, vous pourrez être tenu de nous payer des frais de rachat selon les pourcentages indiqués dans le prospectus simplifié à la rubrique « **Frais et charges** » afin de nous indemniser pour ce paiement. Certains rachats peuvent être effectués sans que des frais de rachat ne soient imputés, tel qu'il est décrit ci-dessous à la rubrique « **Rachat sans frais** ». Le régime de rachat sans frais ne s'applique pas aux titres souscrits selon le mode de souscription avec frais modérés.

Nous observons les principes énumérés ci-après pour réduire automatiquement les frais de rachat associés à tous les titres des séries Quadrus, D5, D8, L, L5, L8 ou RB que vous avez souscrits selon le mode de souscription avec frais de rachat ou le mode de souscription avec frais modérés :

- nous traiterons toujours en premier lieu les titres visés par le régime de rachat sans frais (dans le cas des titres souscrits uniquement selon le mode de souscription avec frais de rachat);
- nous rachèterons ensuite les titres que vous avez souscrits en premier lieu;
- nous attribuerons aux titres que vous avez acquis dans le cadre d'un réinvestissement automatique des distributions effectuées par un Fonds la même date d'émission que les titres faisant l'objet du paiement des distributions;
- les titres qui ont fait l'objet d'un échange porteront la même date d'émission que les titres que vous déteniez avant l'échange.

Si vous souhaitez en savoir davantage sur le calcul des frais de rachat, veuillez communiquer avec votre représentant Quadrus ou votre représentant autorisé Quadrus.

Mode de souscription sans frais d'acquisition

Pour les titres des séries H, H5, H8, HW, HW5, HW8, QF, QF5, QFW et QFW5, aucuns frais ne vous sont demandés si vous faites racheter vos titres.

Rachat sans frais

Si vous détenez à titre d'investisseur des titres des séries Quadrus, D5, D8, L, L5, L8 ou RB d'un Fonds souscrits selon le mode de souscription avec frais de rachat, vous pouvez faire racheter chaque année sans payer de frais de rachat (le « **rachat sans frais** ») des titres de ces séries d'un Fonds, à concurrence des proportions suivantes :

- jusqu'à 10 % de la valeur marchande des titres des séries Quadrus, D5, D8, L, L5, L8 ou RB d'un Fonds que vous déteniez le 31 décembre de l'année civile précédente; plus
- jusqu'à 10 % du coût des titres des séries Quadrus, D5, D8, L, L5, L8 ou RB de ce Fonds que vous avez souscrits pendant l'année civile en cours avant la date de l'ordre de rachat; moins
- toute distribution ou tout dividende en espèces provenant de ces titres des séries Quadrus, D5, D8, L, L5, L8 ou RB du Fonds que vous avez reçu l'égard des titres de ces séries du Fonds pendant l'année en cours.

Si la somme des rachats sans frais et des distributions ou des dividendes en espèces reçus est supérieure à ce qui est prévu aux termes du régime de rachat sans frais au cours d'une année donnée, l'excédent sera reporté pour réduire le montant prévu aux termes de ce régime l'année suivante. Vous ne pouvez reporter une partie inutilisée du montant de rachat sans frais autorisé à une année ultérieure. Si Placements Mackenzie modifie les modalités du régime de rachat sans frais, nous vous remettons un préavis de 60 jours. Certains investisseurs peuvent ne pas être admissibles au régime de rachat sans frais s'ils ont échangé des titres d'autres Fonds Quadrus qui ne sont pas assortis d'un droit de rachat sans frais contre des titres des Fonds. Pour savoir si vous avez droit au régime de rachat sans frais, veuillez consulter le prospectus simplifié et la notice annuelle des fonds dont vous avez souscrit des titres initialement.

Le régime de rachat sans frais ne s'applique pas aux titres souscrits selon le mode de souscription avec frais modérés.

Suspension des rachats

Nous pouvons suspendre le rachat de titres d'un Fonds ou reporter la date de paiement au rachat

- a) pendant toute période au cours de laquelle les négociations normales sont suspendues à une bourse de valeurs ou

d'options ou sur un marché à terme au Canada ou à l'étranger, pour autant que les titres cotés et négociés ou les dérivés visés qui sont négociés représentent en valeur ou en exposition au marché sous-jacent plus de 50 % de l'actif total du Fonds, sans tenir compte du passif, et que ces titres en portefeuille ou dérivés visés ne soient négociés à aucune autre bourse qui offre une solution de rechange raisonnablement pratique pour le Fonds, ou

- b) après avoir obtenu le consentement de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « **CVMO** »).

Aux fins de déterminer s'il y a lieu de suspendre le rachat de titres, le Fonds sera considéré comme s'il détenait directement les titres appartenant à tout fonds sous-jacent dont il possède les titres.

Au cours de toute période de suspension, il n'y aura de calcul de la VL pour aucune série de titres du Fonds et le Fonds ne sera autorisé ni à émettre, ni à racheter des titres, pas plus qu'à les échanger. L'émission, le rachat et l'échange de titres et le calcul de la VL pour chaque série de titres reprendront

- si la suspension découle de la suspension des négociations normales à une ou plusieurs bourses, lorsque les négociations normales reprendront à ces bourses, ou
- si la suspension a été autorisée au préalable par la CVMO, lorsque la CVMO déclarera que la suspension est terminée.

En cas de suspension :

- si vous avez placé un ordre de souscription visant une série de titres du Fonds, vous pouvez le retirer avant la cessation de la suspension ou recevoir des titres de la série selon la VL par titre calculé après la cessation de la suspension;
- si vous avez demandé le rachat ou l'échange de titres du Fonds mais que le produit du rachat ou de l'échange ne peut être calculé en raison de la suspension, vous pouvez retirer l'ordre avant la cessation de la suspension, ou :
 - dans le cas d'un rachat, recevoir le paiement selon la VL par titre de la série, déduction faite des frais de rachat pertinents, le cas échéant, calculés après la cessation de la suspension; ou
 - dans le cas d'un échange, faire en sorte que les titres soient échangés selon la VL par titre de la série, calculée après la cessation de la suspension.

Si nous recevons votre ordre de rachat et que le produit du rachat est calculé avant une suspension, mais que le paiement du produit de rachat n'a pas encore été effectué, le Fonds vous versera votre produit de rachat pendant la suspension.

8. RESPONSABILITÉ DES ACTIVITÉS DES FONDS

Services de gestion

Nous sommes le gestionnaire et l'agent chargé de la tenue des registres et l'agent des transferts de chaque Fonds et le fiduciaire de chaque Fonds constitué en fiducie. Vous pouvez communiquer avec nous relativement aux Fonds ou à vos comptes comme il est indiqué ci-dessous :

Corporation Financière Mackenzie
180, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3K1

Téléphone : 1 800 387-0615 (service en français)
1 800 387-0614 (service en anglais)

Télécopieur : 1 416 922-5660

Site Web : www.placementsmackenzie.com

Adresse de courrier électronique :
service@mackenzieinvestments.com

Les documents constituant le dossier d'information de chaque Fonds et les registres des investisseurs de chaque Fonds sont tenus à nos bureaux à Toronto.

En tant que gestionnaire des Fonds, nous retenons les services du personnel nécessaires pour voir à l'exploitation au quotidien des Fonds aux termes des modalités des conventions de gestion cadres décrites à la rubrique 14 : « **Contrats importants** ». Les services que nous fournissons aux Fonds à titre de gestionnaire comprennent notamment :

- les services de gestionnaires de portefeuille internes ou l'embauche de sous-conseillers externes afin de gérer les portefeuilles des Fonds;
- les services du personnel administratif chargé de la négociation des titres en portefeuille et des calculs quotidiens de la valeur des titres du portefeuille des Fonds, de la VL des Fonds et de la VL par titre pour chaque série des Fonds;
- les services d'un agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts pour traiter les ordres de souscription, d'échange et de rachat;
- les services du personnel responsable du service à la clientèle pour répondre aux demandes de Quadrus, des courtiers autorisés Quadrus et des investisseurs concernant les comptes des investisseurs; et
- les services de tout autre personnel de soutien pour que les activités des Fonds soient exercées d'une manière efficace.

De temps à autre, nous retenons les services de parties externes à titre de mandataires pour nous aider à fournir les services de gestion

et d'administration aux Fonds. La plupart du temps, ces mandataires sont des sous-conseillers possédant des compétences dans des secteurs spécialisés ou sur le marché local d'une région du monde donnée; ils offrent des services de gestion de portefeuille et procèdent au choix de titres pour l'ensemble ou une partie du portefeuille d'un Fonds. En tant que gestionnaire des Fonds, nous établissons les modalités d'embauche de ces mandataires et déterminons la rémunération qui leur est payée par les Fonds. Dans le cas des sous-conseillers, nous devons verser leur rémunération à même les frais de gestion que nous recevons des Fonds et devons nous assurer qu'ils respectent les objectifs et les stratégies de placement de ces Fonds, mais nous n'approuvons pas au préalable les opérations qu'ils effectuent au nom des Fonds. Pour de plus amples renseignements concernant ces sous-conseillers, veuillez vous reporter à la rubrique « **Services de gestion de portefeuille** ». B2B Trustco est le fiduciaire des régimes enregistrés parrainés par Quadrus.

Administrateurs et membres de la haute direction de Mackenzie

Le nom, le lieu de résidence et les occupations principales depuis les cinq (5) dernières années des administrateurs et membres de la haute direction de Placements Mackenzie sont indiqués dans le tableau 4 et le tableau 5 ci-après. Seul le poste actuel des membres de la haute direction qui sont à notre service depuis plus de cinq (5) ans est précisé.

Tableau 4 : Administrateurs de Mackenzie

Nom et lieu de résidence	Poste
Barry S. McInerney Toronto (Ontario)	Administrateur; personne désignée responsable; président du conseil, président et chef de la direction de Placements Mackenzie, de Capitalcorp; auparavant, administrateur, président et chef de la direction de BMO Asset Management Corp.
Earl Bederman Toronto (Ontario)	Administrateur de Placements Mackenzie; fondateur et chef de la direction à la retraite d'Investor Economics Inc.
Brian M. Flood Toronto (Ontario)	Administrateur de Placements Mackenzie; associé à la retraite de Torys LLP
Karen L. Gavan Toronto (Ontario)	Administratrice de Placements Mackenzie; administratrice, présidente et chef de la direction à la retraite d'Economical, Compagnie mutuelle d'assurance

Nom et lieu de résidence	Poste
Robert E. Lord Toronto (Ontario)	Administrateur de Placements Mackenzie; associé à la retraite de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Paul G. Oliver Markham (Ontario)	Administrateur de Placements Mackenzie; associé à la retraite de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Mary L. Turner Beamsville (Ontario)	Administratrice de Placements Mackenzie; présidente, chef de la direction et administratrice à la retraite de la Banque Canadian Tire; chef de l'exploitation à la retraite de Services financiers Canadian Tire limitée

Tableau 5 : Membres de la haute direction de Mackenzie

Nom et lieu de résidence	Poste
Chris Boyle Toronto (Ontario)	Vice-président principal, Investisseurs institutionnels de Placements Mackenzie; auparavant, vice-président principal du service des investisseurs institutionnels d'AGF
Michael Cooke Toronto (Ontario)	Vice-président principal, responsable des fonds négociés en bourse de Placements Mackenzie; auparavant, responsable du placement – Power chez Invesco
Cynthia Currie Toronto (Ontario)	Vice-présidente à la direction et chef des ressources humaines de Société financière IGM Inc.; auparavant, vice-présidente, Services aux entreprises et placements, de Financière Sun Life inc. ¹
Michael Dibden Toronto (Ontario)	Vice-président à la direction, chef de l'exploitation de Société financière IGM Inc. ¹ , de Placements Mackenzie et de Groupe Investors Inc. ² ; auparavant, vice-président principal, Technologie, de la CIBC
Tony Elavia Toronto (Ontario)	Vice-président à la direction et chef des placements de Placements Mackenzie

Nom et lieu de résidence	Poste
Rhonda Goldberg Toronto (Ontario)	Vice-présidente à la direction et chef du contentieux de Société financière IGM Inc. ¹ et de Placements Mackenzie; auparavant, vice-présidente principale, Affaires réglementaires de Placements Mackenzie; directrice, Fonds d'investissement et produits structurés de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Luke Gould Winnipeg (Manitoba)	Vice-président à la direction, Finances, et chef des finances de Société financière IGM Inc. ¹ , de Placements Mackenzie et de Groupe Investors Inc. ² ; administrateur de Services financiers Groupe Investors Inc. ² et de Valeurs mobilières Groupe Investors inc.; auparavant, vice-président principal et chef des finances de Placements Mackenzie et de Groupe Investors Inc. ²
Barry S. McInerney Toronto (Ontario)	Administrateur de Société financière IGM Inc. ¹ , de Placements Mackenzie et de Groupe Investors Inc. ² ; président du conseil, président et chef de la direction de Placements Mackenzie, de Capitalcorp; auparavant, administrateur, président et chef de la direction de BMO Asset Management Corp.
Douglas Milne Toronto (Ontario)	Vice-président à la direction, chef du marketing de Société financière IGM Inc. ¹ , de Placements Mackenzie, et de Groupe Investors Inc. ² ; auparavant, vice-président, Marketing du Groupe Banque TD; vice-président, Marketing de Cara Operations.
Damon Murchison Toronto (Ontario)	Vice-président à la direction, chef des ventes au détail, directeur national des ventes de Placements Mackenzie; auparavant, vice-président principal et chef des ventes, Services aux particuliers, Financière Manuvie et vice-président et directeur national des ventes, Investissements Manuvie

Nom et lieu de résidence	Poste
Terry Rountes Woodbridge (Ontario)	Vice-président, Services aux Fonds et chef des finances des Fonds Mackenzie; chef des finances de Capitalcorp
Michael Schnitman Wellesley Hills (Massachusetts)	Vice-président principal, Produits, Placements Mackenzie; auparavant, directeur, Stratégie et développement liés aux produits de Putnam Investment Management, LLC
Gillian Seidler Toronto (Ontario)	Vice-présidente, Conformité et chef de la conformité de Placements Mackenzie; auparavant, vice-présidente adjointe, Placements Mackenzie

NOTES

1. Société mère de Placements Mackenzie.
2. Membre du groupe de Placements Mackenzie.

Administrateurs et membres de la haute direction des sociétés

Les administrateurs de chacune des Sociétés sont les mêmes que ceux de Placements Mackenzie. Vous trouverez dans le tableau 6 ci-après les membres de la haute direction de chacune des Sociétés.

Tableau 6 : Administrateurs et membres de la haute direction des Sociétés

Nom et lieu de résidence	Poste
Barry S. McInerney Toronto (Ontario)	Administrateur de Placements Mackenzie; président du conseil, président et chef de la direction de Placements Mackenzie, de Capitalcorp et d'Investmentcorp; auparavant, administrateur, président et chef de la direction de BMO Asset Management Corp.
Terry Rountes Woodbridge (Ontario)	Chef des finances de Capitalcorp et d'Investmentcorp; vice-président, Services aux Fonds et chef des finances des Fonds Mackenzie

Nom et lieu de résidence	Poste
Nick Westlind Toronto (Ontario)	Secrétaire de Capitalcorp et d'Investmentcorp; vice-président, Affaires juridiques et directeur, Services juridiques de Placements Mackenzie; auparavant, vice-président, Services juridiques de Fidelity Investments Canada s.r.l.

Services de gestion de portefeuille

Même si nous sommes le gestionnaire de portefeuille de tous les Fonds, les portefeuilles de placement des Fonds sont gérés soit directement par nous, soit par des sous-conseillers dont nous avons retenu les services.

Les gestionnaires de portefeuille sont les principaux responsables des conseils en placement donnés à l'égard des comptes qu'ils gèrent, individuellement ou conjointement. Chaque gestionnaire de portefeuille évalue continuellement les comptes dont il est responsable, notamment le pourcentage de l'actif investi dans un type de titre en général ou dans un titre en particulier, la diversification des titres en portefeuille entre les secteurs d'activité et, de manière générale, la composition des comptes.

Aux termes de la législation en valeurs mobilières, Placements Mackenzie est tenue de vous informer qu'il peut être difficile de faire valoir des droits reconnus par la loi contre un gestionnaire de portefeuille ou un sous-conseiller si celui-ci ne réside pas au Canada et s'il n'y est pas inscrit auprès d'une autorité en valeurs mobilières. À l'heure actuelle, Ivy Investment Management Company, filiale de Waddell & Reed, Financial Inc., Putnam Investments Limited, Setanta Asset Management Limited, Irish Life Investment Managers et The Putnam Advisory Company, LLC sont les seuls sous-conseillers des Fonds qui ne sont pas inscrits auprès d'une autorité en valeurs mobilières au Canada. À titre de gestionnaire des fonds, Placements Mackenzie doit s'assurer que les sous-conseillers respectent les objectifs et les stratégies de placement généraux des Fonds, mais elle ne fournit aucune approbation préalable ni ne révisé de décisions particulières concernant les placements que prend un sous-conseiller.

Placements Mackenzie et les sous-conseillers fournissent également des services de gestion de portefeuille à d'autres organismes de placement collectif et comptes privés. Si la disponibilité d'un titre donné est limitée et que ce titre correspond à l'objectif de placement de plus d'un OPC ou compte privé, les titres seront attribués proportionnellement entre eux ou de toute autre manière équitable, compte tenu du fait que le titre est actuellement détenu ou non dans l'un des portefeuilles, de l'ampleur pertinente et du taux de croissance des comptes ainsi que de tout autre facteur que nous ou les sous-conseillers, selon le cas, jugeons raisonnable.

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Des détails concernant les conventions de gestion de portefeuille intervenues entre nous et les entreprises de sous-conseillers figurent ci-après et à la rubrique 14 : « **Contrats importants** ».

Les tableaux ci-après font état des gestionnaires de portefeuille et des sous-conseillers, de la localisation de leur établissement principal ainsi que des noms des gestionnaires de portefeuille principaux de chaque Fonds, de leurs états de service auprès de

l'entreprise et des postes occupés au cours des cinq (5) dernières années.

CGOV Asset Management (« CGOV »), Toronto (Ontario)

CGOV est le sous-conseiller de la Catégorie Focus Actions canadiennes (CGOV). La personne suivante est le principal responsable des placements du portefeuille de ce Fonds :

Tableau 7 : Gestionnaire de portefeuille de CGOV

Nom et titre	Fonds	États de service auprès de CGOV	Principaux postes au cours des 5 dernières années
Roy Hewson, gestionnaire de portefeuille	Catégorie Focus Actions canadiennes (CGOV)	Depuis 1997	Gestionnaire de portefeuille

Foyston, Gordon & Payne Inc. (« FGP »), Toronto (Ontario)

FGP est le sous-conseiller de la Catégorie Valeur canadienne (FGP). Les personnes suivantes sont les principaux responsables des placements du portefeuille de ce Fonds :

Tableau 8 : Gestionnaires de portefeuille de FGP

Nom et titre	Fonds	États de service auprès de FGP	Principaux postes au cours des 5 dernières années
John Berry, vice-président principal et gestionnaire de portefeuille	Catégorie Valeur canadienne (FGP)	Depuis 1998	Vice-président principal et gestionnaire de portefeuille, Actions canadiennes
Bryan Pilsworth, président, chef de la direction et gestionnaire de portefeuille	Catégorie Valeur canadienne (FGP)	Depuis 2007	Président et gestionnaire de portefeuille, Actions canadiennes

Groupe de gestion d'actifs GLC Itée (« GLC »), London (Ontario)

GLC est le sous-conseiller des Fonds suivants :

- Fonds Folio accéléré
- Fonds Folio énergétique
- Fonds Folio équilibré
- Catégorie Dividendes canadiens (GIGWL)
- Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)
- Catégorie Actions canadiennes (Laketon)
- Fonds d'actions canadiennes (Laketon)
- Catégorie Croissance canadienne (GIGWL)
- Fonds de croissance canadien (GIGWL)
- Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London)
- Catégorie Gestion de l'encaisse
- Fonds Folio prudent
- Fonds d'obligations de base (Portico)
- Fonds d'obligations de base plus (Portico)
- Fonds d'obligations de sociétés (Portico)
- Fonds Folio de revenu fixe diversifié
- Fonds de dividendes (GIGWL)
- Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London)
- Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)
- Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London)
- Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)
- Fonds de croissance et de revenu (GIGWL)
- Fonds de revenu (Portico)
- Fonds Folio modéré

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

- Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation (GIGWL)
- Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London)
- Catégorie Titres spécialisés nord-américains
- Fonds d'obligations à court terme (Portico)
- Catégorie Dividendes américains (GIGWL)
- Fonds de dividendes américains (GIGWL)

Le tableau 9 indique les personnes qui font partie de l'équipe de Gestion d'investissements GWL au sein de GLC et qui sont les principaux responsables des placements du portefeuille de ces Fonds :

Tableau 9 : Gestionnaires de portefeuille de l'équipe de Gestion d'investissements GWL au sein de GLC

Nom et titre	Fonds	États de service auprès GLC	Principaux postes au cours des 5 dernières années
Clayton Bittner, vice-président, Actions	Catégorie Dividendes américains (GIGWL) Fonds de dividendes américains (GIGWL) Fonds de dividendes (GIGWL) Catégorie Dividendes (GIGWL)	Depuis 2006	Gestionnaire de portefeuille et analyste
Patricia Nesbitt, vice-présidente principale, Actions	Fonds de croissance canadien (GIGWL) Catégorie Croissance canadienne (GIGWL) Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)* Fonds de croissance et de revenu (GIGWL)* Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)* Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London)* Fonds de revenu (Portico)*	Depuis 1986	Gestionnaire de portefeuille et analyste
Brent Joyce, Stratège en chef des placements	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)* Fonds de croissance et de revenu (GIGWL)* Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)* Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London)* Fonds de revenu (Portico)*	Depuis 2008	Stratège en chef des placements et vice-président, Développement des affaires
Bryan Shearer, vice-président, Actions	Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation (GIGWL) Catégorie Titres spécialisés nord-américains*	Depuis 2001	Gestionnaire de portefeuille et analyste

*Le gestionnaire de portefeuille fait partie d'une équipe de placement multigestionnaire.

Le tableau 10 indique les personnes qui font partie de l'équipe de Laketon Investment au sein de GLC et qui sont les principaux responsables des placements du portefeuille de ces Fonds :

Tableau 10 : Gestionnaires de portefeuille de l'équipe de Laketon Investment Management au sein de GLC

Nom et titre	Fonds	États de service auprès GLC	Principaux postes au cours des 5 dernières années
Bradford Cann, vice-président principal, Actions	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	Depuis 2007	Gestionnaire de portefeuille et analyste

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Nom et titre	Fonds	États de service auprès GLC	Principaux postes au cours des 5 dernières années
Ben Fawcett, vice-président, Actions	Fonds d'actions canadiennes (Laketon) Catégorie Actions canadiennes (Laketon)	Depuis 2004	Gestionnaire de portefeuille et analyste

Le tableau 11 indique les personnes qui font partie de l'équipe de Gestion des capitaux London au sein de GLC et qui sont les principaux responsables des placements du portefeuille de ces Fonds :

Tableau 11 : Gestionnaires de portefeuille de l'équipe de Gestion des capitaux London au sein de GLC

Nom et titre	Fonds	États de service auprès GLC	Principaux postes au cours des 5 dernières années
Ron Hanson, chef des placements	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)* Fonds de croissance et de revenu (GIGWL)* Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)* Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London)* Fonds de revenu (Portico)*	Depuis 1994	Chef des placements et gestionnaire de portefeuille
Robert Lee, vice-président, Actions	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London)	Depuis 2007	Gestionnaire de portefeuille et analyste
Pei Li, directeur, Actions	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London)	Depuis 2015	Gestionnaire de portefeuille et analyste

*Le gestionnaire de portefeuille fait partie d'une équipe de placement multigestionnaire.

Le tableau 12 indique la personne qui fait partie de l'équipe du Groupe de solutions de portefeuille au sein de GLC et qui est la principale responsable des placements du portefeuille de ces Fonds :

Tableau 12 : Groupe de solutions de portefeuille au sein de GLC

Nom et titre	Fonds	États de service auprès de GLC	Principaux postes au cours des 5 dernières années
Susan Spence, vice-présidente, Groupe de solutions de portefeuille	Fonds Folio accéléré Fonds Folio énergétique Fonds Folio équilibré Fonds Folio prudent Fonds Folio modéré	Depuis 2016	Gestionnaire de portefeuille et analyste auprès de Solutions de portefeuille, groupe qui fait partie de La Great-West, compagnie d'assurance-vie et, depuis 2016, de Groupe de gestion d'actifs GLC Itée

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Nom et titre	Fonds	États de service auprès de GLC	Principaux postes au cours des 5 dernières années
	Fonds Folio de revenu fixe diversifié Catégorie Titres spécialisés nord-américains*		
Brandon Hutchison, vice-président adjoint, Groupe de solutions de portefeuille	Fonds Folio accéléré Fonds Folio énergétique Fonds Folio équilibré Fonds Folio prudent Fonds Folio modéré Fonds Folio de revenu fixe diversifié Catégorie Titres spécialisés nord-américains*	Depuis 2016	Gestionnaire de portefeuille et analyste auprès de Solutions de portefeuille, groupe qui fait partie de La Great-West, compagnie d'assurance-vie et, depuis 2016, de Groupe de gestion d'actifs GLC Itée

*Le gestionnaire de portefeuille fait partie d'une équipe de placement multigestionnaire.

Le tableau 13 indique les personnes qui font partie de l'équipe de Portico Investment Management au sein de GLC et qui sont les principaux responsables des placements du portefeuille de ces Fonds :

Tableau 13 : Portico Investment Management (GLC)

Nom et titre	Fonds	États de service auprès de GLC	Principaux postes au cours des 5 dernières années
Dale Haynes, vice-président, Titres à revenu fixe	Fonds d'obligations de base (Portico) Catégorie Gestion de l'encaisse	Depuis 1990	Gestionnaire de portefeuille et analyste
Ian Whiteside, vice-président, Titres à revenu fixe	Fonds d'obligations de sociétés (Portico)	Depuis 2013	Gestionnaire de portefeuille et analyste
Janet Salter, vice-présidente, Titres à revenu fixe	Fonds d'obligations de base plus (Portico)	Depuis 1995	Gestionnaire de portefeuille et analyste
Jenny Wan, gestionnaire, Titres à revenu fixe	Fonds d'obligations à court terme (Portico)	Depuis 2004	Gestionnaire de portefeuille et analyste

Irish Life Investment Managers Limited (« ILIM »), Dublin (Irlande)

ILIM est le sous-conseiller du Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM). Le tableau 14 indique les personnes qui sont les principaux responsables des placements du portefeuille de ce Fonds :

Tableau 14 : Gestionnaire de portefeuille de ILIM

Nom et titre	Fonds	États de service auprès de ILIM	Principaux postes au cours des 5 dernières années
Anthony MacGuinness, gestionnaire de portefeuille et chef du groupe des stratégies quantitatives	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM)	Depuis 2004	Chef du groupe des stratégies quantitatives
Darragh O'Dowd, gestionnaire de portefeuille et chef du Groupe de solutions de portefeuille	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM)	Depuis 2007	Gestionnaire principal de fonds quantitatifs
Ronan Bradley, cogestionnaire de portefeuille et chef de la recherche quantitative	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM)	Depuis 2002	Gestionnaire principal de fonds quantitatifs

Corporation Financière Mackenzie, Toronto, Canada

Corporation Financière Mackenzie est le gestionnaire de portefeuille des Fonds suivants :

- Fonds canadien de croissance Mackenzie
- Fonds canadien équilibré Mackenzie
- Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie
- Fonds de ressources canadiennes Mackenzie
- Fonds de revenu à taux variable Mackenzie
- Catégorie Mackenzie Croissance mondiale
- Catégorie Mackenzie Ivy Européen

- Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy
- Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy
- Catégorie Mackenzie Métaux précieux
- Fonds de revenu stratégique Mackenzie
- Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines
- Fonds du marché monétaire

Le tableau 15 indique les personnes qui sont les principaux responsables des placements du portefeuille de ces Fonds :

Tableau 15 : Gestionnaires de portefeuille de Corporation Financière Mackenzie

Nom et titre	Fonds	États de service auprès de Mackenzie	Principaux postes au cours des 5 dernières années
David Arpin, Gestion des placements	Fonds canadien de croissance Mackenzie Catégorie Mackenzie Croissance mondiale	Depuis 2016	Gestionnaire de portefeuille depuis janvier 2016 Auparavant, gestionnaire de portefeuille, Bluewater (2012 à 2015) et gestionnaire de portefeuille, Mackenzie (2000 à 2012)
Alain Bergeron, vice-président principal, Gestion des placements	Fonds canadien équilibré Mackenzie	Depuis 2013	Vice-président principal, Gestion des placements depuis septembre 2013 Auparavant, vice-président, Placements sur les marchés publics, et vice-président et chef de l'affectation tactique de l'ensemble de l'actif, Office d'investissement du Régime de pensions du Canada

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Nom et titre	Fonds	États de service auprès de Mackenzie	Principaux postes au cours des 5 dernières années
Dan Cooper, vice-président, Gestion des placements	Fonds de revenu à taux variable Mackenzie Fonds de revenu stratégique Mackenzie	Depuis 1997	Analyste des placements, gestionnaire de portefeuille adjoint, gestionnaire de portefeuille et vice-président, Gestion des placements auprès de Mackenzie
Dina DeGeer, Gestion des placements	Fonds canadien de croissance Mackenzie Catégorie Mackenzie Croissance mondiale	Depuis 2016	Gestionnaire de portefeuille depuis janvier 2016 Auparavant, gestionnaire de portefeuille, Bluewater (1995 à 2015)
Martin Downie, Vice-président principal, Gestion des placements	Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie Fonds de revenu stratégique Mackenzie	Depuis 2017	Auparavant, vice-président principal, gestionnaire de portefeuille, chef des actions canadiennes à la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée (2012 à 2017).
Benoit Gervais, vice-président principal, Gestion des placements	Fonds de ressources canadiennes Mackenzie Catégorie Mackenzie Métaux précieux	Depuis 2001	Gestionnaire de portefeuille, vice-président, Gestion des placements et vice-président principal, Gestion des placements auprès de Mackenzie
Steven Locke, vice-président principal, Gestion des placements	Fonds canadien équilibré Mackenzie Fonds de revenu à taux variable Mackenzie Fonds du marché monétaire Fonds de revenu stratégique Mackenzie	Depuis 2008	Gestionnaire de portefeuille et vice-président principal, Gestion des placements auprès de Mackenzie
Robert McKee, vice-président, Gestion des placements	Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy	Depuis 2011	Gestionnaire de portefeuille, gestionnaire de portefeuille adjoint et analyste des placements principal auprès de Mackenzie Auparavant, analyste adjoint à la recherche, Financière Banque Nationale (2008 à 2011)
Darren McKiernan, vice-président principal, Gestion des placements	Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie Fonds de revenu stratégique Mackenzie	Depuis 2013	Gestionnaire de portefeuille et vice-président principal, Gestion des placements auprès de Mackenzie depuis décembre 2013 Auparavant, vice-président et gestionnaire de portefeuille d'Invesco Canada Ltée (2009 à 2013) et vice-président de Gestion d'actifs Burgundy Ltée (2003 à 2009)
Movin Mokbel, vice-président, Gestion des placements	Fonds de revenu à taux variable Mackenzie	Depuis 2012	Analyste des placements, gestionnaire de portefeuille et vice-président, Gestion des placements auprès de Mackenzie depuis août 2012 Auparavant, vice-président, Placements privés, BMO Markets (New York) (1998 à 2002)

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Nom et titre	Fonds	États de service auprès de Mackenzie	Principaux postes au cours des 5 dernières années
Matt Moody, vice-président, Gestion des placements	Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy Catégorie Mackenzie Ivy Européen	Depuis 2005	Gestionnaire de portefeuille Gestionnaire de portefeuille adjoint
Paul Musson, vice-président principal, Gestion des placements	Catégorie Mackenzie Ivy Européen Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy	Depuis 2000	Gestionnaire de portefeuille et vice-président principal, Gestion des placements auprès de Mackenzie
Onno Rutten, vice-président, Gestion des placements	Fonds de ressources canadiennes Mackenzie Catégorie Mackenzie Métaux précieux	Depuis 2011	Analyste des placements, gestionnaire de portefeuille et vice-président, Gestion des placements auprès de Mackenzie depuis mai 2011 Auparavant, administrateur membre de la direction, analyste des recherches sur les actions auprès de UBS Valeurs mobilières Canada Inc.
Philip Taller, vice-président, Gestion des placements	Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines	Depuis 2011	Gestionnaire de portefeuille et vice-président principal, Gestion des placements
Richard B. Weed, vice-président principal, Gestion des placements	Fonds canadien équilibré Mackenzie	Depuis 2015	Depuis septembre 2015, gestionnaire de portefeuille Auparavant, directeur général et gestionnaire de portefeuille, F-Squared Investments Inc. (2011 à 2015)
Felix Wong, vice-président, Gestion des placements	Fonds canadien équilibré Mackenzie* Fonds de revenu à taux variable Mackenzie Fonds du marché monétaire	Depuis 2008	Gestionnaire de portefeuille et vice-président, Gestion des placements auprès de Mackenzie

* Le gestionnaire de portefeuille fait partie d'une équipe de placement multigestionnaire.

Mackenzie Investments Corporation (« MIC »), Boston, Massachusetts

Mackenzie Investments Corporation est le sous-conseiller de la Catégorie Mackenzie Marchés émergents. Le tableau 16 indique les

personnes qui sont les principaux responsables des placements du portefeuille de ce Fonds :

Tableau 16 : Gestionnaire de portefeuille de Mackenzie Investments Corporation

Nom et titre	Fonds	États de service auprès de MIC	Principaux postes au cours des 5 dernières années
Arup Datta, vice-président principal, gestion des placements	Catégorie Mackenzie Marchés émergents	Depuis 2017	Depuis septembre 2017, gestionnaire de portefeuille Auparavant, chef des placements, AJO (2012 à 2017)

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Nom et titre	Fonds	États de service auprès de MIC	Principaux postes au cours des 5 dernières années
Nicholas Tham, vice-président, gestion des placements	Catégorie Mackenzie Marchés émergents	Depuis 2017	Depuis septembre 2017, gestionnaire de portefeuille Auparavant, gestionnaire de portefeuille, AJO (2012 à 2017)

Putnam Investments Limited, Londres, Angleterre

Putnam Investments Limited est le sous-conseiller de la Catégorie Actions internationales de base (Putnam), du Fonds

d'actions internationales (Putnam) et du Fonds d'actions internationales de base (Putnam). Le tableau 17 indique la personne qui est le principal responsable des placements du portefeuille de ces Fonds :

Tableau 17 : Gestionnaire de portefeuille de Putnam

Nom et titre	Fonds	États de service auprès de Putnam	Principaux postes au cours des 5 dernières années
Vivek Gandhi, gestionnaire de portefeuille	Catégorie Actions internationales de base (Putnam) Fonds d'actions internationales de base (Putnam)	Depuis 1999	Gestionnaire de portefeuille, gestionnaire de portefeuille adjoint et analyste

Setanta Asset Management Limited (« Setanta »), Dublin, Irlande

Setanta est le sous-conseiller de la Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta), de la Catégorie Croissance et revenu (GIGWL), du Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) et de la

Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta). Le tableau 18 indique les personnes qui sont les principaux responsables des placements du portefeuille de ces Fonds :

Tableau 18 : Gestionnaires de portefeuille de Setanta

Nom et titre	Fonds	États de service auprès de Setanta	Principaux postes au cours des 5 dernières années
Sean Kenzie, gestionnaire de portefeuille	Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)** Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)**	Depuis 2010	Gestionnaire de portefeuille
David Coyne, gestionnaire de portefeuille	Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)** Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)**	Depuis 2005	Gestionnaire de portefeuille
Richard Doyle, gestionnaire de portefeuille	Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta) Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)	Depuis 2008	Gestionnaire de portefeuille
David Pastor, gestionnaire de portefeuille	Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta) Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)	Depuis 2010	Gestionnaire de portefeuille

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Nom et titre	Fonds	États de service auprès de Setanta	Principaux postes au cours des 5 dernières années
Fergal Sarsfield, gestionnaire de portefeuille	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)* Fonds de croissance et de revenu (GIGWL)*	Depuis 2007	Gestionnaire de portefeuille
Rowan Smith, gestionnaire de portefeuille	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)* Fonds de croissance et de revenu (GIGWL)*	Depuis 1998	Gestionnaire de portefeuille
Conor Walshe, gestionnaire de portefeuille	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)* Fonds de croissance et de revenu (GIGWL)*	Depuis 2014	Gestionnaire de portefeuille

* Le gestionnaire de portefeuille fait partie d'une équipe de placement multigestionnaire.

** Le Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) et la Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) ont respectivement neuf gestionnaires de portefeuille, dont huit sont chacun responsables d'un secteur mondial. Les cogestionnaires de portefeuille principaux sont Sean Kenzie et David Coyne.

The Putnam Advisory Company, LLC, Boston (Massachusetts)

The Putnam Advisory Company, LLC est le sous-conseiller du Fonds de valeur américain (Putnam), de la Catégorie Valeur américaine (Putnam), du Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) et du Fonds de croissance toutes capitalisations

américaines Mackenzie. Le tableau 19 indique les personnes qui sont les principaux responsables des placements du portefeuille de ces Fonds :

Tableau 19 : Gestionnaires de portefeuille de The Putnam Advisory Company, LLC

Nom et titre	Fonds	États de service auprès de The Putnam Advisory Company, LLC	Principaux postes au cours des 5 dernières années
Richard Bodzy, gestionnaire de portefeuille	Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie	Depuis 2009	Gestionnaire de portefeuille
Darren A. Jaroch, gestionnaire de portefeuille	Catégorie Valeur américaine (Putnam) Fonds de valeur américain (Putnam)	Depuis 1999	Gestionnaire de portefeuille
Walter D. Scully, gestionnaire de portefeuille adjoint	Catégorie Valeur américaine (Putnam) Fonds de valeur américain (Putnam)	Depuis 1996	Gestionnaire de portefeuille adjoint
Robert J. Schoen, gestionnaire de portefeuille	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam)	Depuis 1997	Gestionnaire de portefeuille
Adrian Chan, gestionnaire de portefeuille	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam)	Depuis 2003	Gestionnaire de portefeuille

Dispositions en matière de courtage

C'est nous, en tant que gestionnaire et gestionnaire de portefeuille, ou, le cas échéant, les sous-conseillers par l'intermédiaire de nombreuses maisons de courtage, qui prenons les dispositions concernant les opérations de courtage relatives aux portefeuilles des Fonds. Les courtages pour les Fonds sont habituellement versés selon les taux les plus favorables qui nous sont offerts, ou offerts aux sous-

conseillers respectifs, selon le volume total de leurs opérations respectives en tant que gestionnaires et/ou gestionnaires de portefeuille d'actifs d'OPC et autres actifs importants, et sous réserve des règles de la bourse appropriée. Bon nombre des maisons de courtage qui exécutent des opérations de courtage pour les Fonds vendent également des titres de ces Fonds à leurs clients. Les opérations de courtage relatives aux portefeuilles des Fonds à l'égard

desquelles nous avons retenu les services d'un sous-conseiller seront réparties par les sous-conseillers, conformément à leur propre politique à ce sujet.

À l'occasion, nous, GLC, The Putnam Advisory Company, LLC et Waddell attribuons également des opérations de courtage à des maisons de courtage en contrepartie de services de recherche générale sur les placements (notamment des services d'analyse de l'industrie et de sociétés, des rapports économiques, des données statistiques pertinentes sur les marchés boursiers ainsi que des rapports sur les portefeuilles et des services d'analyse de portefeuille), de renseignements sur les opérations et d'autres services qu'elles fournissent et qui nous aident, les sous-conseillers et nous, dans le cadre des services de gestion de portefeuille que nous assurons, à prendre les décisions de placement visant les Fonds. Ces opérations seront attribuées en fonction du caractère raisonnable des courtages, de l'avantage que les Fonds pourront en tirer et de la meilleure exécution des opérations de courtage. Nous, ou le sous-conseiller, tenterons d'attribuer les activités de courtage des Fonds d'une manière équitable en tenant compte des principes susmentionnés. Ni nous ni le sous-conseiller n'avons pris d'engagement contractuel aux termes duquel nous devons attribuer des activités de courtage à une maison particulière. Exception faite des placements dans des fonds de fonds pour ce qui est de certains Fonds Mackenzie, les opérations de courtage ne sont pas exécutées par notre intermédiaire ni par celui d'une société qui est membre de notre groupe.

Certaines sociétés indépendantes nous ont fourni des services, ainsi qu'à GLC, à The Putnam Advisory Company, LLC ou à Waddell pour le compte des Fonds, et des frais ont été payés par les Fonds pour ces services (également appelés « **soft dollars** » ou services assortis de rabais de courtage ou conditions de faveur), notamment des services d'analyse de l'industrie et de sociétés, des rapports économiques, des données statistiques pertinentes sur les marchés boursiers ainsi que des rapports sur les portefeuilles et des services d'analyse de portefeuille. Pour obtenir de plus amples renseignements et connaître les noms de ces fournisseurs de services, vous pouvez communiquer avec nous par téléphone, au 1 800 387-0615 (service en français) ou au 1 800 387-0614 (service en anglais) ou, encore, par courriel, à l'adresse service@mackenzieinvestments.com. Veuillez noter que nous pourrions être en conflit d'intérêts en raison des services obtenus au moyen d'opérations assorties de conditions de faveur. Nous avons recours à de telles opérations dans le cadre de la gestion des Fonds afin de ne pas verser de courtage en espèces à un courtier en contrepartie des services qu'il nous rend, ce qui pourrait éventuellement mener à un conflit d'intérêts. Ce genre d'opérations réduit nos frais dans la mesure où nous aurions eu à payer des frais directement si nous n'y avions pas eu recours. Les arrangements pris par certains Fonds peuvent donner lieu à des opérations assorties de conditions de faveur par lesquelles sont obtenus des services qui, en fin de compte, profitent à d'autres Fonds auxquels nous ou le sous-conseiller pertinent fournissons des services de gestion de

portefeuille. Ainsi, les Fonds ayant pris ces arrangements financent indirectement les services dont bénéficient d'autres Fonds. Par exemple, les fonds de titres à revenu fixe ne bénéficient habituellement pas des rabais de courtage qui permettent de payer des produits. Par conséquent, lorsque des services utilisés pour gérer les fonds de titres à revenu fixe sont acquittés grâce à des rabais de courtage, ceux-ci sont tirés exclusivement des fonds d'actions. Autrement dit, les fonds de titres à revenu fixe tirent parti de ces services même s'ils ont été acquittés par les fonds d'actions.

Placeur principal

Quadrus est le placeur principal des titres offerts aux termes du prospectus simplifié. Quadrus est située au 255 Dufferin Avenue, London (Ontario) N6A 4K1 (numéro sans frais 1 888 532-3322). Pour des renseignements détaillés sur la convention de placement principal, veuillez consulter la rubrique 14 : « **Contrats importants** ».

Fiduciaire

Nous sommes le fiduciaire des Fonds constitués en fiducie. Aux termes des déclarations de fiducie des Fonds constitués en fiducie, le fiduciaire peut démissionner moyennant un préavis de 60 jours ou de 90 jours, selon le cas, et pour certains Fonds constitués en fiducie, il peut être révoqué par le gestionnaire moyennant un préavis de 60 jours ou de 90 jours, selon le cas. Selon certaines déclarations des Fonds constitués en fiducie, si le fiduciaire démissionne en faveur d'un membre de son groupe, il n'est pas nécessaire de donner un préavis écrit aux investisseurs ni d'obtenir leur autorisation. Veuillez également vous reporter à la rubrique 3 : « **Droits de vote et changements soumis à l'approbation des investisseurs – Autres changements** ».

Dépositaire

Aux termes d'une convention de dépôt principale conclue entre Placements Mackenzie, pour le compte des Fonds, et la Banque Canadienne Impériale de Commerce (« **CIBC** ») de Toronto, en Ontario, la CIBC a convenu d'agir en qualité de dépositaire des Fonds. La rubrique 14 : « **Contrats importants** » renferme les détails concernant la convention de dépôt principale.

Le dépositaire reçoit et garde toute la trésorerie, tous les titres en portefeuille et les autres actifs de chaque Fonds et suivra les directives de Placements Mackenzie à l'égard du placement et du réinvestissement de ces actifs. Conformément à la convention de dépôt et sous réserve des exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le dépositaire peut désigner un ou plusieurs sous-dépositaires afin de faciliter la conclusion d'opérations de portefeuille à l'extérieur du Canada. Les honoraires de dépôt et de garde sont calculés individuellement pour chaque Fonds, en fonction des espèces et des titres que chaque Fonds a en dépôt auprès du dépositaire, et sont payés par Placements Mackenzie à même les frais d'administration qui lui sont versés par les Fonds. Les frais pour la

conclusion d'opérations sur les titres sont calculés individuellement pour chaque Fonds, en fonction des opérations de portefeuille effectuées par les Fonds, et sont versés par les Fonds.

À l'exception des lingots d'or, d'argent, de platine, de palladium et des espèces ou des titres qui peuvent être déposés à titre de marge, la CIBC détiendra toute la trésorerie, tous les titres de même que les autres actifs canadiens des Fonds à Toronto. Les titres étrangers et les comptes en trésorerie connexes seront détenus soit auprès d'un bureau de CIBC soit par ses sous-conseillers.

La Banque de Nouvelle-Écosse (le « **dépositaire des lingots** »), ou l'un des membres du même groupe ou l'une de ses divisions, sera nommée à titre de dépositaire des lingots physiques d'or, d'argent, de platine et de palladium appartenant à la Catégorie Mackenzie Métaux précieux et au Fonds de ressources canadiennes Mackenzie, aux termes d'une convention de sous-dépôt (la « **convention de dépôt de lingots** ») conclue avec le dépositaire et le gestionnaire. Les lingots physiques d'or, d'argent, de platine et de palladium seront entreposés dans la chambre forte du dépositaire des lingots et répartis dans des lieux distincts. Le terme « chambre forte » désigne une installation à sécurité élevée habituellement utilisée par le dépositaire des lingots pour la garde et l'entreposage des lingots physiques. Les lingots physiques d'or, d'argent, de platine et de palladium seront gardés dans des endroits au Canada, à Londres en Angleterre ou à New York aux États-Unis. Le dépositaire des lingots souscrit une assurance selon des conditions qu'il juge appropriées contre tous les risques de perte des lingots entreposés dans ses chambres fortes ou de dommages causés à ces derniers, à l'exception du risque de guerre, d'incident nucléaire, d'acte terroriste ou de confiscation par le gouvernement. Ni le gestionnaire, ni les Fonds, ni le dépositaire ne sont les bénéficiaires d'une telle assurance, et aucun d'eux n'a la capacité d'exiger une couverture ou d'en établir la nature ou le montant. La convention de dépôt de lingots doit indiquer que le dépositaire des lingots ne peut annuler son assurance, sauf sur remise d'un préavis écrit de 30 jours à cet effet au gestionnaire.

Le dépositaire des lingots a informé le gestionnaire et le Fonds qu'il pourrait devoir faire appel aux services de sous-dépositaires adjoints pour entreposer les lingots physiques d'or, d'argent, de platine et de palladium détenus par la Catégorie Mackenzie Métaux précieux et/ou par le Fonds de ressources canadiennes Mackenzie au Canada, à New York ou à Londres. Ces sous-dépositaires adjoints seront les principaux fournisseurs de solutions logistiques de protection des objets de valeur, notamment des diamants, des bijoux, des métaux précieux, des titres, des devises et des données protégées, offrant leurs services aux banques, aux détaillants, aux gouvernements, aux mines, aux affineurs, aux négociants en métaux, aux diamantaires et aux bijoutiers. Les sous-dépositaires adjoints seront également des dépositaires autorisés de la NYMEX/COMEX ou encore leurs

chambres fortes seront acceptées à titre d'entrepôts par la London Bullion Market Association. Les Fonds mentionnés précédemment ont présenté une demande de dispense et ont obtenu la dispense leur permettant de recourir aux services de ces sous-dépositaires adjoints, car aux termes du Règlement 81-102, ils ne pourraient pas recourir à leurs services. La convention de dépôt de lingots prévoit que si l'un de ces Fonds subit une perte découlant d'un acte ou d'une omission d'un sous-dépositaire adjoint ou de tout autre mandataire nommé par le dépositaire des lingots (plutôt que nommé par le gestionnaire) et qu'une telle perte est directement attribuable au défaut de ce mandataire de se conformer à la norme de diligence relative aux services qu'il doit rendre en vertu de la convention de dépôt de lingots ou en vertu de la convention applicable avec un sous-dépositaire adjoint, le dépositaire des lingots devra assumer la responsabilité de ces pertes directement et devra rembourser le ou les Fonds en conséquence.

Mandataire d'opérations de prêt de titres

Placements Mackenzie a, pour le compte des Fonds, conclu avec la CIBC, de Toronto, en Ontario, le dépositaire des Fonds, une convention d'autorisation de prêt de titres datée du 6 mai 2005, dans sa version modifiée (la « **convention de prêt de titres** »).

Le mandataire d'opérations de prêt de titres n'est ni un membre de notre groupe, ni une personne qui a des liens avec nous. La convention de prêt de titres désigne la CIBC à titre de mandataire autorisé pour les opérations de prêt de titres pour les Fonds qui effectuent de telles opérations, et elle l'autorise à conclure, au nom de chaque Fonds visé et pour son compte, des conventions de prêt de titres avec des emprunteurs conformément au Règlement 81-102. Selon la convention de prêt de titres, la garantie reçue par un Fonds dans le cadre d'une opération de prêt de titres doit généralement avoir une valeur marchande correspondant à 105 % de la valeur des titres prêtés, mais jamais moins de 102 % de cette valeur. Aux termes de la convention de prêt de titres, CIBC convient de nous indemniser de certaines pertes qui pourraient découler de tout défaut d'exécution de ses obligations aux termes de la Convention. Les deux parties peuvent en tout temps résilier la convention de prêt de titres, moyennant un avis de 30 jours à l'autre partie.

Comité d'examen indépendant des Fonds Mackenzie

Pour obtenir des renseignements sur le comité d'examen indépendant des Fonds Mackenzie et sur les fonctions qu'il remplit à l'égard des Fonds, veuillez vous reporter à la rubrique 10 : « **Gouvernance des Fonds** ».

Auditeur

L'auditeur des Fonds est Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., comptables professionnels agréés, de Toronto (Ontario).

9. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Principaux porteurs de titres

Actions de Placements Mackenzie

Société financière IGM Inc., de Winnipeg, au Canada, détient indirectement toutes les actions avec droit de vote en circulation de Placements Mackenzie. En date du 7 juin 2019, Corporation Financière Power détenait, en propriété véritable, directement ou indirectement, 157 132 080 actions ordinaires de Société financière IGM Inc., soit 65,950 % de ses actions avec droit de vote en circulation (à l'exclusion d'une proportion de 0,015 % que détient La Great-West, compagnie d'assurance-vie dans ses fonds distincts ou à des fins semblables). Power Corporation du Canada détenait, directement ou indirectement, 425 402 926 actions ordinaires de Corporation Financière Power, soit 64,057 % de ses actions avec droit de vote en circulation. La Fiducie familiale résiduaire Desmarais, une fiducie établie au profit des membres de la famille de feu M. Paul G. Desmarais, a le contrôle des voix, directement et indirectement, de Power Corporation du Canada.

Administrateurs et membres de la haute direction de Mackenzie et des Sociétés

Au 7 juin 2019, l'ensemble des administrateurs et des membres de la haute direction de Placements Mackenzie, de Capitalcorp et d'Investmentcorp détenaient en propriété véritable, directement ou indirectement, moins de 1 % a) des actions ordinaires de la Société financière IGM Inc.; et b) des actions ordinaires des fournisseurs de services de Placements Mackenzie ou des Fonds.

Comité d'examen indépendant

Au 7 juin 2019, l'ensemble des membres du comité d'examen indépendant détenaient en propriété véritable, directement ou

indirectement, moins de 1 % a) des actions ordinaires de la Société financière IGM Inc. et b) des actions ordinaires des fournisseurs de services de Placements Mackenzie ou des Fonds.

Actions de Capitalcorp

À la date de la présente notice annuelle, Mackenzie détient directement, comme propriétaire véritable et porteur inscrit, 100 % des actions ordinaires de Capitalcorp.

Actions d'Investmentcorp

À la date de la présente notice annuelle, Placements Mackenzie détient directement, comme propriétaire véritable et porteur inscrit, 100 % des actions ordinaires d'Investmentcorp.

Actions de Quadrus

Quadrus est une filiale en propriété exclusive de la London Life, Compagnie d'assurance-vie de London, en Ontario.

Titres des Fonds

Au 8 juin 2018, sauf en ce qui a trait aux placements d'autres OPC ou de fonds distincts gérés par Placements Mackenzie ou des membres de son groupe (comme nous l'indiquons de façon plus détaillée ci-dessous), les seules personnes qui, à la connaissance de Placements Mackenzie, détenaient comme propriétaire véritable et porteur inscrit, directement ou indirectement, plus de 10 % des titres en circulation de toute série des Fonds offerts aux termes du prospectus simplifié étaient les investisseurs mentionnés dans le tableau 20 :

Tableau 20 : Séries de Fonds appartenant dans une proportion de plus de 10 % à un seul investisseur

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 1	Fonds Folio accéléré	D5	6 103,930	16,20 %
INVESTISSEUR 2	Fonds Folio accéléré	D5	3 928,379	10,43 %
INVESTISSEUR 3	Fonds Folio accéléré	D5	9 675,825	25,68 %
INVESTISSEUR 4	Fonds Folio accéléré	D8	13 797,781	10,84 %
INVESTISSEUR 5	Fonds Folio accéléré	D8	23 132,444	18,18 %
INVESTISSEUR 6	Fonds Folio accéléré	H	14 974,480	10,16 %
INVESTISSEUR 7	Fonds Folio accéléré	H	18 055,893	12,25 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio accéléré	H5	82,961	100,00 %
INVESTISSEUR 8	Fonds Folio accéléré	HW	28 881,935	38,02 %
INVESTISSEUR 9	Fonds Folio accéléré	HW	16 401,886	21,59 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 9	Fonds Folio accéléré	HW	10 826,283	14,25 %
INVESTISSEUR 10	Fonds Folio accéléré	HW	9 427,317	12,41 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio accéléré	HW5	70,304	100,00 %
INVESTISSEUR 11	Fonds Folio accéléré	L5	10 914,895	78,55 %
INVESTISSEUR 12	Fonds Folio accéléré	L8	16 631,528	99,48 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio accéléré	N5	82,691	100,00 %
APOTHECA ATHLETICS INC.	Fonds Folio accéléré	QF5	148,561	64,87 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio accéléré	QF5	80,455	35,13 %
INVESTISSEUR 13	Fonds Folio accéléré	QFW	10 250,283	25,91 %
INVESTISSEUR 14	Fonds Folio accéléré	QFW5	12 404,521	31,36 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio accéléré	QFW5	70,305	100,00 %
INVESTISSEUR 15	Fonds Folio énergétique	D5	973,971	18,29 %
INVESTISSEUR 16	Fonds Folio énergétique	D5	887,829	16,67 %
INVESTISSEUR 17	Fonds Folio énergétique	D5	1 028,502	19,31 %
INVESTISSEUR 18	Fonds Folio énergétique	D5	762,346	14,31 %
INVESTISSEUR 19	Fonds Folio énergétique	D8	4 735,229	31,47 %
INVESTISSEUR 20	Fonds Folio énergétique	D8	5 169,150	34,35 %
INVESTISSEUR 21	Fonds Folio énergétique	D8	3 545,463	23,56 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio énergétique	H5	79,235	100,00 %
INVESTISSEUR 22	Fonds Folio énergétique	HW	29 373,557	86,47 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio énergétique	HW5	69,479	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio énergétique	L5	78,796	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio énergétique	L8	84,198	100,00 %
INVESTISSEUR 23	Fonds Folio énergétique	N5	3 476,532	97,81 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio énergétique	QF5	77,079	100,00 %
INVESTISSEUR 14	Fonds Folio énergétique	QFW	1 944,162	16,01 %
INVESTISSEUR 24	Fonds Folio énergétique	QFW	1 565,161	12,89 %
INVESTISSEUR 24	Fonds Folio énergétique	QFW	1 635,341	13,46 %
INVESTISSEUR 25	Fonds Folio énergétique	QFW	5 779,077	47,58 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio énergétique	QFW5	69,479	100,00 %
INVESTISSEUR 26	Fonds Folio équilibré	D5	15 792,899	11,95 %
INVESTISSEUR 27	Fonds Folio équilibré	D5	16 935,247	12,82 %
INVESTISSEUR 28	Fonds Folio équilibré	H5	1 815,619	95,79 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio équilibré	H8	98,389	100,00 %
1202943 ONTARIO INC.	Fonds Folio équilibré	HW	39 259,548	14,47 %
2092647 ONTARIO INC.	Fonds Folio équilibré	HW	35 440,954	13,07 %
2626832 ONTARIO INC.	Fonds Folio équilibré	HW	38 592,417	14,23 %
INVESTISSEUR 29	Fonds Folio équilibré	HW	48 525,028	17,89 %
INVESTISSEUR 30	Fonds Folio équilibré	HW	30 127,288	11,11 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio équilibré	HW5	70,975	100,00 %
INVESTISSEUR 31	Fonds Folio équilibré	HW8	3 796,919	98,12 %
INVESTISSEUR 32	Fonds Folio équilibré	L5	17 906,693	22,18 %
INVESTISSEUR 33	Fonds Folio équilibré	L5	13 828,671	17,13 %
INVESTISSEUR 34	Fonds Folio équilibré	L8	15 374,369	15,58 %
INVESTISSEUR 35	Fonds Folio équilibré	L8	20 966,249	21,25 %
INVESTISSEUR 36	Fonds Folio équilibré	L8	16 910,672	17,14 %
INVESTISSEUR 37	Fonds Folio équilibré	L8	15 149,497	15,36 %
INVESTISSEUR 32	Fonds Folio équilibré	N5	9 432,971	82,71 %
INVESTISSEUR 39	Fonds Folio équilibré	N8	14 332,349	13,96 %
INVESTISSEUR 40	Fonds Folio équilibré	N8	27 452,780	26,73 %
INVESTISSEUR 41	Fonds Folio équilibré	N8	60 811,421	59,22 %
INVESTISSEUR 42	Fonds Folio équilibré	QF5	6 066,255	45,62 %
INVESTISSEUR 43	Fonds Folio équilibré	QF5	6 783,128	51,01 %
INVESTISSEUR 44	Fonds Folio équilibré	QFW	13 557,188	16,96 %
INVESTISSEUR 45	Fonds Folio équilibré	QFW	11 509,158	14,40 %
INVESTISSEUR 46	Fonds Folio équilibré	QFW	12 170,770	15,23 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio équilibré	QFW5	70,975	100,00 %
INVESTISSEUR 47	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	D5	1 589,643	12,17 %
INVESTISSEUR 48	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	D5	1 454,222	11,13 %
INVESTISSEUR 49	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	D5	1 478,933	11,32 %
INVESTISSEUR 50	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	D5	1 562,693	11,96 %
INVESTISSEUR 51	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	D5	1 358,293	10,40 %
INVESTISSEUR 52	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	D5	1 373,256	10,51 %
INVESTISSEUR 53	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	D8	1 316,935	15,53 %
INVESTISSEUR 54	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	D8	2 697,437	31,81 %
INVESTISSEUR 55	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	D8	993,102	11,71 %
INVESTISSEUR 51	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	D8	1 367,733	16,13 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	H5	174,399	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	H8	163,681	100,00 %
2583543 ONTARIO INC.	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	HW	165 177,210	41,10 %
INVESTISSEUR 56	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	HW5	837,628	85,49 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	HW5	142,190	14,51 %
INVESTISSEUR 57	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	HW8	7 695,137	49,94 %
INVESTISSEUR 58	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	HW8	7 567,603	49,11 %
INVESTISSEUR 59	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	L5	1 792,114	15,49 %
INVESTISSEUR 60	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	L5	2 137,922	18,48 %
INVESTISSEUR 61	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	L5	1 646,224	14,23 %
INVESTISSEUR 62	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	L5	1 323,320	11,44 %
INVESTISSEUR 63	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	L5	1 950,697	16,86 %
INVESTISSEUR 64	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	L8	3 050,360	58,61 %
INVESTISSEUR 65	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	L8	2 007,353	38,57 %
INVESTISSEUR 66	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	N5	1 475,227	16,46 %
INVESTISSEUR 67	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	N5	3 203,447	35,73 %
INVESTISSEUR 68	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	N5	1 606,571	17,92 %
INVESTISSEUR 69	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	N5	1 194,811	13,33 %
J. T. B. HOLDINGS	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	N8	31 048,007	35,87 %
INVESTISSEUR 70	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	N8	10 388,482	12,00 %
INVESTISSEUR 71	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	N8	35 497,300	41,01 %
INVESTISSEUR 72	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	QF5	3 151,924	39,57 %
INVESTISSEUR 500	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	QF5	2 885,019	36,22 %
INVESTISSEUR 73	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	QF5	983,596	12,35 %
INVESTISSEUR 74	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	QFW5	940,664	48,19 %
INVESTISSEUR 75	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	QFW5	869,020	44,52 %
INVESTISSEUR 76	Catégorie Actions canadiennes (Laketon)	D5	66,973	46,14 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Actions canadiennes (Laketon)	D5	78,193	53,86 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Actions canadiennes (Laketon)	H	103,931	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Actions canadiennes (Laketon)	H5	80,126	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Actions canadiennes (Laketon)	HW	102,146	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Actions canadiennes (Laketon)	HW5	70,947	100,00 %
INVESTISSEUR 77	Catégorie Actions canadiennes (Laketon)	L	6 034,198	23,40 %
INVESTISSEUR 78	Catégorie Actions canadiennes (Laketon)	L	7 855,789	30,46 %
INVESTISSEUR 79	Catégorie Actions canadiennes (Laketon)	L	3 040,836	11,79 %
INVESTISSEUR 80	Catégorie Actions canadiennes (Laketon)	L	3 630,028	14,08 %
INVESTISSEUR 81	Catégorie Actions canadiennes (Laketon)	L5	660,519	47,19 %
INVESTISSEUR 82	Catégorie Actions canadiennes (Laketon)	L5	660,519	47,19 %
102043935 SASKATCHEWAN LTD.	Catégorie Actions canadiennes (Laketon)	N	12 650,185	27,72 %
INVESTISSEUR 83	Catégorie Actions canadiennes (Laketon)	N	15 797,719	34,62 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
PAUL & PEGGY HOLDINGS INC.	Catégorie Actions canadiennes (Laketon)	N	5 307,618	11,63 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Actions canadiennes (Laketon)	N5	81,240	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Actions canadiennes (Laketon)	Q	124 381,601	63,23 %
1645254 ALBERTA LTD.	Catégorie Actions canadiennes (Laketon)	QF	2 232,602	12,40 %
INVESTISSEUR 84	Catégorie Actions canadiennes (Laketon)	QF	5 721,074	31,76 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Actions canadiennes (Laketon)	QF5	79,435	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Actions canadiennes (Laketon)	QFW	102,146	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Actions canadiennes (Laketon)	QFW5	70,950	100,00 %
INVESTISSEUR 85	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	D5	1 425,800	19,66 %
INVESTISSEUR 86	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	D5	4 007,960	55,25 %
INVESTISSEUR 87	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	D5	832,983	11,48 %
INVESTISSEUR 88	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	D5	902,015	12,43 %
INVESTISSEUR 89	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	D8	552,047	17,51 %
INVESTISSEUR 90	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	D8	495,706	15,73 %
INVESTISSEUR 91	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	D8	1 092,832	34,67 %
INVESTISSEUR 92	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	D8	885,854	28,10 %
INVESTISSEUR 93	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	H	2 446,270	10,76 %
INVESTISSEUR 94	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	H	5 432,495	23,90 %
INVESTISSEUR 95	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	H	3 011,024	13,25 %
INVESTISSEUR 96	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	H	3 165,819	13,93 %
INVESTISSEUR 97	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	H	3 849,178	16,94 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	H5	81,256	100,00 %
701192 ONTARIO LTD.	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	HW	7 081,875	23,96 %
INVESTISSEUR 98	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	HW	7 503,378	25,39 %
INVESTISSEUR 99	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	HW	4 609,864	15,60 %
INVESTISSEUR 100	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	HW	7 575,385	25,63 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	HW5	70,541	100,00 %
INVESTISSEUR 101	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	L	51 076,760	13,77 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	L5	79,085	95,22 %
INVESTISSEUR 102	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	L8	9 802,405	64,00 %
INVESTISSEUR 103	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	L8	3 320,982	21,68 %
1382808 ONTARIO LIMITED	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	N	21 193,595	17,45 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	N5	82,490	100,00 %
INVESTISSEUR 104	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	N8	9 463,617	98,76 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 105	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	QF5	1 296,788	94,24 %
INVESTISSEUR 106	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	QFW	2 917,170	18,93 %
INVESTISSEUR 107	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	QFW	1 709,862	11,10 %
INVESTISSEUR 108	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	QFW	3 595,963	23,34 %
INVESTISSEUR 109	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	QFW	2 519,141	16,35 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	QFW5	70,540	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Croissance canadienne (GIGWL)	D5	77,988	100,00 %
INVESTISSEUR 110	Catégorie Croissance canadienne (GIGWL)	H	2 002,119	42,99 %
INVESTISSEUR 111	Catégorie Croissance canadienne (GIGWL)	H	2 563,670	55,05 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Croissance canadienne (GIGWL)	H5	79,988	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Croissance canadienne (GIGWL)	HW	102,152	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Croissance canadienne (GIGWL)	HW5	70,957	100,00 %
INVESTISSEUR 112	Catégorie Croissance canadienne (GIGWL)	L	2 861,203	10,24 %
INVESTISSEUR 113	Catégorie Croissance canadienne (GIGWL)	L	12 488,672	44,70 %
INVESTISSEUR 114	Catégorie Croissance canadienne (GIGWL)	L	4 181,414	14,97 %
INVESTISSEUR 115	Catégorie Croissance canadienne (GIGWL)	L	2 923,654	10,46 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Croissance canadienne (GIGWL)	L5	78,546	100,00 %
0812159 BC LTD.	Catégorie Croissance canadienne (GIGWL)	N	11 063,312	22,99 %
INVESTISSEUR 104	Catégorie Croissance canadienne (GIGWL)	N	5 200,684	10,81 %
INVESTISSEUR 116	Catégorie Croissance canadienne (GIGWL)	N	12 814,736	26,63 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Croissance canadienne (GIGWL)	N5	81,088	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Croissance canadienne (GIGWL)	Q	200 551,239	76,17 %
2243427 ONTARIO LIMITED	Catégorie Croissance canadienne (GIGWL)	QF	1 380,129	10,72 %
INVESTISSEUR 117	Catégorie Croissance canadienne (GIGWL)	QF	1 846,868	14,35 %
INVESTISSEUR 118	Catégorie Croissance canadienne (GIGWL)	QF	1 879,813	14,61 %
INVESTISSEUR 119	Catégorie Croissance canadienne (GIGWL)	QF	1 305,145	10,14 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Croissance canadienne (GIGWL)	QF5	79,310	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Croissance canadienne (GIGWL)	QFW	102,109	11,64 %
INVESTISSEUR 109	Catégorie Croissance canadienne (GIGWL)	QFW	775,205	88,36 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Croissance canadienne (GIGWL)	QFW5	70,957	100,00 %
INVESTISSEUR 120	Fonds de croissance canadien (GIGWL)	D5	3 507,872	22,77 %
INVESTISSEUR 121	Fonds de croissance canadien (GIGWL)	D5	3 555,611	23,08 %
INVESTISSEUR 122	Fonds de croissance canadien (GIGWL)	D5	2 028,870	13,17 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 48	Fonds de croissance canadien (GIGWL)	D5	3 058,377	19,85 %
INVESTISSEUR 123	Fonds de croissance canadien (GIGWL)	D8	419,166	19,51 %
INVESTISSEUR 123	Fonds de croissance canadien (GIGWL)	D8	1 233,531	57,42 %
INVESTISSEUR 124	Fonds de croissance canadien (GIGWL)	D8	391,380	18,22 %
INVESTISSEUR 125	Fonds de croissance canadien (GIGWL)	H	5 583,950	21,58 %
INVESTISSEUR 96	Fonds de croissance canadien (GIGWL)	H	2 964,669	11,46 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance canadien (GIGWL)	H5	85,717	100,00 %
INVESTISSEUR 126	Fonds de croissance canadien (GIGWL)	HW	4 385,687	20,39 %
INVESTISSEUR 127	Fonds de croissance canadien (GIGWL)	HW	2 645,387	12,30 %
INVESTISSEUR 127	Fonds de croissance canadien (GIGWL)	HW	3 820,214	17,76 %
INVESTISSEUR 128	Fonds de croissance canadien (GIGWL)	HW	5 460,090	25,38 %
INVESTISSEUR 99	Fonds de croissance canadien (GIGWL)	HW	2 166,792	10,07 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance canadien (GIGWL)	HW5	71,704	100,00 %
JODOIN HOLDINGS INC.	Fonds de croissance canadien (GIGWL)	L	29 327,340	10,12 %
INVESTISSEUR 64	Fonds de croissance canadien (GIGWL)	L5	3 661,497	97,92 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance canadien (GIGWL)	L8	90,363	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance canadien (GIGWL)	N5	87,014	100,00 %
INVESTISSEUR 129	Fonds de croissance canadien (GIGWL)	QF5	298,475	78,15 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance canadien (GIGWL)	QF5	83,457	21,85 %
INVESTISSEUR 130	Fonds de croissance canadien (GIGWL)	QFW	3 918,210	93,40 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance canadien (GIGWL)	QFW5	71,705	100,00 %
INVESTISSEUR 131	Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London)	D5	1 301,325	94,23 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London)	H	106,890	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London)	H5	82,789	100,00 %
INVESTISSEUR 98	Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London)	HW	2 336,596	95,79 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London)	HW5	71,323	100,00 %
INVESTISSEUR 132	Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London)	L	6 789,265	10,41 %
INVESTISSEUR 59	Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London)	L5	3 842,676	38,58 %
INVESTISSEUR 133	Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London)	L5	1 457,756	14,64 %
INVESTISSEUR 134	Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London)	L5	1 182,917	11,88 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
FAR NORTH VENTURES LTD.	Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London)	N	10 832,047	31,19 %
HOLDCO (ST CATHARINES) LTD.	Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London)	N	10 002,322	28,80 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London)	N5	84,337	100,00 %
INVESTISSEUR 135	Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London)	QF	2 051,082	11,24 %
INVESTISSEUR 136	Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London)	QF	1 888,791	10,35 %
INVESTISSEUR 137	Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London)	QF	2 938,238	16,10 %
INVESTISSEUR 137	Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London)	QF	2 407,141	13,19 %
INVESTISSEUR 138	Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London)	QF5	1 822,899	95,70 %
INVESTISSEUR 139	Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London)	QFW	3 644,760	45,48 %
INVESTISSEUR 139	Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London)	QFW	2 128,630	26,56 %
INVESTISSEUR 140	Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London)	QFW	916,454	11,44 %
INVESTISSEUR 141	Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London)	QFW	1 221,952	15,25 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London)	QFW5	71,327	100,00 %
INVESTISSEUR 121	Catégorie Valeur canadienne (FGP)	D5	3 712,299	16,08 %
INVESTISSEUR 142	Catégorie Valeur canadienne (FGP)	D5	2 600,551	11,27 %
INVESTISSEUR 143	Catégorie Valeur canadienne (FGP)	D5	3 738,910	16,20 %
INVESTISSEUR 50	Catégorie Valeur canadienne (FGP)	D5	4 959,013	21,49 %
INVESTISSEUR 144	Catégorie Valeur canadienne (FGP)	D8	5 351,780	24,90 %
INVESTISSEUR 53	Catégorie Valeur canadienne (FGP)	D8	4 420,804	20,57 %
INVESTISSEUR 145	Catégorie Valeur canadienne (FGP)	D8	3 431,654	15,97 %
INVESTISSEUR 146	Catégorie Valeur canadienne (FGP)	H5	1 373,649	94,12 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Valeur canadienne (FGP)	H8	102,140	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Valeur canadienne (FGP)	HW5	71,804	100,00 %
INVESTISSEUR 147	Catégorie Valeur canadienne (FGP)	HW8	2 091,158	38,61 %
INVESTISSEUR 148	Catégorie Valeur canadienne (FGP)	HW8	3 251,605	60,03 %
INVESTISSEUR 149	Catégorie Valeur canadienne (FGP)	L5	2 910,291	32,67 %
INVESTISSEUR 150	Catégorie Valeur canadienne (FGP)	L5	1 228,883	13,80 %
INVESTISSEUR 151	Catégorie Valeur canadienne (FGP)	L5	3 002,792	33,71 %
INVESTISSEUR 102	Catégorie Valeur canadienne (FGP)	L8	8 859,027	32,48 %
INVESTISSEUR 152	Catégorie Valeur canadienne (FGP)	L8	5 630,594	20,64 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 64	Catégorie Valeur canadienne (FGP)	L8	4 001,308	14,67 %
INVESTISSEUR 153	Catégorie Valeur canadienne (FGP)	L8	3 288,070	12,05 %
INVESTISSEUR 154	Catégorie Valeur canadienne (FGP)	L8	2 877,971	10,55 %
INVESTISSEUR 155	Catégorie Valeur canadienne (FGP)	N5	9 149,750	12,89 %
INVESTISSEUR 156	Catégorie Valeur canadienne (FGP)	N5	50 931,226	71,75 %
INVESTISSEUR 157	Catégorie Valeur canadienne (FGP)	N8	16 783,010	22,40 %
INVESTISSEUR 158	Catégorie Valeur canadienne (FGP)	N8	10 690,314	14,27 %
INVESTISSEUR 71	Catégorie Valeur canadienne (FGP)	N8	25 957,332	34,65 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Valeur canadienne (FGP)	QF5	82,653	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Valeur canadienne (FGP)	QFW5	71,987	100,00 %
INVESTISSEUR 159	Catégorie Gestion de l'encaisse	H	8 935,663	55,66 %
INVESTISSEUR 160	Catégorie Gestion de l'encaisse	H	3 027,209	18,86 %
INVESTISSEUR 161	Catégorie Gestion de l'encaisse	H	2 625,222	16,35 %
INVESTISSEUR 162	Catégorie Gestion de l'encaisse	HW	757,425	15,60 %
INVESTISSEUR 163	Catégorie Gestion de l'encaisse	HW	1 030,698	21,22 %
INVESTISSEUR 164	Catégorie Gestion de l'encaisse	HW	869,149	17,90 %
INVESTISSEUR 165	Catégorie Gestion de l'encaisse	HW	498,067	10,26 %
INVESTISSEUR 166	Catégorie Gestion de l'encaisse	HW	29 025,355	58,74 %
INVESTISSEUR 167	Catégorie Gestion de l'encaisse	HW	16 731,707	33,86 %
INVESTISSEUR 168	Catégorie Gestion de l'encaisse	HW	857,312	17,65 %
3717 INVESTMENTS LTD.	Catégorie Gestion de l'encaisse	L	54 156,588	19,03 %
INVESTISSEUR 169	Catégorie Gestion de l'encaisse	L	33 848,043	11,89 %
INVESTISSEUR 170	Catégorie Gestion de l'encaisse	n	11 921,500	14,06 %
PLEASANT VALLEY HOLDINGS LTD	Catégorie Gestion de l'encaisse	N	18 166,390	21,43 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Gestion de l'encaisse	QFW	100,840	100,00 %
INVESTISSEUR 171	Fonds Folio prudent	H	13 261,325	13,55 %
INVESTISSEUR 172	Fonds Folio prudent	H	10 217,863	10,44 %
INVESTISSEUR 173	Fonds Folio prudent	H	12 268,957	12,53 %
INVESTISSEUR 174	Fonds Folio prudent	HW	28 808,818	42,23 %
INVESTISSEUR 175	Fonds Folio prudent	HW	21 107,063	30,94 %
INVESTISSEUR 176	Fonds Folio prudent	HW	9 996,559	14,65 %
INVESTISSEUR 177	Fonds Folio prudent	QFW	2 601,081	15,98 %
INVESTISSEUR 178	Fonds Folio prudent	QFW	9 254,461	56,84 %
INVESTISSEUR 179	Fonds Folio prudent	QFW	2 686,791	16,50 %
INVESTISSEUR 180	Fonds d'obligations de base (Portico)	HW	9 857,112	15,79 %
INVESTISSEUR 181	Fonds d'obligations de base (Portico)	HW	10 035,817	16,07 %
INVESTISSEUR 182	Fonds d'obligations de base (Portico)	HW	6 842,563	10,96 %
INVESTISSEUR 183	Fonds d'obligations de base (Portico)	HW	8 057,025	12,90 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 184	Fonds d'obligations de base (Portico)	HW	7 219,569	11,56 %
INVESTISSEUR 185	Fonds d'obligations de base (Portico)	HW	6 336,665	10,15 %
10727334 CANADA INC.	Fonds d'obligations de base (Portico)	N	1 747 646,005	24,69 %
INVESTISSEUR 186	Fonds d'obligations de base (Portico)	QFW	23 964,649	14,13 %
INVESTISSEUR 58	Fonds d'obligations de base plus (Portico)	HW	32 856,352	13,20 %
INVESTISSEUR 187	Fonds d'obligations de base plus (Portico)	QFW	5 260,964	32,76 %
INVESTISSEUR 188	Fonds d'obligations de base plus (Portico)	QFW	3 245,047	20,21 %
INVESTISSEUR 188	Fonds d'obligations de base plus (Portico)	QFW	1 948,611	12,14 %
INVESTISSEUR 189	Fonds d'obligations de base plus (Portico)	QFW	1 885,818	11,74 %
INVESTISSEUR 190	Fonds d'obligations de sociétés (Portico)	H	35 128,487	18,23 %
INVESTISSEUR 190	Fonds d'obligations de sociétés (Portico)	H	25 752,809	13,36 %
INVESTISSEUR 192	Fonds d'obligations de sociétés (Portico)	HW	15 371,249	14,66 %
INVESTISSEUR 193	Fonds d'obligations de sociétés (Portico)	QFW	8 551,469	10,11 %
INVESTISSEUR 194	Fonds d'obligations de sociétés (Portico)	QFW	12 583,446	14,87 %
9117-0654 QUÉBEC INC.	Fonds Folio de revenu fixe diversifié	HW	11 766,865	24,93 %
INVESTISSEUR 195	Fonds Folio de revenu fixe diversifié	HW	29 089,499	61,63 %
INVESTISSEUR 196	Fonds Folio de revenu fixe diversifié	QFW	1 390,670	28,44 %
INVESTISSEUR 196	Fonds Folio de revenu fixe diversifié	QFW	1 743,459	35,65 %
INVESTISSEUR 197	Fonds Folio de revenu fixe diversifié	QFW	1 654,946	33,84 %
INVESTISSEUR 198	Catégorie Dividendes (GIGWL)	D5	1 952,451	12,65 %
INVESTISSEUR 199	Catégorie Dividendes (GIGWL)	D8	5 626,443	19,06 %
INVESTISSEUR 200	Catégorie Dividendes (GIGWL)	D8	3 857,665	13,07 %
INVESTISSEUR 201	Catégorie Dividendes (GIGWL)	D8	9 316,402	31,56 %
INVESTISSEUR 146	Catégorie Dividendes (GIGWL)	H5	2 164,257	96,25 %
INVESTISSEUR 202	Catégorie Dividendes (GIGWL)	H8	11 255,383	97,89 %
INVESTISSEUR 203	Catégorie Dividendes (GIGWL)	HW	11 513,184	10,81 %
INVESTISSEUR 204	Catégorie Dividendes (GIGWL)	HW	15 216,474	14,29 %
INVESTISSEUR 205	Catégorie Dividendes (GIGWL)	HW	15 118,096	14,20 %
INVESTISSEUR 206	Catégorie Dividendes (GIGWL)	HW	12 366,723	11,61 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Dividendes (GIGWL)	HW5	71,686	100,00 %
INVESTISSEUR 147	Catégorie Dividendes (GIGWL)	HW8	8 865,121	91,80 %
INVESTISSEUR 207	Catégorie Dividendes (GIGWL)	L5	9 452,259	63,15 %
INVESTISSEUR 149	Catégorie Dividendes (GIGWL)	L5	2 914,286	19,47 %
INVESTISSEUR 208	Catégorie Dividendes (GIGWL)	L5	1 894,405	12,66 %
INVESTISSEUR 209	Catégorie Dividendes (GIGWL)	L8	4 794,343	15,40 %
INVESTISSEUR 210	Catégorie Dividendes (GIGWL)	L8	4 778,156	15,35 %
INVESTISSEUR 211	Catégorie Dividendes (GIGWL)	L8	3 144,960	10,11 %
INVESTISSEUR 212	Catégorie Dividendes (GIGWL)	L8	3 901,987	12,54 %
INVESTISSEUR 213	Catégorie Dividendes (GIGWL)	L8	3 808,426	12,24 %
INVESTISSEUR 65	Catégorie Dividendes (GIGWL)	L8	3 701,491	11,89 %
INVESTISSEUR 214	Catégorie Dividendes (GIGWL)	N5	9 103,351	10,11 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 215	Catégorie Dividendes (GIGWL)	N5	17 563,936	19,50 %
INVESTISSEUR 155	Catégorie Dividendes (GIGWL)	N5	9 265,675	10,29 %
INVESTISSEUR 23	Catégorie Dividendes (GIGWL)	N8	20 344,792	63,88 %
INVESTISSEUR 157	Catégorie Dividendes (GIGWL)	N8	4 876,319	15,31 %
INVESTISSEUR 216	Catégorie Dividendes (GIGWL)	N8	3 253,563	10,22 %
INVESTISSEUR 217	Catégorie Dividendes (GIGWL)	QF5	831,594	91,03 %
INVESTISSEUR 218	Catégorie Dividendes (GIGWL)	QFW	5 001,266	21,57 %
INVESTISSEUR 188	Catégorie Dividendes (GIGWL)	QFW	2 888,024	12,45 %
INVESTISSEUR 219	Catégorie Dividendes (GIGWL)	QFW	2 489,111	10,73 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Dividendes (GIGWL)	QFW5	71,686	100,00 %
INVESTISSEUR 220	Fonds de dividendes (GIGWL)	H	32 498,970	10,52 %
INVESTISSEUR 28	Fonds de dividendes (GIGWL)	H5	2 717,668	97,28 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de dividendes (GIGWL)	H8	92,373	100,00 %
INVESTISSEUR 174	Fonds de dividendes (GIGWL)	HW	12 158,202	11,45 %
INVESTISSEUR 183	Fonds de dividendes (GIGWL)	HW	13 836,204	13,03 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de dividendes (GIGWL)	HW5	69,607	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de dividendes (GIGWL)	HW8	71,357	100,00 %
INVESTISSEUR 221	Fonds de dividendes (GIGWL)	L5	11 222,222	19,50 %
INVESTISSEUR 151	Fonds de dividendes (GIGWL)	L5	18 097,389	31,45 %
INVESTISSEUR 222	Fonds de dividendes (GIGWL)	L8	14 915,808	22,36 %
L & C HOGG CONSTRUCTION SERVICES INC.	Fonds de dividendes (GIGWL)	L8	6 686,168	10,02 %
INVESTISSEUR 223	Fonds de dividendes (GIGWL)	L8	7 316,021	10,97 %
INVESTISSEUR 32	Fonds de dividendes (GIGWL)	N5	1 612,043	95,95 %
INVESTISSEUR 224	Fonds de dividendes (GIGWL)	N8	3 203,434	37,75 %
INVESTISSEUR 104	Fonds de dividendes (GIGWL)	N8	5 198,246	61,26 %
INVESTISSEUR 225	Fonds de dividendes (GIGWL)	QF5	805,045	27,87 %
INVESTISSEUR 225	Fonds de dividendes (GIGWL)	QF5	506,768	17,54 %
INVESTISSEUR 225	Fonds de dividendes (GIGWL)	QF5	776,276	26,87 %
INVESTISSEUR 44	Fonds de dividendes (GIGWL)	QFW	9 582,617	13,56 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de dividendes (GIGWL)	QFW5	69,607	100,00 %
INVESTISSEUR 226	Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	D5	1 499,466	16,52 %
INVESTISSEUR 227	Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	D5	972,234	10,71 %
INVESTISSEUR 51	Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	D5	1 083,222	11,93 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 52	Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	D5	1 324,045	14,59 %
INVESTISSEUR 53	Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	D8	4 131,717	38,18 %
INVESTISSEUR 54	Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	D8	4 310,939	39,84 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	H5	159,466	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	H8	90,156	100,00 %
INVESTISSEUR 148	Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	HW5	2 139,857	93,82 %
INVESTISSEUR 147	Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	HW8	876,723	85,84 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	HW8	144,620	14,16 %
INVESTISSEUR 149	Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	L5	2 014,958	25,05 %
INVESTISSEUR 228	Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	L5	2 250,769	27,98 %
INVESTISSEUR 61	Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	L5	1 784,604	22,19 %
INVESTISSEUR 210	Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	L8	5 741,165	46,43 %
INVESTISSEUR 103	Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	L8	2 583,468	20,89 %
INVESTISSEUR 23	Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	N5	15 190,335	17,44 %
INVESTISSEUR 215	Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	N5	23 006,504	26,41 %
INVESTISSEUR 156	Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	N5	43 522,859	49,97 %
INVESTISSEUR 224	Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	N8	6 920,188	11,10 %
J. T. B. HOLDINGS	Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	N8	32 547,743	52,20 %
INVESTISSEUR 70	Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	N8	10 861,597	17,42 %
INVESTISSEUR 72	Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	QF5	3 027,991	95,05 %
INVESTISSEUR 229	Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	QFW	20 150,664	38,07 %
INVESTISSEUR 230	Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	QFW	7 180,534	13,57 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	QFW5	141,127	100,00 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 231	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	D5	191,422	16,51 %
INVESTISSEUR 232	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	D5	898,381	77,49 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	D8	71,387	100,00 %
INVESTISSEUR 233	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	H	7 865,501	23,44 %
INVESTISSEUR 234	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	H	4 066,074	12,12 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	H5	69,594	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	H8	71,376	100,00 %
INVESTISSEUR 235	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	HW	9 057,118	42,28 %
INVESTISSEUR 236	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	HW	4 037,301	18,85 %
INVESTISSEUR 236	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	HW	4 990,380	23,30 %
INVESTISSEUR 237	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	HW	2 334,845	10,90 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	HW5	69,485	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	HW8	71,260	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	L5	69,489	100,00 %
INVESTISSEUR 238	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	L8	3 562,215	98,04 %
INVESTISSEUR 239	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	N	117 849,037	25,65 %
INVESTISSEUR 240	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	N5	1 718,826	77,39 %
INVESTISSEUR 241	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	N5	432,731	19,48 %
INVESTISSEUR 40	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	N8	7 203,061	99,02 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	QF5	69,599	100,00 %
INVESTISSEUR 342	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	QFW	8 214,202	16,71 %
INVESTISSEUR 242	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	QFW	5 328,758	10,84 %
INVESTISSEUR 242	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	QFW	5 886,809	11,98 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 74	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	QFW5	95,008	57,76 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)	QFW5	69,485	42,24 %
INVESTISSEUR 243	Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta)	D8	3 831,629	11,28 %
INVESTISSEUR 244	Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta)	D8	7 046,181	20,74 %
INVESTISSEUR 245	Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta)	D8	3 564,560	10,49 %
INVESTISSEUR 146	Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta)	H5	3 449,419	97,42 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta)	H8	89,572	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta)	HW5	72,573	100,00 %
INVESTISSEUR 147	Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta)	HW8	5 004,296	54,48 %
INVESTISSEUR 148	Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta)	HW8	3 258,685	35,48 %
INVESTISSEUR 246	Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta)	L5	8 429,816	15,85 %
INVESTISSEUR 342	Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta)	L5	7 290,412	13,70 %
INVESTISSEUR 102	Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta)	L8	11 581,280	17,22 %
INVESTISSEUR 152	Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta)	L8	7 006,959	10,42 %
INVESTISSEUR 154	Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta)	L8	6 840,558	10,17 %
INVESTISSEUR 247	Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta)	N5	8 519,915	14,24 %
INVESTISSEUR 155	Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta)	N5	11 798,851	19,72 %
10727334 CANADA INC.	Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta)	N8	26 073,548	27,65 %
INVESTISSEUR 157	Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta)	N8	12 756,437	13,53 %
INVESTISSEUR 70	Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta)	N8	11 339,432	12,02 %
INVESTISSEUR 71	Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta)	N8	20 886,444	22,15 %
INVESTISSEUR 248	Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta)	QF5	290,443	14,52 %
INVESTISSEUR 73	Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta)	QF5	1 084,144	54,18 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 249	Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta)	QF5	539,307	26,95 %
INVESTISSEUR 44	Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta)	QFW	10 972,987	15,36 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta)	QFW5	72,702	100,00 %
INVESTISSEUR 250	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)	D5	388,685	84,24 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)	D5	72,720	15,76 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)	D8	74,585	62,72 %
INVESTISSEUR 251	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)	D8	44,333	37,28 %
INVESTISSEUR 252	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)	H	10 586,186	19,61 %
INVESTISSEUR 253	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)	H5	995,287	93,18 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)	H8	74,662	100,00 %
INVESTISSEUR 235	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)	HW	3 610,036	40,94 %
INVESTISSEUR 236	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)	HW	1 578,389	17,90 %
INVESTISSEUR 236	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)	HW	2 009,210	22,78 %
INVESTISSEUR 254	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)	HW	1 516,003	17,19 %
INVESTISSEUR 255	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)	HW5	1 475,345	95,30 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)	HW8	74,568	100,00 %
INVESTISSEUR 256	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)	L5	635,264	12,52 %
INVESTISSEUR 256	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)	L5	533,564	10,52 %
INVESTISSEUR 257	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)	L5	981,832	19,36 %
INVESTISSEUR 258	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)	L5	2 755,982	54,33 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)	L8	74,496	100,00 %
IPP EMPLOYEES OF DR. RAMAIYER KRISHNASW-	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)	N5	2 599,521	97,28 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)	N8	74,620	100,00 %
INVESTISSEUR 72	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)	QF5	5 044,850	76,43 %
INVESTISSEUR 259	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)	QF5	1 291,878	19,57 %
INVESTISSEUR 44	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)	QFW	4 768,836	20,61 %
INVESTISSEUR 260	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)	QFW	3 750,795	16,21 %
INVESTISSEUR 261	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)	QFW	4 948,428	21,39 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)	QFW5	72,711	100,00 %
INVESTISSEUR 262	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London)	D5	119,602	10,12 %
INVESTISSEUR 263	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London)	D5	179,885	15,23 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 263	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London)	D5	705,195	59,69 %
INVESTISSEUR 264	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London)	H	2 205,580	12,83 %
INVESTISSEUR 265	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London)	H	5 931,837	34,51 %
INVESTISSEUR 266	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London)	H	2 000,172	11,64 %
INVESTISSEUR 267	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London)	H5	1 762,217	52,79 %
INVESTISSEUR 268	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London)	H5	588,059	17,62 %
PACIFIC ELEVATIONS CONTRACTING LTD.	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London)	HW	2 164,669	95,47 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London)	HW5	71,437	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London)	L5	82,768	100,00 %
10727334 CANADA INC.	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London)	N	127 718,576	38,73 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London)	N5	86,414	100,00 %
INVESTISSEUR 105	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London)	QF5	442,919	48,91 %
INVESTISSEUR 269	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London)	QF5	380,332	42,00 %
INVESTISSEUR 141	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London)	QFW	730,862	24,48 %
INVESTISSEUR 270	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London)	QFW	462,030	15,48 %
INVESTISSEUR 261	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London)	QFW	1 690,050	56,61 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London)	QFW5	71,439	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM)	D5	84,302	100,00 %
INVESTISSEUR 271	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM)	H	8 767,835	88,68 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM)	H5	87,753	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM)	HW	103,790	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM)	HW5	72,116	100,00 %
INVESTISSEUR 272	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM)	L	18 321,533	13,16 %
INVESTISSEUR 212	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM)	L	14 430,746	10,36 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM)	L5	85,333	96,52 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
HOLDSCO (ST CATHARINES) LTD.	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM)	N	5 391,624	15,76 %
INVESTISSEUR 273	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM)	N	8 419,139	24,61 %
INVESTISSEUR 274	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM)	N	11 398,829	33,32 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM)	N5	90,625	100,00 %
INVESTISSEUR 275	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM)	QF	5 989,867	20,83 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM)	QF5	86,674	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM)	QFW	103,790	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM)	QFW5	72,117	100,00 %
INVESTISSEUR 276	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)	D5	3 487,436	48,08 %
INVESTISSEUR 277	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)	D5	874,672	12,06 %
INVESTISSEUR 278	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)	D5	1 247,175	17,19 %
INVESTISSEUR 279	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)	D5	1 181,406	16,29 %
INVESTISSEUR 280	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)	H	4 585,364	12,58 %
INVESTISSEUR 281	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)	H	5 651,835	15,51 %
INVESTISSEUR 282	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)	H	12 476,687	34,23 %
INVESTISSEUR 283	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)	H	5 025,272	13,79 %
INVESTISSEUR 284	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)	H	4 089,405	11,22 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)	H5	83,870	100,00 %
INVESTISSEUR 425	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)	HW	4 229,559	98,37 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)	HW5	70,688	100,00 %
INVESTISSEUR 285	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)	L5	3 695,668	61,19 %
INVESTISSEUR 286	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)	L5	2 119,414	35,09 %
RETIRERITE FINANCIAL STRATEGIES INC.	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)	N	16 238,083	10,42 %
INVESTISSEUR 287	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)	N5	7 128,970	51,94 %
INVESTISSEUR 66	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)	N5	2 885,871	21,03 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 288	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)	N5	3 626,973	26,43 %
INVESTISSEUR 289	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)	QF5	1 482,332	25,35 %
INVESTISSEUR 290	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)	QF5	1 221,045	20,88 %
INVESTISSEUR 291	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)	QF5	728,030	12,45 %
INVESTISSEUR 138	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)	QF5	2 335,506	39,95 %
INVESTISSEUR 292	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)	QFW	6 083,843	85,05 %
INVESTISSEUR 140	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)	QFW	999,674	13,97 %
INVESTISSEUR 74	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)	QFW5	899,534	49,94 %
INVESTISSEUR 75	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)	QFW5	831,012	46,14 %
INVESTISSEUR 293	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London)	D5	2 484,560	20,36 %
INVESTISSEUR 294	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London)	D5	1 668,451	13,67 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London)	H5	89,374	100,00 %
INVESTISSEUR 127	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London)	HW	2 075,478	11,79 %
INVESTISSEUR 127	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London)	HW	2 884,413	16,39 %
INVESTISSEUR 205	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London)	HW	3 953,014	22,46 %
INVESTISSEUR 206	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London)	HW	3 210,352	18,24 %
INVESTISSEUR 295	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London)	HW	2 696,096	15,32 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London)	HW5	72,906	100,00 %
INVESTISSEUR 207	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London)	L5	3 700,546	27,57 %
INVESTISSEUR 149	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London)	L5	2 686,486	20,02 %
INVESTISSEUR 153	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London)	L5	3 666,999	27,32 %
INVESTISSEUR 149	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London)	N5	603,325	67,98 %
INVESTISSEUR 296	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London)	N5	211,860	23,87 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 129	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London)	QF5	391,734	12,17 %
INVESTISSEUR 297	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London)	QF5	408,219	12,69 %
INVESTISSEUR 138	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London)	QF5	2 115,084	65,73 %
INVESTISSEUR 298	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London)	QFW	2 053,130	15,46 %
INVESTISSEUR 299	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London)	QFW	2 148,198	16,17 %
INVESTISSEUR 300	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London)	QFW	1 427,049	10,74 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London)	QFW5	72,906	100,00 %
INVESTISSEUR 301	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	D5	16 534,421	12,61 %
INVESTISSEUR 302	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	D5	13 751,518	10,49 %
INVESTISSEUR 303	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	D8	16 441,091	15,94 %
INVESTISSEUR 304	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	D8	14 461,928	14,02 %
INVESTISSEUR 305	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	H5	1 409,198	18,09 %
INVESTISSEUR 306	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	H5	6 298,334	80,83 %
INVESTISSEUR 307	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	H8	2 135,287	95,74 %
INVESTISSEUR 308	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	HW	88 839,782	39,62 %
INVESTISSEUR 309	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	HW	27 048,886	12,06 %
INVESTISSEUR 310	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	HW5	18 280,661	99,61 %
INVESTISSEUR 147	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	HW8	5 456,489	16,74 %
ETHOS DEVELOPMENTS (EDMONDS) LTD.	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	HW8	13 136,359	40,29 %
INVESTISSEUR 311	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	HW8	7 401,850	22,70 %
INVESTISSEUR 148	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	HW8	6 535,012	20,04 %
INVESTISSEUR 312	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	L5	29 586,001	11,27 %
INVESTISSEUR 313	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	L5	30 155,304	11,49 %
INVESTISSEUR 314	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	L5	49 246,642	18,76 %
INVESTISSEUR 315	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	L8	25 629,425	15,60 %
INVESTISSEUR 316	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	L8	21 359,575	13,00 %
INVESTISSEUR 317	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	L8	18 864,227	11,48 %
INVESTISSEUR 154	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	L8	18 044,363	10,98 %
INVESTISSEUR 318	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	N5	60 379,877	10,63 %
INVESTISSEUR 319	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	N5	150 887,269	26,57 %
INVESTISSEUR 320	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	N5	61 832,030	10,89 %
10727334 CANADA INC.	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	N8	382 065,825	58,96 %
INVESTISSEUR 321	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	N8	66 879,944	10,32 %
INVESTISSEUR 322	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	QF5	665,302	51,11 %
INVESTISSEUR 249	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	QF5	553,771	42,54 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 186	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	QFW	16 324,119	10,69 %
INVESTISSEUR 323	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	QFW	72 875,630	47,72 %
INVESTISSEUR 324	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	QFW	31 742,156	20,78 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)	QFW5	71,312	100,00 %
INVESTISSEUR 325	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL)	D5	159,162	16,62 %
INVESTISSEUR 326	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL)	D5	144,326	15,07 %
INVESTISSEUR 327	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL)	D5	525,537	54,89 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL)	D8	79,792	100,00 %
INVESTISSEUR 328	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL)	H	5 365,398	97,49 %
INVESTISSEUR 329	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL)	H5	6 199,818	98,78 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL)	H8	81,461	100,00 %
INVESTISSEUR 330	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL)	HW	2 563,304	96,16 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL)	HW5	71,017	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL)	HW8	72,832	100,00 %
INVESTISSEUR 331	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL)	L	20 945,200	12,08 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL)	L5	75,251	100,00 %
INVESTISSEUR 40	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL)	L8	26 745,658	99,70 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL)	N5	77,232	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL)	N8	81,853	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL)	QF5	75,780	100,00 %
INVESTISSEUR 45	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL)	QFW	5 138,278	24,25 %
INVESTISSEUR 46	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL)	QFW	4 027,968	19,01 %
INVESTISSEUR 332	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL)	QFW	7 252,772	34,23 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL)	QFW5	71,017	100,00 %
INVESTISSEUR 333	Fonds de revenu (Portico)	H5	2 696,096	15,22 %
INVESTISSEUR 334	Fonds de revenu (Portico)	H5	2 293,678	12,94 %
INVESTISSEUR 334	Fonds de revenu (Portico)	H5	2 284,074	12,89 %
INVESTISSEUR 146	Fonds de revenu (Portico)	H5	3 698,675	20,87 %
INVESTISSEUR 335	Fonds de revenu (Portico)	H5	6 657,642	37,57 %
ETHOS DEVELOPMENTS (EDMONDS) LTD.	Fonds de revenu (Portico)	HW	40 894,758	26,57 %
INVESTISSEUR 336	Fonds de revenu (Portico)	HW	19 073,587	12,39 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de revenu (Portico)	HW5	70,304	100,00 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 337	Fonds de revenu (Portico)	L5	301 495,026	33,32 %
INVESTISSEUR 247	Fonds de revenu (Portico)	N5	20 429,392	12,42 %
INVESTISSEUR 287	Fonds de revenu (Portico)	N5	20 447,995	12,43 %
INVESTISSEUR 338	Fonds de revenu (Portico)	N5	18 481,513	11,24 %
CANADIAN LIVING SERVICES LTD.	Fonds de revenu (Portico)	QF5	6 125,383	24,22 %
INVESTISSEUR 339	Fonds de revenu (Portico)	QF5	7 563,232	29,91 %
INVESTISSEUR 340	Fonds de revenu (Portico)	QF5	5 520,908	21,83 %
INVESTISSEUR 341	Fonds de revenu (Portico)	QFW	2 547,126	10,50 %
INVESTISSEUR 342	Fonds de revenu (Portico)	QFW	5 294,407	21,83 %
INVESTISSEUR 471	Fonds de revenu (Portico)	QFW	5 958,945	24,57 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de revenu (Portico)	QFW5	70,306	100,00 %
INVESTISSEUR 343	Catégorie Actions internationales de base (Putnam)	D5	1 172,907	18,04 %
INVESTISSEUR 344	Catégorie Actions internationales de base (Putnam)	D5	1 318,602	20,28 %
INVESTISSEUR 277	Catégorie Actions internationales de base (Putnam)	D5	2 190,935	33,70 %
INVESTISSEUR 345	Catégorie Actions internationales de base (Putnam)	D5	923,893	14,21 %
101025833 SASKATCHEWAN LTD.	Catégorie Actions internationales de base (Putnam)	D8	994,263	11,63 %
INVESTISSEUR 346	Catégorie Actions internationales de base (Putnam)	D8	978,015	11,44 %
INVESTISSEUR 347	Catégorie Actions internationales de base (Putnam)	D8	1 070,661	12,52 %
INVESTISSEUR 348	Catégorie Actions internationales de base (Putnam)	D8	967,972	11,32 %
INVESTISSEUR 349	Catégorie Actions internationales de base (Putnam)	H5	1 632,193	18,45 %
INVESTISSEUR 450	Catégorie Actions internationales de base (Putnam)	HW	15 213,189	23,56 %
PACIFIC ELEVATIONS CONTRACTING LTD.	Catégorie Actions internationales de base (Putnam)	HW	6 805,219	10,54 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Actions internationales de base (Putnam)	HW5	71,071	100,00 %
INVESTISSEUR 207	Catégorie Actions internationales de base (Putnam)	L5	3 535,161	20,71 %
INVESTISSEUR 350	Catégorie Actions internationales de base (Putnam)	L5	6 296,929	36,89 %
INVESTISSEUR 351	Catégorie Actions internationales de base (Putnam)	L5	1 905,128	11,16 %
INVESTISSEUR 208	Catégorie Actions internationales de base (Putnam)	L5	1 731,475	10,14 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 311	Catégorie Actions internationales de base (Putnam)	L8	961,368	57,12 %
INVESTISSEUR 352	Catégorie Actions internationales de base (Putnam)	L8	612,509	36,39 %
D. KEVIN CARROLL QC, PROFESSIONAL CORP.	Catégorie Actions internationales de base (Putnam)	N5	4 613,224	33,01 %
INVESTISSEUR 224	Catégorie Actions internationales de base (Putnam)	N5	4 099,710	31,09 %
INVESTISSEUR 353	Catégorie Actions internationales de base (Putnam)	N5	3 361,708	24,06 %
INVESTISSEUR 354	Catégorie Actions internationales de base (Putnam)	N5	5 913,965	42,32 %
INVESTISSEUR 70	Catégorie Actions internationales de base (Putnam)	N8	8 978,454	68,09 %
INVESTISSEUR 105	Catégorie Actions internationales de base (Putnam)	QF5	1 018,585	65,88 %
INVESTISSEUR 249	Catégorie Actions internationales de base (Putnam)	QF5	444,682	28,76 %
INVESTISSEUR 355	Catégorie Actions internationales de base (Putnam)	QFW	365,048	78,16 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Actions internationales de base (Putnam)	QFW	101,982	21,84 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Actions internationales de base (Putnam)	QFW5	71,071	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions internationales de base (Putnam)	D5	78,389	100,00 %
INVESTISSEUR 356	Fonds d'actions internationales de base (Putnam)	D8	54,129	39,43 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions internationales de base (Putnam)	D8	83,159	60,57 %
1563433 ONTARIO INC.	Fonds d'actions internationales de base (Putnam)	H	1 815,034	12,11 %
INVESTISSEUR 357	Fonds d'actions internationales de base (Putnam)	H	4 440,609	29,62 %
INVESTISSEUR 358	Fonds d'actions internationales de base (Putnam)	H	3 444,479	22,97 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions internationales de base (Putnam)	H5	79,243	100,00 %
INVESTISSEUR 359	Fonds d'actions internationales de base (Putnam)	HW	2 109,015	61,37 %
INVESTISSEUR 360	Fonds d'actions internationales de base (Putnam)	HW	949,057	27,61 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions internationales de base (Putnam)	HW5	70,795	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions internationales de base (Putnam)	L5	78,164	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions internationales de base (Putnam)	L8	82,803	10,11 %
INVESTISSEUR 361	Fonds d'actions internationales de base (Putnam)	L8	736,244	89,89 %
INVESTISSEUR 362	Fonds d'actions internationales de base (Putnam)	N	22 906,330	14,81 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions internationales de base (Putnam)	N5	79,382	100,00 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions internationales de base (Putnam)	N8	84,232	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions internationales de base (Putnam)	QF5	78,574	100,00 %
INVESTISSEUR 108	Fonds d'actions internationales de base (Putnam)	QFW	3 806,974	64,67 %
INVESTISSEUR 109	Fonds d'actions internationales de base (Putnam)	QFW	951,279	16,16 %
INVESTISSEUR 363	Fonds d'actions internationales de base (Putnam)	QFW	1 027,005	17,45 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions internationales de base (Putnam)	QFW5	70,795	100,00 %
INVESTISSEUR 364	Fonds canadien équilibré Mackenzie	D5	5 014,564	21,84 %
INVESTISSEUR 365	Fonds canadien équilibré Mackenzie	D5	2 816,803	12,27 %
INVESTISSEUR 366	Fonds canadien équilibré Mackenzie	D5	5 628,427	24,52 %
INVESTISSEUR 367	Fonds canadien équilibré Mackenzie	H	16 561,360	27,54 %
INVESTISSEUR 368	Fonds canadien équilibré Mackenzie	H	12 941,036	21,52 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds canadien équilibré Mackenzie	H5	88,891	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds canadien équilibré Mackenzie	H8	113,919	100,00 %
701192 ONTARIO LTD.	Fonds canadien équilibré Mackenzie	HW	2 998,196	81,08 %
INVESTISSEUR 369	Fonds canadien équilibré Mackenzie	HW	594,174	16,07 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds canadien équilibré Mackenzie	HW5	72,537	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds canadien équilibré Mackenzie	HW8	74,322	100,00 %
FONDATION DE PHILANTHROPIE STRATÉGIQUE	Fonds canadien équilibré Mackenzie	L	253 242,809	16,86 %
INVESTISSEUR 221	Fonds canadien équilibré Mackenzie	L5	27 691,294	50,44 %
INVESTISSEUR 151	Fonds canadien équilibré Mackenzie	L5	18 269,213	33,28 %
INVESTISSEUR 370	Fonds canadien équilibré Mackenzie	L5	7 416,695	13,51 %
652563 N.B. INC.	Fonds canadien équilibré Mackenzie	L8	14 962,396	10,55 %
D. & R. ROSS INVESTMENT LTD.	Fonds canadien équilibré Mackenzie	L8	75 715,878	53,41 %
INVESTISSEUR 371	Fonds canadien équilibré Mackenzie	L8	14 533,403	10,25 %
INVESTISSEUR 372	Fonds canadien équilibré Mackenzie	L8	17 493,095	12,34 %
INVESTISSEUR 353	Fonds canadien équilibré Mackenzie	N5	6 931,974	98,64 %
INVESTISSEUR 224	Fonds canadien équilibré Mackenzie	N8	10 326,609	74,25 %
INVESTISSEUR 373	Fonds canadien équilibré Mackenzie	N8	3 472,661	24,97 %
INVESTISSEUR 374	Fonds canadien équilibré Mackenzie	QF5	1 027,572	31,36 %
INVESTISSEUR 374	Fonds canadien équilibré Mackenzie	QF5	2 162,577	66,01 %
INVESTISSEUR 139	Fonds canadien équilibré Mackenzie	QFW	7 535,159	24,25 %
INVESTISSEUR 139	Fonds canadien équilibré Mackenzie	QFW	4 418,727	14,22 %
INVESTISSEUR 139	Fonds canadien équilibré Mackenzie	QFW	3 445,689	11,09 %
INVESTISSEUR 375	Fonds canadien équilibré Mackenzie	QFW	3 970,356	12,78 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 376	Fonds canadien équilibré Mackenzie	QFW	5 205,080	16,75 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds canadien équilibré Mackenzie	QFW5	72,537	100,00 %
B. MALLEY HEALTH LTD.	Fonds canadien de croissance Mackenzie	D5	4 986,240	33,79 %
INVESTISSEUR 377	Fonds canadien de croissance Mackenzie	D5	1 659,208	11,24 %
INVESTISSEUR 378	Fonds canadien de croissance Mackenzie	D5	2 118,315	14,35 %
INVESTISSEUR 378	Fonds canadien de croissance Mackenzie	D5	2 360,489	13,04 %
INVESTISSEUR 379	Fonds canadien de croissance Mackenzie	D5	2 549,536	14,09 %
INVESTISSEUR 380	Fonds canadien de croissance Mackenzie	D5	3 527,994	19,50 %
INVESTISSEUR 380	Fonds canadien de croissance Mackenzie	D8	2 542,701	14,05 %
INVESTISSEUR 381	Fonds canadien de croissance Mackenzie	H5	2 044,224	68,50 %
INVESTISSEUR 306	Fonds canadien de croissance Mackenzie	H5	677,803	22,71 %
INVESTISSEUR 382	Fonds canadien de croissance Mackenzie	HW	5 965,218	18,91 %
INVESTISSEUR 98	Fonds canadien de croissance Mackenzie	HW	7 389,224	23,43 %
INVESTISSEUR 383	Fonds canadien de croissance Mackenzie	HW	4 196,287	13,30 %
INVESTISSEUR 384	Fonds canadien de croissance Mackenzie	HW	4 374,070	13,87 %
INVESTISSEUR 385	Fonds canadien de croissance Mackenzie	HW	3 866,878	12,26 %
INVESTISSEUR 99	Fonds canadien de croissance Mackenzie	HW	3 623,422	11,49 %
INVESTISSEUR 386	Fonds canadien de croissance Mackenzie	HW5	6 285,315	98,91 %
INVESTISSEUR 256	Fonds canadien de croissance Mackenzie	L5	781,703	10,75 %
INVESTISSEUR 387	Fonds canadien de croissance Mackenzie	L5	4 147,164	57,03 %
INVESTISSEUR 388	Fonds canadien de croissance Mackenzie	L8	4 101,125	16,63 %
INVESTISSEUR 40	Fonds canadien de croissance Mackenzie	L8	6 986,669	28,33 %
INVESTISSEUR 389	Fonds canadien de croissance Mackenzie	L8	8 266,701	33,52 %
INVESTISSEUR 390	Fonds canadien de croissance Mackenzie	N5	3 230,811	92,34 %
INVESTISSEUR 391	Fonds canadien de croissance Mackenzie	QF5	1 233,673	25,16 %
INVESTISSEUR 248	Fonds canadien de croissance Mackenzie	QF5	1 371,354	27,97 %
INVESTISSEUR 249	Fonds canadien de croissance Mackenzie	QF5	1 338,471	27,30 %
INVESTISSEUR 392	Fonds canadien de croissance Mackenzie	QFW	9 612,913	13,03 %
INVESTISSEUR 393	Fonds canadien de croissance Mackenzie	QFW	9 933,545	13,46 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds canadien de croissance Mackenzie	QFW5	69,551	100,00 %
INVESTISSEUR 394	Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie	D5	2 866,285	17,51 %
INVESTISSEUR 395	Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie	D5	2 660,296	16,25 %
INVESTISSEUR 396	Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie	D5	2 421,050	14,79 %
INVESTISSEUR 397	Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie	D5	2 657,738	16,23 %
INVESTISSEUR 398	Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie	D8	21 783,610	20,00 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 399	Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie	D8	17 125,629	15,72 %
INVESTISSEUR 400	Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie	D8	11 447,378	10,51 %
INVESTISSEUR 381	Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie	H5	1 899,162	76,94 %
INVESTISSEUR 28	Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie	H5	496,611	20,12 %
1202943 ONTARIO INC.	Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie	HW	47 110,330	25,23 %
701192 ONTARIO LTD.	Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie	HW	18 698,801	10,02 %
INVESTISSEUR 401	Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie	HW	24 072,103	12,89 %
INVESTISSEUR 255	Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie	HW5	1 821,515	96,31 %
INVESTISSEUR 402	Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie	L5	2 355,629	13,16 %
INVESTISSEUR 402	Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie	L5	2 551,926	14,26 %
INVESTISSEUR 228	Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie	L5	2 000,642	11,18 %
INVESTISSEUR 60	Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie	L5	6 501,721	36,33 %
INVESTISSEUR 403	Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie	L8	2 213,667	27,73 %
INVESTISSEUR 404	Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie	L8	1 785,991	22,37 %
INVESTISSEUR 64	Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie	L8	1 208,411	15,14 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie	N5	82,195	100,00 %
INVESTISSEUR 217	Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie	QF5	1 620,738	68,39 %
INVESTISSEUR 405	Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie	QF5	618,465	26,10 %
INVESTISSEUR 108	Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie	QFW	6 332,382	12,52 %
INVESTISSEUR 406	Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie	QFW	5 090,551	10,07 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie	QFW5	69,752	100,00 %
INVESTISSEUR 382	Fonds de ressources canadiennes Mackenzie	HW	1 370,271	17,13 %
INVESTISSEUR 99	Fonds de ressources canadiennes Mackenzie	HW	1 410,669	17,64 %
INVESTISSEUR 407	Fonds de ressources canadiennes Mackenzie	HW	1 067,135	13,34 %
INVESTISSEUR 436	Fonds de ressources canadiennes Mackenzie	HW	2 144,878	26,82 %
INVESTISSEUR 106	Fonds de ressources canadiennes Mackenzie	QFW	2 144,611	14,61 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
REIS WEALTH MANAGEMENT INC.	Fonds de ressources canadiennes Mackenzie	QFW	3 058,988	20,84 %
INVESTISSEUR 408	Catégorie Mackenzie Marchés émergents	HW	9 417,187	25,11 %
INVESTISSEUR 205	Catégorie Mackenzie Marchés émergents	HW	3 946,344	10,52 %
1401677 ALBERTA LTD.	Catégorie Mackenzie Marchés émergents	QFW	3 554,988	11,02 %
INVESTISSEUR 342	Catégorie Mackenzie Marchés émergents	QFW	7 153,598	22,17 %
INVESTISSEUR 409	Fonds de revenu à taux variable Mackenzie	HW	77 649,086	38,14 %
INVESTISSEUR 410	Fonds de revenu à taux variable Mackenzie	HW	23 549,777	11,57 %
9226-7103 QUÉBEC INC.	Fonds de revenu à taux variable Mackenzie	N	644 762,861	14,62 %
INVESTISSEUR 292	Fonds de revenu à taux variable Mackenzie	QFW	9 069,255	10,86 %
INVESTISSEUR 376	Fonds de revenu à taux variable Mackenzie	QFW	33 441,617	40,04 %
INVESTISSEUR 393	Fonds de revenu à taux variable Mackenzie	QFW	10 661,733	12,76 %
INVESTISSEUR 411	Catégorie Mackenzie Croissance mondiale	HW	15 770,856	13,05 %
INVESTISSEUR 412	Catégorie Mackenzie Croissance mondiale	HW	13 237,889	10,95 %
INVESTISSEUR 413	Catégorie Mackenzie Croissance mondiale	HW	15 212,862	12,59 %
INVESTISSEUR 471	Catégorie Mackenzie Croissance mondiale	QFW	4 428,006	10,64 %
INVESTISSEUR 376	Catégorie Mackenzie Croissance mondiale	QFW	4 358,858	10,47 %
9019-9407 QUÉBEC INC.	Catégorie Mackenzie Ivy Européen	H	4 326,288	11,23 %
INVESTISSEUR 382	Catégorie Mackenzie Ivy Européen	HW	5 066,191	47,89 %
INVESTISSEUR 414	Catégorie Mackenzie Ivy Européen	HW	2 311,379	21,85 %
INVESTISSEUR 175	Catégorie Mackenzie Ivy Européen	HW	2 992,183	28,29 %
INVESTISSEUR 415	Catégorie Mackenzie Ivy Européen	QFW	1 149,479	11,41 %
INVESTISSEUR 416	Catégorie Mackenzie Ivy Européen	QFW	7 338,814	72,87 %
INVESTISSEUR 343	Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy	D5	2 266,356	13,28 %
INVESTISSEUR 231	Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy	D5	5 152,828	30,19 %
INVESTISSEUR 417	Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy	D5	6 501,602	38,09 %
INVESTISSEUR 381	Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy	H5	1 180,091	93,11 %
INVESTISSEUR 401	Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy	HW	3 542,680	15,94 %
INVESTISSEUR 235	Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy	HW	3 675,415	16,53 %
INVESTISSEUR 195	Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy	HW	10 095,402	45,42 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy	HW5	73,584	100,00 %
INVESTISSEUR 286	Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy	L5	1 919,320	47,93 %
INVESTISSEUR 63	Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy	L5	1 793,084	44,77 %
INVESTISSEUR 418	Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy	N5	5 439,748	79,81 %
INVESTISSEUR 419	Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy	N5	1 264,096	18,55 %
INVESTISSEUR 289	Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy	QF5	1 686,994	19,93 %
INVESTISSEUR 420	Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy	QF5	1 083,674	12,80 %
INVESTISSEUR 73	Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy	QF5	1 190,965	14,07 %
INVESTISSEUR 499	Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy	QF5	1 224,648	14,47 %
INVESTISSEUR 138	Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy	QF5	1 935,828	22,87 %
1401677 ALBERTA LTD.	Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy	QFW	11 614,915	12,04 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy	QFW5	73,584	100,00 %
INVESTISSEUR 276	Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy	D5	3 658,244	13,81 %
INVESTISSEUR 421	Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy	D5	2 783,291	10,51 %
INVESTISSEUR 421	Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy	D5	3 310,160	12,49 %
INVESTISSEUR 422	Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy	D5	3 701,082	13,97 %
INVESTISSEUR 423	Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy	D5	3 226,132	12,18 %
INVESTISSEUR 424	Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy	H	16 247,641	15,72 %
INVESTISSEUR 282	Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy	H	10 569,031	10,23 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy	H5	80,706	100,00 %
INVESTISSEUR 359	Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy	HW	9 742,221	17,40 %
INVESTISSEUR 425	Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy	HW	6 462,477	11,54 %
INVESTISSEUR 425	Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy	HW	8 292,863	14,81 %
INVESTISSEUR 425	Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy	HW	12 056,426	21,54 %
INVESTISSEUR 426	Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy	HW	6 292,662	11,24 %
INVESTISSEUR 427	Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy	HW	9 413,499	16,81 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy	HW5	70,264	100,00 %
INVESTISSEUR 228	Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy	L5	1 955,779	15,48 %
INVESTISSEUR 256	Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy	L5	1 474,599	11,67 %
INVESTISSEUR 428	Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy	L5	3 538,177	28,00 %
INVESTISSEUR 429	Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy	N5	3 476,919	13,92 %
INVESTISSEUR 66	Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy	N5	6 955,078	27,84 %
INVESTISSEUR 430	Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy	N5	13 271,653	53,13 %
INVESTISSEUR 391	Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy	QF5	7 125,144	70,62 %
INVESTISSEUR 291	Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy	QF5	1 505,245	14,92 %
INVESTISSEUR 393	Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy	QFW	9 849,874	11,02 %
INVESTISSEUR 431	Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy	QFW	12 418,817	13,90 %
INVESTISSEUR 432	Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy	QFW	12 941,501	14,48 %
INVESTISSEUR 416	Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy	QFW	11 895,855	13,31 %
INVESTISSEUR 74	Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy	QFW5	1 317,542	50,58 %
INVESTISSEUR 75	Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy	QFW5	1 217,178	46,72 %
INVESTISSEUR 433	Catégorie Mackenzie Métaux précieux	HW	2 141,935	13,60 %
INVESTISSEUR 180	Catégorie Mackenzie Métaux précieux	HW	2 563,637	16,27 %
INVESTISSEUR 407	Catégorie Mackenzie Métaux précieux	HW	3 465,308	22,00 %
INVESTISSEUR 436	Catégorie Mackenzie Métaux précieux	HW	2 926,301	18,58 %
INVESTISSEUR 434	Catégorie Mackenzie Métaux précieux	N	8 391,840	10,01 %
FLOWERS INVESTMENT LP	Catégorie Mackenzie Métaux précieux	N	27 555,745	32,87 %
SXM INVESTMENTS LIMITED	Catégorie Mackenzie Métaux précieux	N	8 595,781	10,25 %
INVESTISSEUR 435	Catégorie Mackenzie Métaux précieux	QF	4 088,518	10,78 %
INVESTISSEUR 106	Catégorie Mackenzie Métaux précieux	QFW	286,402	16,48 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 436	Catégorie Mackenzie Métaux précieux	QFW	1 347,403	77,53 %
INVESTISSEUR 53	Catégorie Mackenzie Revenu stratégique	D5	5 359,477	23,44 %
INVESTISSEUR 437	Catégorie Mackenzie Revenu stratégique	D5	2 411,273	10,55 %
INVESTISSEUR 378	Catégorie Mackenzie Revenu stratégique	D5	5 685,022	24,86 %
INVESTISSEUR 438	Catégorie Mackenzie Revenu stratégique	D5	4 904,324	21,45 %
INVESTISSEUR 450	Catégorie Mackenzie Revenu stratégique	H	14 270,931	11,45 %
INVESTISSEUR 439	Catégorie Mackenzie Revenu stratégique	L5	16 285,150	71,01 %
INVESTISSEUR 60	Catégorie Mackenzie Revenu stratégique	L5	5 097,600	22,23 %
INVESTISSEUR 440	Catégorie Mackenzie Revenu stratégique	N	56 997,474	21,04 %
CHRIS WAKEFORD & ASSOCIATES INC.	Catégorie Mackenzie Revenu stratégique	N	27 753,576	10,25 %
INVESTISSEUR 441	Catégorie Mackenzie Revenu stratégique	N	96 802,512	35,74 %
INVESTISSEUR 329	Fonds de revenu stratégique Mackenzie	H5	12 892,595	63,24 %
INVESTISSEUR 335	Fonds de revenu stratégique Mackenzie	H5	7 415,341	36,37 %
INVESTISSEUR 442	Fonds de revenu stratégique Mackenzie	HW	59 589,270	17,84 %
INVESTISSEUR 443	Fonds de revenu stratégique Mackenzie	HW5	130,673	10,34 %
INVESTISSEUR 255	Fonds de revenu stratégique Mackenzie	HW5	1 063,653	84,16 %
INVESTISSEUR 247	Fonds de revenu stratégique Mackenzie	L5	10 629,299	15,43 %
INVESTISSEUR 444	Fonds de revenu stratégique Mackenzie	L5	61 442,559	47,11 %
INVESTISSEUR 353	Fonds de revenu stratégique Mackenzie	L5	7 144,350	10,37 %
INVESTISSEUR 390	Fonds de revenu stratégique Mackenzie	L5	11 021,459	16,00 %
INVESTISSEUR 338	Fonds de revenu stratégique Mackenzie	N5	6 921,113	10,05 %
INVESTISSEUR 289	Fonds de revenu stratégique Mackenzie	QF5	4 111,925	27,93 %
INVESTISSEUR 340	Fonds de revenu stratégique Mackenzie	QF5	4 617,829	31,37 %
INVESTISSEUR 248	Fonds de revenu stratégique Mackenzie	QF5	2 122,579	14,42 %
INVESTISSEUR 374	Fonds de revenu stratégique Mackenzie	QF5	1 906,918	12,95 %
INVESTISSEUR 44	Fonds de revenu stratégique Mackenzie	QFW	11 471,885	14,66 %
INVESTISSEUR 445	Fonds de revenu stratégique Mackenzie	QFW	10 035,217	12,82 %
INVESTISSEUR 416	Fonds de revenu stratégique Mackenzie	QFW	11 028,877	14,09 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de revenu stratégique Mackenzie	QFW5	69,560	100,00 %
INVESTISSEUR 446	Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie	H	8 037,382	10,07 %
INVESTISSEUR 401	Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie	HW	7 453,441	11,44 %
INVESTISSEUR 180	Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie	HW	23 955,938	36,75 %
INVESTISSEUR 447	Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie	HW	16 187,179	13,65 %
INVESTISSEUR 448	Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie	HW	18 047,919	15,22 %
INVESTISSEUR 449	Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie	HW	18 302,021	15,43 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 448	Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines	QFW	18 634,849	10,55 %
INVESTISSEUR 449	Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines	QFW	18 573,840	10,51 %
INVESTISSEUR 450	Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation (GIGWL)	HW	6 723,182	11,26 %
INVESTISSEUR 450	Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation (GIGWL)	HW	7 234,933	12,12 %
INVESTISSEUR 183	Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation (GIGWL)	HW	6 668,985	11,17 %
1401677 ALBERTA LTD.	Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation (GIGWL)	QFW	4 426,813	16,84 %
INVESTISSEUR 451	Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation (GIGWL)	QFW	3 423,434	13,03 %
INVESTISSEUR 452	Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation (GIGWL)	QFW	2 629,708	10,01 %
INVESTISSEUR 453	Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation (GIGWL)	QFW	3 900,072	14,84 %
INVESTISSEUR 454	Fonds Folio modéré	H	22 876,641	10,98 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio modéré	H5	84,069	100,00 %
2092647 ONTARIO INC.	Fonds Folio modéré	HW	23 373,468	36,61 %
INVESTISSEUR 185	Fonds Folio modéré	HW	21 354,382	33,45 %
INVESTISSEUR 455	Fonds Folio modéré	HW	7 701,756	12,06 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio modéré	HW5	70,966	100,00 %
INVESTISSEUR 60	Fonds Folio modéré	L5	18 811,191	10,63 %
INVESTISSEUR 287	Fonds Folio modéré	N5	11 381,486	40,36 %
INVESTISSEUR 456	Fonds Folio modéré	N5	3 101,838	11,00 %
INVESTISSEUR 457	Fonds Folio modéré	N5	11 299,135	40,06 %
INVESTISSEUR 458	Fonds Folio modéré	QF5	4 972,965	34,17 %
INVESTISSEUR 391	Fonds Folio modéré	QF5	5 900,623	40,55 %
INVESTISSEUR 459	Fonds Folio modéré	QF5	3 596,452	24,71 %
INVESTISSEUR 44	Fonds Folio modéré	QFW	10 656,398	14,69 %
INVESTISSEUR 460	Fonds Folio modéré	QFW	22 860,474	31,51 %
INVESTISSEUR 461	Fonds Folio modéré	QFW	7 660,777	10,56 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio modéré	QFW5	70,966	100,00 %
INVESTISSEUR 462	Fonds du marché monétaire	H	64 944,221	19,26 %
INVESTISSEUR 463	Fonds du marché monétaire	HW	26 227,498	18,88 %
INVESTISSEUR 463	Fonds du marché monétaire	HW	15 416,778	11,10 %
INVESTISSEUR 464	Fonds du marché monétaire	HW	24 987,956	17,99 %
10727334 CANADA INC.	Fonds du marché monétaire	N	1 910 468,187	44,81 %
INVESTISSEUR 189	Fonds du marché monétaire	QFW	733,141	26,02 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 465	Fonds du marché monétaire	QFW	1 776,689	63,05 %
INVESTISSEUR 466	Fonds du marché monétaire	RB	1 500,531	93,65 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Monthly Income Fund (London Capital	HW5	69,951	100,00 %
INVESTISSEUR 467	Monthly Income Fund (London Capital	L5	33 302,092	12,66 %
INVESTISSEUR 429	Monthly Income Fund (London Capital	N5	25 901,428	25,87 %
INVESTISSEUR 431	Monthly Income Fund (London Capital	QFW	10 264,571	28,93 %
INVESTISSEUR 432	Monthly Income Fund (London Capital	QFW	8 828,476	24,88 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Monthly Income Fund (London Capital	QFW5	69,952	100,00 %
INVESTISSEUR 334	Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London)	H5	4 900,930	40,76 %
INVESTISSEUR 335	Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London)	H5	7 033,862	58,50 %
INVESTISSEUR 128	Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London)	HW	14 977,982	19,70 %
INVESTISSEUR 410	Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London)	HW	17 459,327	22,97 %
INVESTISSEUR 468	Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London)	HW	16 707,716	21,98 %
INVESTISSEUR 469	Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London)	L5	31 084,079	11,82 %
INVESTISSEUR 470	Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London)	L5	36 445,676	13,85 %
INVESTISSEUR 391	Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London)	QF5	8 573,763	59,92 %
INVESTISSEUR 248	Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London)	QF5	2 743,727	19,18 %
INVESTISSEUR 138	Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London)	QF5	2 387,696	16,69 %
INVESTISSEUR 181	Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (Putnam)	HW	7 892,753	20,67 %
INVESTISSEUR 182	Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (Putnam)	HW	18 314,756	47,95 %
INVESTISSEUR 309	Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (Putnam)	HW	4 647,941	12,17 %
INVESTISSEUR 299	Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (Putnam)	QFW	4 154,326	27,33 %
INVESTISSEUR 219	Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (Putnam)	QFW	2 494,508	16,41 %
INVESTISSEUR 332	Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (Putnam)	QFW	3 482,662	22,91 %
252366 ALTA LTD.	Catégorie Titres spécialisés nord-américains	HW	17 455,490	17,38 %
INVESTISSEUR 58	Catégorie Titres spécialisés nord-américains	HW	10 157,040	10,11 %
INVESTISSEUR 188	Catégorie Titres spécialisés nord-américains	QFW	2 499,287	30,31 %
INVESTISSEUR 188	Catégorie Titres spécialisés nord-américains	QFW	1 498,270	18,17 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 471	Catégorie Titres spécialisés nord-américains	QFW	903,703	10,96 %
REIS WEALTH MANAGEMENT INC.	Catégorie Titres spécialisés nord-américains	QFW	1 378,331	16,72 %
9191-1818 QUÉBEC INC.	Fonds d'obligations à court terme (Portico)	H	2 825,652	11,29 %
INVESTISSEUR 182	Fonds d'obligations à court terme (Portico)	H	10 067,822	44,15 %
INVESTISSEUR 472	Fonds d'obligations à court terme (Portico)	H	5 076,579	20,29 %
INVESTISSEUR 473	Fonds d'obligations à court terme (Portico)	H	9 943,698	39,73 %
INVESTISSEUR 474	Fonds d'obligations à court terme (Portico)	H	4 689,915	20,57 %
INVESTISSEUR 185	Fonds d'obligations à court terme (Portico)	HW	7 941,825	34,83 %
SORLYN INVESTMENTS LTD.	Fonds d'obligations à court terme (Portico)	L	57 116,098	22,52 %
INVESTISSEUR 475	Fonds d'obligations à court terme (Portico)	N	72 000,238	12,70 %
9368-0544 QUÉBEC INC.	Fonds d'obligations à court terme (Portico)	QF	4 138,876	38,58 %
INVESTISSEUR 476	Fonds d'obligations à court terme (Portico)	QF	3 913,944	36,48 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'obligations à court terme (Portico)	QFW	101,919	100,00 %
INVESTISSEUR 477	Catégorie Dividendes américains (GIGWL)	D8	5 062,810	14,16 %
INVESTISSEUR 380	Catégorie Dividendes américains (GIGWL)	D8	5 793,622	16,20 %
INVESTISSEUR 380	Catégorie Dividendes américains (GIGWL)	D8	4 063,426	11,36 %
INVESTISSEUR 72	Catégorie Dividendes américains (GIGWL)	H5	2 401,060	59,28 %
INVESTISSEUR 478	Catégorie Dividendes américains (GIGWL)	H5	699,761	27,73 %
INVESTISSEUR 217	Catégorie Dividendes américains (GIGWL)	H5	1 531,829	37,82 %
INVESTISSEUR 146	Catégorie Dividendes américains (GIGWL)	H5	1 713,676	67,91 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Dividendes américains (GIGWL)	HW5	71,553	100,00 %
INVESTISSEUR 207	Catégorie Dividendes américains (GIGWL)	L5	24 460,644	38,61 %
INVESTISSEUR 388	Catégorie Dividendes américains (GIGWL)	L8	12 170,007	41,36 %
INVESTISSEUR 103	Catégorie Dividendes américains (GIGWL)	L8	3 056,535	10,39 %
INVESTISSEUR 316	Catégorie Dividendes américains (GIGWL)	L8	3 528,947	11,99 %
INVESTISSEUR 213	Catégorie Dividendes américains (GIGWL)	L8	4 156,729	14,13 %
INVESTISSEUR 214	Catégorie Dividendes américains (GIGWL)	N5	8 717,412	15,67 %
INVESTISSEUR 247	Catégorie Dividendes américains (GIGWL)	N5	10 340,302	18,59 %
INVESTISSEUR 479	Catégorie Dividendes américains (GIGWL)	N5	9 829,430	17,67 %
INVESTISSEUR 354	Catégorie Dividendes américains (GIGWL)	N5	6 224,122	11,19 %
INVESTISSEUR 216	Catégorie Dividendes américains (GIGWL)	N8	2 942,909	11,77 %
INVESTISSEUR 480	Catégorie Dividendes américains (GIGWL)	N8	8 273,507	33,09 %
INVESTISSEUR 70	Catégorie Dividendes américains (GIGWL)	N8	5 413,768	21,65 %
INVESTISSEUR 481	Catégorie Dividendes américains (GIGWL)	N8	4 367,070	17,46 %
INVESTISSEUR 44	Catégorie Dividendes américains (GIGWL)	QFW	6 662,592	13,57 %
INVESTISSEUR 376	Catégorie Dividendes américains (GIGWL)	QFW	12 376,965	25,21 %
INVESTISSEUR 393	Catégorie Dividendes américains (GIGWL)	QFW	9 963,339	20,29 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Dividendes américains (GIGWL)	QFW5	71,588	100,00 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 482	Fonds de dividendes américains (GIGWL)	D5	1 924,754	39,55 %
INVESTISSEUR 483	Fonds de dividendes américains (GIGWL)	D5	2 396,369	32,22 %
INVESTISSEUR 483	Fonds de dividendes américains (GIGWL)	D5	3 423,028	46,03 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de dividendes américains (GIGWL)	D8	80,351	100,00 %
INVESTISSEUR 484	Fonds de dividendes américains (GIGWL)	H5	2 629,028	54,03 %
INVESTISSEUR 290	Fonds de dividendes américains (GIGWL)	HW	382,732	26,28 %
INVESTISSEUR 485	Fonds de dividendes américains (GIGWL)	HW	3 661,284	15,30 %
INVESTISSEUR 183	Fonds de dividendes américains (GIGWL)	HW	7 529,205	31,47 %
INVESTISSEUR 184	Fonds de dividendes américains (GIGWL)	HW	2 536,333	10,60 %
INVESTISSEUR 255	Fonds de dividendes américains (GIGWL)	HW5	1 437,481	95,36 %
INVESTISSEUR 81	Fonds de dividendes américains (GIGWL)	L5	708,367	19,31 %
INVESTISSEUR 82	Fonds de dividendes américains (GIGWL)	L5	708,367	19,31 %
INVESTISSEUR 257	Fonds de dividendes américains (GIGWL)	L5	867,129	23,64 %
INVESTISSEUR 286	Fonds de dividendes américains (GIGWL)	L5	1 193,303	32,54 %
INVESTISSEUR 403	Fonds de dividendes américains (GIGWL)	L8	1 608,963	67,99 %
INVESTISSEUR 361	Fonds de dividendes américains (GIGWL)	L8	677,426	28,63 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de dividendes américains (GIGWL)	N5	75,510	100,00 %
INVESTISSEUR 104	Fonds de dividendes américains (GIGWL)	N8	3 207,892	32,79 %
INVESTISSEUR 40	Fonds de dividendes américains (GIGWL)	N8	6 494,333	66,39 %
INVESTISSEUR 73	Fonds de dividendes américains (GIGWL)	QF5	998,017	68,53 %
INVESTISSEUR 486	Fonds de dividendes américains (GIGWL)	QFW	3 555,721	10,17 %
INVESTISSEUR 465	Fonds de dividendes américains (GIGWL)	QFW	3 576,992	10,23 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de dividendes américains (GIGWL)	QFW5	69,973	100,00 %
INVESTISSEUR 487	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam)	D5	389,870	83,37 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam)	D5	77,768	16,63 %
INVESTISSEUR 488	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam)	D5	3 563,623	24,02 %
INVESTISSEUR 489	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam)	D5	6 819,984	45,97 %
INVESTISSEUR 490	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam)	D5	2 685,222	18,10 %
INVESTISSEUR 491	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam)	D5	1 665,564	11,23 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam)	H5	77,705	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam)	HW	100,000	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam)	HW5	69,511	100,00 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 492	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam)	L5	441,973	18,32 %
INVESTISSEUR 493	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam)	L5	974,226	40,38 %
INVESTISSEUR 59	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam)	L5	918,972	38,09 %
HOLDCO (ST CATHARINES) LTD.	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam)	N	8 941,511	32,66 %
R. FLATEN FARMS LTD.	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam)	N	3 610,318	13,19 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam)	N5	76,522	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam)	Q	234 797,993	57,11 %
INVESTISSEUR 494	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam)	QF	4 668,502	16,19 %
INVESTISSEUR 495	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam)	QF	4 522,162	15,68 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam)	QF5	77,269	100,00 %
INVESTISSEUR 139	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam)	QFW	2 681,317	47,70 %
INVESTISSEUR 139	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam)	QFW	1 565,485	27,85 %
INVESTISSEUR 197	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam)	QFW	1 273,991	22,67 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam)	QFW5	69,511	100,00 %
INVESTISSEUR 394	Catégorie Valeur américaine (Putnam)	D5	1 821,496	10,33 %
DR. J. TAPPER MEDICAL CORP.	Catégorie Valeur américaine (Putnam)	D5	2 947,073	16,71 %
INVESTISSEUR 121	Catégorie Valeur américaine (Putnam)	D5	2 146,322	12,17 %
INVESTISSEUR 50	Catégorie Valeur américaine (Putnam)	D5	2 267,409	12,86 %
INVESTISSEUR 144	Catégorie Valeur américaine (Putnam)	D8	3 131,445	29,22 %
INVESTISSEUR 145	Catégorie Valeur américaine (Putnam)	D8	2 636,919	24,60 %
INVESTISSEUR 379	Catégorie Valeur américaine (Putnam)	D8	4 657,039	43,45 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Valeur américaine (Putnam)	H5	96,205	100,00 %
INVESTISSEUR 496	Catégorie Valeur américaine (Putnam)	HW	15 734,546	13,32 %
INVESTISSEUR 30	Catégorie Valeur américaine (Putnam)	HW	17 091,522	14,47 %
INVESTISSEUR 409	Catégorie Valeur américaine (Putnam)	HW	14 376,176	12,17 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Catégorie Valeur américaine (Putnam)	HW5	72,119	100,00 %
INVESTISSEUR 388	Catégorie Valeur américaine (Putnam)	L5	2 928,049	29,79 %
INVESTISSEUR 59	Catégorie Valeur américaine (Putnam)	L5	3 335,243	33,93 %
INVESTISSEUR 497	Catégorie Valeur américaine (Putnam)	L8	4 623,317	28,03 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 64	Catégorie Valeur américaine (Putnam)	L8	3 246,069	19,68 %
INVESTISSEUR 153	Catégorie Valeur américaine (Putnam)	L8	2 646,865	16,05 %
D. KEVIN CARROLL QC, PROFESSIONAL CORP.	Catégorie Valeur américaine (Putnam)	N5	2 677,106	23,84 %
INVESTISSEUR 498	Catégorie Valeur américaine (Putnam)	N5	5 161,735	45,96 %
INVESTISSEUR 499	Catégorie Valeur américaine (Putnam)	N5	3 167,096	28,20 %
INVESTISSEUR 157	Catégorie Valeur américaine (Putnam)	N8	7 274,738	21,05 %
INVESTISSEUR 480	Catégorie Valeur américaine (Putnam)	N8	5 624,704	16,27 %
INVESTISSEUR 158	Catégorie Valeur américaine (Putnam)	N8	8 781,285	25,41 %
INVESTISSEUR 389	Catégorie Valeur américaine (Putnam)	N8	4 730,854	13,69 %
INVESTISSEUR 500	Catégorie Valeur américaine (Putnam)	QF	4 707,218	10,30 %
INVESTISSEUR 501	Catégorie Valeur américaine (Putnam)	QF	5 249,400	11,49 %
INVESTISSEUR 72	Catégorie Valeur américaine (Putnam)	QF5	2 506,861	53,46 %
INVESTISSEUR 105	Catégorie Valeur américaine (Putnam)	QF5	2 089,692	44,57 %
INVESTISSEUR 502	Catégorie Valeur américaine (Putnam)	QFW	8 983,184	81,43 %
INVESTISSEUR 229	Catégorie Valeur américaine (Putnam)	QFW5	17 565,981	99,59 %
INVESTISSEUR 503	Fonds de valeur américain (Putnam)	D5	1 596,949	19,64 %
INVESTISSEUR 504	Fonds de valeur américain (Putnam)	D5	851,397	10,47 %
INVESTISSEUR 505	Fonds de valeur américain (Putnam)	D5	1 458,297	17,93 %
INVESTISSEUR 506	Fonds de valeur américain (Putnam)	D8	1 000,845	20,06 %
INVESTISSEUR 3	Fonds de valeur américain (Putnam)	D8	967,905	19,40 %
INVESTISSEUR 507	Fonds de valeur américain (Putnam)	D8	1 413,180	28,32 %
INVESTISSEUR 508	Fonds de valeur américain (Putnam)	H	6 199,028	14,29 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de valeur américain (Putnam)	H5	156,953	100,00 %
INVESTISSEUR 183	Fonds de valeur américain (Putnam)	HW	5 160,096	22,27 %
INVESTISSEUR 184	Fonds de valeur américain (Putnam)	HW	2 614,105	11,28 %
PACIFIC ELEVATIONS CONTRACTING LTD.	Fonds de valeur américain (Putnam)	HW	5 255,056	22,68 %
INVESTISSEUR 185	Fonds de valeur américain (Putnam)	HW	2 563,985	11,07 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de valeur américain (Putnam)	HW5	143,439	100,00 %
INVESTISSEUR 493	Fonds de valeur américain (Putnam)	L5	1 340,818	21,91 %
INVESTISSEUR 81	Fonds de valeur américain (Putnam)	L5	734,349	12,00 %
INVESTISSEUR 82	Fonds de valeur américain (Putnam)	L5	734,349	12,00 %
INVESTISSEUR 509	Fonds de valeur américain (Putnam)	L5	720,858	11,78 %
INVESTISSEUR 510	Fonds de valeur américain (Putnam)	L5	1 589,694	25,98 %
INVESTISSEUR 511	Fonds de valeur américain (Putnam)	L8	584,899	14,26 %
INVESTISSEUR 64	Fonds de valeur américain (Putnam)	L8	853,652	20,82 %
INVESTISSEUR 238	Fonds de valeur américain (Putnam)	L8	1 715,944	41,84 %
INVESTISSEUR 352	Fonds de valeur américain (Putnam)	L8	494,437	12,06 %
FLOWERS INVESTMENT LP	Fonds de valeur américain (Putnam)	N	31 407,994	18,29 %

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de valeur américain (Putnam)	N5	158,061	100,00 %
INVESTISSEUR 104	Fonds de valeur américain (Putnam)	N8	4 936,334	98,36 %
INVESTISSEUR 129	Fonds de valeur américain (Putnam)	QF5	409,815	18,81 %
INVESTISSEUR 138	Fonds de valeur américain (Putnam)	QF5	1 613,825	74,08 %
INVESTISSEUR 196	Fonds de valeur américain (Putnam)	QFW	971,427	29,16 %
INVESTISSEUR 512	Fonds de valeur américain (Putnam)	QFW	532,032	15,97 %
INVESTISSEUR 270	Fonds de valeur américain (Putnam)	QFW	446,502	13,40 %
INVESTISSEUR 513	Fonds de valeur américain (Putnam)	QFW	744,355	22,34 %
INVESTISSEUR 109	Fonds de valeur américain (Putnam)	QFW	430,668	12,93 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de valeur américain (Putnam)	QFW5	143,494	100,00 %

Afin de protéger la vie privée des investisseurs qui sont des particuliers, Mackenzie a omis le nom de ces porteurs de titres. On peut obtenir cette information sur demande en communiquant avec Mackenzie au numéro de téléphone indiqué sur le plat arrière de la présente notice annuelle.

Si une personne physique ou morale (y compris tout autre OPC) détient plus de 10 % des titres de votre Fonds le 7 juin 2019, ces renseignements seront divulgués à la rubrique « **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?** » du prospectus simplifié.

Placements effectués par des OPC et des fonds distincts gérés par Placements Mackenzie et les membres du groupe de Mackenzie

Les OPC et les fonds distincts que nous et les membres de notre groupe gérons, ou d'autres investisseurs à notre appréciation, peuvent effectuer des placements dans les titres des séries R et S des Fonds. Comme ces séries ne sont destinées qu'aux placements de ces investisseurs, pour s'assurer que les frais qui nous sont payables ne sont pas exigés deux fois, il n'y aura généralement aucuns frais d'acquisition, de rachat ni de gestion payables à l'égard de ces séries. Jusqu'à 100 % des titres des séries R et S des Fonds peuvent être détenus par un ou plusieurs de ces investisseurs. Par conséquent, ces

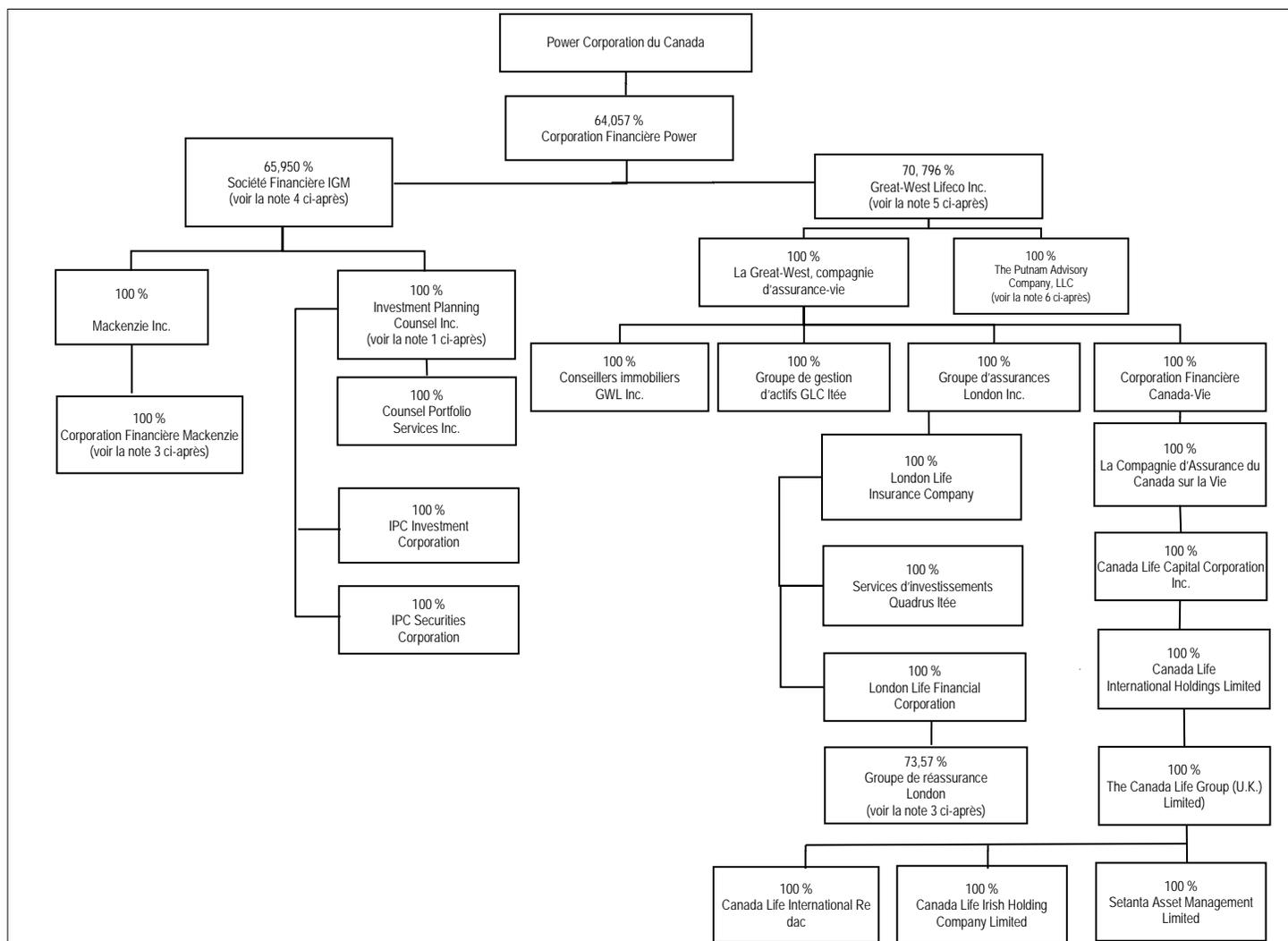
investisseurs peuvent détenir (individuellement ou collectivement) plus de 10 % de tous les titres en circulation d'un Fonds.

Entités membres du groupe

En date de la présente notice annuelle, aucune personne ou société qui est une « **entité membre du groupe** » (au sens du Règlement 81-101), c'est-à-dire membre de notre groupe, ne fournit des services aux Fonds ou à nous relativement aux Fonds, à l'exception des sociétés énumérées ci-après : Services d'investissement Quadrus Itée, placeur principal des titres des Fonds offerts aux termes du prospectus simplifié, Groupe de gestion d'actifs GLC Itée, Putnam Investments Limited, Setanta Asset Management Limited, The Putnam Advisory Company, LLC et Irish Life Investment Managers Limited, sous-conseillers de certains Fonds, qui sont contrôlées indirectement par Corporation Financière Power et sont des filiales indirectes en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc.

Le diagramme ci-après fait état des liens pertinents au sein du groupe de sociétés Power, parmi lesquelles nous, Services d'investissement Quadrus Itée, Groupe de gestion d'actifs GLC Itée, Putnam Investments Limited, Setanta Asset Management Limited et The Putnam Advisory Company, LLC figurons au 7 juin 2019 :

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE



NOTES :

1. Société financière IGM Inc. détient 100 % des participations dans Investment Planning Counsel Inc. Les courtiers affiliés suivants sont détenus directement à 100 % par Investment Planning Counsel Inc. :
 - IPC Securities Corporation (« IPCSC »)
 - IPC Investment Corporation (« IPCIC »)
2. Des actions ordinaires sans droit de vote ont également été émises.
3. London Life Financial Corporation détient 73,57 % des participations dans le Groupe de réassurance London, les

4. Corporation Financière Power détient directement et indirectement 65,950 % (à l'exclusion d'une proportion de 0,015 % que détient La Great-West, compagnie d'assurance-vie dans ses fonds distincts ou à des fins semblables).
5. Le pourcentage de la participation correspond à environ 65 % des droits de vote afférents à l'ensemble des actions comportant droits de vote en circulation de Great-West Lifeco Inc.
6. Appartient indirectement à Great-West Lifeco Inc.

10. GOUVERNANCE DES FONDS

Placements Mackenzie

En qualité de gestionnaire des Fonds, nous sommes tenus, selon la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), de nous acquitter de nos fonctions avec honnêteté, bonne foi et au mieux des intérêts de tous les Fonds Mackenzie que nous gérons, avec la prudence, la diligence et la compétence dont ferait preuve une personne d'une prudence raisonnable dans des circonstances semblables.

Notre conseil d'administration est chargé de s'assurer que ce devoir de prudence envers les Fonds Mackenzie, prévu par la loi, soit respecté. Pour ce faire, le conseil a nommé un comité d'audit et un comité de surveillance des fonds, dont les fonctions sont décrites ci-après.

Le conseil fonctionne en respectant les dispositions d'une convention unanime des actionnaires conclue par nos actionnaires. Suivant la convention unanime des actionnaires, le conseil supervise en général nos fonctions à titre de gestionnaire des Fonds. Mackenzie Inc., l'unique actionnaire avec droit de vote, a la responsabilité de voir au suivi de toutes les autres questions qui nous concernent, dont la gouvernance, les résultats d'exploitation, la planification stratégique et financière, la stratégie relative aux produits, les décisions concernant la rémunération et le personnel et la gestion des risques au niveau de l'entreprise.

En outre, nous avons nommé un CEI qui se penche sur toutes les situations de conflits d'intérêts potentiels qui lui sont signalées par notre équipe de direction.

Le conseil d'administration de Placements Mackenzie

Notre conseil d'administration compte actuellement sept administrateurs, dont six sont des membres indépendants de nous, de nos filiales et des sociétés de notre groupe et dont un est membre de notre direction. Le mandat du conseil se limite pour l'essentiel à des questions de gouvernance des fonds par l'effet de la convention unanime des actionnaires.

Le conseil examine les activités relatives à nos organismes de placement collectif et prend des décisions à leur égard. Notamment le conseil :

- examine et approuve toute l'information financière relative aux Fonds Mackenzie, y compris les états financiers annuels et intermédiaires ainsi que les rapports de la direction sur le rendement du fonds. Le conseil prend ses décisions en tenant compte des recommandations du comité d'audit;
- discute des nouvelles propositions de fonds avec l'équipe de direction et approuve les documents de placement;

- reçoit des rapports de la direction et d'autres comités qui ne sont pas liés au conseil portant sur le respect par les Fonds Mackenzie de la législation en valeurs mobilières et des pratiques administratives ainsi que des lois et des règlements relatifs à la divulgation de l'information fiscale et financière applicables aux Fonds Mackenzie;
- examine les rapports de la direction portant sur les conflits d'intérêts qui nous touchent en notre qualité de gestionnaire et de fiduciaire des Fonds Mackenzie (le cas échéant). Le conseil reçoit et examine les rapports sur les activités et les recommandations du CEI et du comité de surveillance des fonds afin de déterminer comment gérer ces conflits.

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés pour leur participation aux réunions du conseil au moyen du versement d'honoraires annuels et de jetons de présence aux réunions. Pour l'aider à s'acquitter de ses tâches, le conseil peut, de temps à autre, avoir recours aux services d'experts-conseils (avocats, experts financiers ou autres). Généralement, nous prenons en charge ces frais.

Notre conseil n'est pas responsable de la surveillance des activités de nos filiales en propriété exclusive. Nos filiales ont leur propre conseil d'administration qui assure leur surveillance comme le prévoient les lois sur les sociétés applicables dans leur territoire.

Le comité d'audit du conseil

Notre conseil d'administration a établi un comité d'audit qui surveille les contrôles et la présentation de l'information financière des Fonds Mackenzie. Le comité d'audit est formé des trois administrateurs indépendants de Placements Mackenzie.

Le comité d'audit :

- examine toute l'information financière liée aux Fonds Mackenzie, y compris les états financiers annuels et intermédiaires et les rapports annuels de la direction sur le rendement du fonds;
- rencontre régulièrement l'auditeur des Fonds Mackenzie pour discuter de la présentation de l'information financière des Fonds Mackenzie et de questions comptables particulières qui peuvent se présenter et d'événements spécifiques qui peuvent avoir des répercussions sur la situation financière des Fonds Mackenzie. Le comité d'audit discute également de l'adoption de méthodes comptables précises avec la direction et l'auditeur des Fonds Mackenzie;
- reçoit les rapports de la direction concernant le respect des lois et de la réglementation qui nous touchent à titre de

gestionnaire d'OPC et qui pourraient avoir une incidence importante sur la présentation de l'information financière des fonds, y compris les lois et les obligations en matière de divulgation de l'information fiscale et financière. Le comité d'audit examine également la situation fiscale des Fonds Mackenzie et de Placements Mackenzie;

- examine les politiques relatives aux risques financiers qui sont établies par la direction de Placements Mackenzie ainsi que la conformité à ces politiques et évalue la couverture d'assurance que nous devons maintenir à titre de gestionnaire des Fonds Mackenzie;
- examine à intervalle régulier les contrôles financiers internes avec la direction. Le comité d'audit rencontre les membres de notre service d'audit interne, sans la présence des membres de la direction, pour passer en revue les contrôles financiers en place et obtenir une assurance raisonnable qu'ils sont efficaces;
- examine le plan annuel de notre service d'audit interne à l'égard des Fonds Mackenzie et de leurs rapports;
- surveille tous les aspects de notre relation avec l'auditeur des Fonds Mackenzie. En plus de recommander au conseil la nomination de l'auditeur, le comité d'audit examine et approuve les conditions du mandat de ce dernier ainsi que les services d'audit et autres qu'il dispense, établit sa rémunération et évalue son rendement annuellement ou plus fréquemment. Le comité d'audit rencontre régulièrement l'auditeur, sans la présence des membres de la direction de Placements Mackenzie;
- réévalue son mandat régulièrement.

En contrepartie de leur participation au comité d'audit, les membres du comité touchent une rémunération qui s'ajoute aux honoraires qu'ils reçoivent à titre de membres du conseil d'administration. Pour l'aider à s'acquitter de ses tâches, le comité d'audit peut, de temps à autre, avoir recours aux services d'experts-conseils (avocat, expert financier ou autre). Généralement, nous prenons en charge ces frais.

Le comité de surveillance des fonds du conseil

Notre conseil d'administration a établi le comité de surveillance des fonds afin d'aider le conseil d'administration et de nous aider à nous acquitter de nos obligations à titre de gestionnaire et/ou de fiduciaire des Fonds Mackenzie. Ce comité est constitué de tous les membres du conseil d'administration et est présidé par un membre du conseil qui est indépendant de la direction.

Le comité de surveillance des fonds :

- supervise nos activités liées à nos obligations de gestion des Fonds Mackenzie, lesquelles sont fondées sur les lois et la

réglementation, les documents constitutifs des Fonds Mackenzie et les documents d'information continue des Fonds Mackenzie (tels les prospectus simplifiés, les notices annuelles, les aperçus du fonds, les rapports de la direction sur le rendement du fonds, etc.). Le comité de surveillance des fonds a aussi mis sur pied des sous-comités pour examiner les prospectus simplifiés, les circulaires d'information et autres documents d'information continue qui sont préparés à l'intention des investisseurs actuels et éventuels;

- tient plusieurs réunions au cours d'une année afin d'examiner les politiques que nous avons adoptées et fait rapport de notre respect de ces politiques, y compris les politiques relatives aux conflits d'intérêts, tel qu'il est requis aux termes du Règlement 81-107. Les principales politiques ont trait à l'évaluation des titres en portefeuille des Fonds Mackenzie, à l'utilisation de dérivés par ces derniers, au recours à des opérations de prêt de titres par les Fonds Mackenzie, à la vente à découvert, au vote par procuration, à l'attribution des opérations pour le compte des Fonds Mackenzie et aux restrictions imposées sur les opérations personnelles effectuées par des dirigeants et d'autres personnes qui ont accès aux opérations portant sur les Fonds Mackenzie (que renferme notre Politique sur les activités commerciales). Les restrictions sur les opérations personnelles sont conformes aux normes du secteur des organismes de placement collectif établies par l'Institut des fonds d'investissement du Canada. Le suivi de la conformité concernant chaque politique précitée est effectué, de façon continue, par le personnel de nos services juridiques et de la conformité qui présente des rapports régulièrement au comité de surveillance des fonds;
- reçoit des rapports à l'égard du respect par les Fonds Mackenzie de leurs objectifs et stratégies de placement ainsi que de la législation en valeurs mobilières en général;
- évalue le rendement des Fonds Mackenzie. Pour ce faire, il reçoit régulièrement des rapports de la direction sur le rendement des Fonds Mackenzie et examine en collaboration avec les membres de l'équipe de direction le rendement de certains gestionnaires de portefeuille et sous-conseillers. Toutefois, la décision de nommer ou de remplacer un gestionnaire de portefeuille ou un sous-conseiller donné revient en dernier lieu à l'équipe de direction, sous la surveillance de Mackenzie Inc.;
- prend en considération les propositions de changements importants à l'égard des Fonds Mackenzie et supervise la divulgation de l'information continue visant ces changements;

- reçoit régulièrement des rapports sur l'exploitation des Fonds Mackenzie et les examine avec la direction. Cet examen porte sur la surveillance du processus d'évaluation des fonds, les fonctions d'agent des transferts, les systèmes d'information qui soutiennent ces opérations, les conventions bancaires et la prestation des services aux investisseurs. Le comité examine également les services fournis par des tiers;
- réévalue son mandat régulièrement.

En contrepartie de leur participation au comité de surveillance des fonds, les membres du comité touchent une rémunération qui s'ajoute aux honoraires qu'ils reçoivent à titre de membres du conseil d'administration. Pour l'aider à s'acquitter de ses tâches, le comité de surveillance des fonds peut, de temps à autre, avoir recours aux services d'experts-conseils (avocat, expert financier ou autre). Généralement, nous prenons en charge ces dépenses.

Les Sociétés

En plus de la supervision que nous devons exercer sur les activités des deux Sociétés suivant la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), chaque Société a aussi formé un conseil d'administration qui assume l'ensemble des obligations imposées aux administrateurs de sociétés par la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). Suivant cette loi, les administrateurs doivent agir avec honnêteté, de bonne foi et au mieux des intérêts des investisseurs qui détiennent des placements dans les Fonds, et avec le soin, la diligence et la compétence dont ferait preuve une personne raisonnablement prudente dans des circonstances semblables. Pour les aider à s'acquitter de leurs obligations envers les investisseurs qui détiennent des placements dans les Fonds, les administrateurs de chaque Société ont retenu nos services à titre de gestionnaire des Fonds, d'agent chargé de la tenue des registres et d'agent des transferts des Fonds. La composition du conseil d'administration de chaque Société est la même que celle de notre conseil. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Administrateurs et membres de la haute direction de Mackenzie** » ci-dessus.

Comité d'examen indépendant des Fonds Mackenzie

Aux termes du Règlement 81-107, les organismes de placement collectif ont l'obligation de mettre sur pied un comité d'examen indépendant chargé d'étudier, entre autres, les questions relatives aux conflits d'intérêts et de nous fournir, en qualité de gestionnaire des Fonds Mackenzie, un avis impartial sur ces questions. Nous avons créé le CEI qui est composé de quatre membres : Robert Hines (président), George Hucal, Martin Taylor et Scott Edmonds.

Le CEI étudie les opérations pouvant donner lieu à des conflits d'intérêts que nous lui signalons, en notre qualité de gestionnaire des Fonds Mackenzie, indique si selon lui une opération aboutira à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds Mackenzie visés et, si le

CEI parvient à cette conclusion, il recommande à Placements Mackenzie de la réaliser. Le CEI examine également les opérations potentielles et révisé régulièrement les politiques et les procédures de Placements Mackenzie en matière de conflits d'intérêts.

Le Règlement 81-107 autorise spécifiquement Placements Mackenzie à soumettre des propositions au CEI afin d'obliger un Fonds Mackenzie à acheter ou à vendre des titres directement d'un autre Fonds Mackenzie sans devoir utiliser les services d'un courtier, bien qu'à ce jour, Placements Mackenzie ne se soit pas prévalu de cette disposition. Comme il est également indiqué à la rubrique « **Restrictions et pratiques en matière de placement** », le CEI a approuvé une directive permanente qui autorise les Fonds Mackenzie à investir dans des titres de sociétés apparentées à Placements Mackenzie.

Le Règlement 81-107 autorise également le CEI, si Placements Mackenzie le lui recommande, à considérer toute proposition visant à changer l'auditeur d'un Fonds Mackenzie ou à approuver la fusion de Fonds Mackenzie. Dans la majorité des cas, si le CEI approuve ces changements, les investisseurs ne seront pas appelés à se prononcer par vote; ils recevront plutôt un préavis de 60 jours avant les changements.

Suivi des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Bon nombre de Fonds peuvent effectuer des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres à la condition qu'elles soient compatibles avec l'objectif de placement du Fonds et conformes aux dispositions du Règlement 81-102. Nous avons nommé le dépositaire des Fonds comme mandataire des Fonds et avons conclu avec lui une convention pour qu'il administre les opérations de prêt et de mise en pension de titres pour le compte des Fonds (une « **convention de prêt de titres** »). Ces Fonds peuvent également procéder à des opérations de prise en pension directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire.

La convention de prêt de titres respecte les dispositions applicables du Règlement 81-102 et le mandataire est tenu de les respecter. Nous gérons les risques associés aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres (qui sont décrits dans le prospectus simplifié à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?** ») en demandant au mandataire de faire ce qui suit :

- maintenir les contrôles, les méthodes et les registres internes, dont une liste des contreparties approuvées fondée sur des normes de solvabilité généralement reconnues, des plafonds concernant les opérations et le crédit pour chaque contrepartie et des normes de diversification des biens donnés en garantie;

- établir quotidiennement la valeur marchande des titres prêtés par un Fonds dans le cadre d'une opération de prêt de titres ou vendus par un Fonds dans le cadre d'une opération de mise en pension et des espèces ou des biens donnés en garantie détenus par le Fonds. Si, un jour donné, la valeur marchande des liquidités ou des biens donnés en garantie est inférieure à 102 % de la valeur marchande des titres empruntés ou vendus, le mandataire demandera à la contrepartie de fournir d'autres espèces ou biens donnés en garantie au Fonds pour combler l'insuffisance; et
- s'assurer que les Fonds ne prêtent ni ne vendent plus de 50 % du total de leurs actifs dans le cadre des opérations de prêt et de mise en pension de titres (sans tenir compte des biens donnés en garantie pour les titres prêtés et des espèces pour les titres vendus).

Les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres sont conclues par le mandataire pour le compte des Fonds et Placements Mackenzie surveille les risques que ces opérations présentent. Pour faciliter le travail de surveillance de Placements Mackenzie, le mandataire soumet régulièrement à Placements Mackenzie des rapports complets à ce sujet.

Les services juridiques et aux Fonds de Placements Mackenzie ont élaboré des politiques et méthodes qui établissent les objectifs des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ainsi que les méthodes de gestion des risques et de surveillance qui s'appliquent lorsque les Fonds effectuent ces opérations.

Les services juridiques, de la conformité et de aux Fonds de Placements Mackenzie ont la responsabilité de revoir les contrats de prêt de titres. Le conseil d'administration de Placements Mackenzie prend connaissance, s'il y a lieu, des rapports qui lui sont destinés concernant les dérogations aux règles de conformité en relation avec l'utilisation par les Fonds des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres.

À l'heure actuelle, Placements Mackenzie ne fait pas de simulation de situations difficiles pour mesurer les risques provenant d'opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres. L'évaluation des risques ou les simulations sont réalisées par le mandataire à l'égard des prêts en cours et des biens déposés en garantie par chacun des emprunteurs, en tenant compte de l'ensemble des opérations de ce genre qu'il effectue. Ces méthodes et simulations portent sur les titres des Fonds mais ne visent pas exclusivement ces derniers.

Suivi des opérations sur dérivés

Placements Mackenzie a adopté diverses politiques et méthodes internes pour effectuer un suivi de l'utilisation de dérivés dans les portefeuilles de ses fonds. Toutes les politiques et méthodes sont conformes aux règles concernant les dérivés énoncées dans le Règlement 81-102 ou aux modifications apportées à celui-ci par toute

dispense accordée à l'égard du Règlement 81-102 par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ces politiques sont passées en revue au moins une fois par année par les membres de la haute direction.

Placements Mackenzie a établi un processus d'approbation quant à l'utilisation des dérivés avant qu'ils ne puissent être utilisés à titre de placements dans un Fonds pour s'assurer que le dérivé se conforme au Règlement 81-102 ou à toute dispense accordée à l'égard du Règlement 81-102, et qu'il convient aux objectifs et aux stratégies de placement de ce Fonds en particulier.

Le personnel des Services aux Fonds de Placements Mackenzie consigne les opérations sur dérivés qui figurent au portefeuille d'un Fonds, les évalue, en effectue le suivi et en fait rapport. Nous avons établi des exigences minimales quant à la formation et à l'expérience de tout le personnel qui exerce des activités liées à l'évaluation, au suivi, à la déclaration et à la surveillance globale des opérations sur dérivés, afin que de telles opérations soient effectuées avec prudence et de façon efficace.

Un membre du personnel des Services aux Fonds procède à l'inscription de tous les renseignements sur les dérivés et ceux-ci, ainsi que les évaluations, sont revus à ce moment-là par un autre membre du personnel compétent qui remplit les critères fondamentaux reliés à la formation et à l'expérience. L'évaluation des dérivés est effectuée selon les procédures décrites à la rubrique 4 : « **Évaluation des titres en portefeuille** ».

Le Service de la conformité effectue une surveillance continue des stratégies relatives aux dérivés pour la conformité à la réglementation, conçue pour s'assurer i) que toutes les stratégies relatives aux dérivés des Fonds Mackenzie respectent les exigences réglementaires; et ii) que l'exposition aux dérivés et l'exposition aux contreparties sont raisonnables et diversifiées. Les nouvelles stratégies relatives aux dérivés sont assujetties à un processus d'approbation normalisé auquel participent des membres du Service de gestion des placements, des Services aux Fonds et du Service de la conformité.

Aux termes du Règlement 81-102, les OPC peuvent participer à des opérations sur dérivés à la fois dans un but de couverture et à d'autres fins. Lorsque des dérivés sont utilisés dans un but de couverture, nos politiques internes exigent que les dérivés aient un degré élevé de corrélation négative par rapport à la position faisant l'objet de la couverture, conformément au Règlement 81-102. Les dérivés ne seront pas utilisés pour créer un effet de levier au sein du portefeuille d'un Fonds, à moins que le Règlement 81-102 ne l'y autorise. Placements Mackenzie n'a pas recours à des simulations de risque pour mesurer les risques découlant de l'utilisation de dérivés par les Fonds. Le vice-président principal, Placements désigné s'assure que les politiques sur les dérivés sont respectées par les gestionnaires de portefeuille. Le Service de la conformité déclare toute

exception aux politiques et aux méthodes régissant les dérivés décrites précédemment qui a été décelée.

Modalités et politiques applicables au vote par procuration

Les Fonds gérés par nos gestionnaires de portefeuille internes (les « **gestionnaires internes** ») se conforment aux modalités et aux politiques applicables au vote par procuration que nous avons adoptées.

Notre objectif est d'exercer les droits de vote afférents aux titres de sociétés à l'égard desquelles Mackenzie a compétence en matière de vote par procuration de la manière la plus conforme avec les intérêts économiques à long terme des investisseurs des Fonds.

Pratiques relatives au vote

Nous prenons des mesures raisonnables pour exercer les droits de vote dont nous avons été investis. Cependant, nous ne pouvons pas garantir que nous voterons dans toutes les circonstances. Nous pouvons également refuser de voter lorsque des procédures administratives ou toute autre procédure font en sorte que les frais associés à l'exercice du droit de vote dépassent les avantages qui y sont reliés. Nous pouvons également refuser de voter, si, à notre avis, le fait de refuser d'exercer notre droit de vote ou de nous en abstenir sert au mieux vos intérêts.

Exercice du droit de vote pour les fonds de fonds

Nous pouvons exercer les droits de vote afférents aux titres de fonds sous-jacents détenus par un Fonds, si nous ne gérons pas le fonds sous-jacent en question. Si nous gérons un fonds sous-jacent ou s'il est géré par l'une des sociétés de notre groupe ou avec laquelle nous avons des liens, nous n'exercerons pas le droit de vote afférent aux titres du fonds sous-jacent, mais déciderons si le fait de faire en sorte que vous exerciez ce droit de vote sert au mieux vos intérêts. En règle générale, nous jugerons que cela ne sert pas au mieux vos intérêts lorsqu'il s'agit d'affaires courantes. Cependant, si nous jugeons que l'exercice du droit de vote sert au mieux vos intérêts, nous vous demanderons de nous donner des directives sur la façon d'exercer le droit de vote relatif à votre part proportionnelle des titres du fonds sous-jacent qui sont détenus par le Fonds et voterons en conséquence. Nous n'exercerons le droit de vote qu'en proportion des titres du fonds sous-jacent à l'égard desquels nous avons reçu des directives.

Résumé des politiques applicables au vote par procuration

Vous trouverez ci-après des énoncés de principe qui décrivent généralement la façon dont nous pouvons exercer notre droit de vote sur des questions d'affaires courantes. Nous pouvons choisir d'exercer notre droit de vote à l'encontre de ces directives, pourvu que ce vote serve au mieux les intérêts économiques des Fonds.

- Placements Mackenzie vote généralement en faveur i) des propositions qui appuient l'élection d'une majorité de

membres du conseil qui sont indépendants de la direction, ii) de la nomination d'administrateurs externes au sein du conseil d'administration d'un émetteur ou d'un comité d'audit, ainsi que iii) des propositions portant sur l'obligation pour le président du conseil d'administration d'être indépendant du poste de chef de la direction.

- Les droits de vote afférents à la rémunération des dirigeants sont exercés au cas par cas. En règle générale, Placements Mackenzie votera en faveur des régimes d'options d'achat d'actions et autres formes de rémunération qui i) ne sont pas susceptibles d'entraîner une dilution de plus de 10 % des actions émises et en circulation, ii) sont accordés selon des modalités clairement définies et raisonnables, iii) tiennent compte des fonctions de chaque participant du régime et iv) sont liés à l'atteinte des objectifs de l'organisation.
- Placements Mackenzie ne soutiendra pas généralement i) une révision du prix des options, ii) les régimes qui accordent au conseil une large discrétion sur l'établissement de modalités relatives à l'octroi d'options ou iii) les régimes qui autorisent une répartition de 20 % ou plus des options disponibles à une personne dans une année donnée quelle qu'elle soit.
- En règle générale, Placements Mackenzie vote pour les régimes de droits de souscription des actionnaires conçus pour accorder au conseil d'administration un délai suffisant pour permettre la mise en œuvre, de façon équitable et complète, de stratégies de maximisation de la valeur pour les actionnaires et qui ne cherchent pas simplement à garder la direction ou à éviter les offres publiques d'achat. De plus, Placements Mackenzie cherche généralement à soutenir les régimes qui servent les intérêts de tous les investisseurs et leur accordent un traitement équitable, tout en cherchant à obtenir l'approbation des actionnaires de façon périodique.
- Placements Mackenzie vote en général pour les propositions d'actionnaires au cas par cas. Toutes les propositions sur des questions d'ordre financier seront prises en considération. En général, les propositions qui imposent des contraintes arbitraires et artificielles sur la société ne seront pas soutenues.

Conflits d'intérêts

Il peut y avoir des circonstances où il y a un conflit d'intérêts potentiel relativement à l'exercice des droits de vote par procuration d'un Fonds Mackenzie. Lorsqu'un gestionnaire interne constate qu'il y a un conflit d'intérêts ou un conflit d'intérêts potentiel, il en avise notre chef des placements et soit notre vice-président, Services juridiques, soit notre chef de la conformité. Si le chef des placements, et soit le vice-président, Services juridiques, soit le chef de la conformité en

viennent à la conclusion qu'il y a conflit d'intérêts, le chef de la conformité étayera ce conflit et en informera nos Services aux Fonds.

Les Services aux Fonds maintiendront une Liste de surveillance du vote par procuration (la « **liste de surveillance** ») où figurent les noms des émetteurs qui peuvent être en conflit et informeront sans délai le chef des placements et soit le vice-président, Services juridiques, soit le chef de la conformité de la réception de toute circulaire ou de tout formulaire de procuration d'un émetteur dont le nom figure sur cette liste. Le chef des placements et soit le vice-président, Services juridiques, soit le chef de la conformité discuteront des questions soumises au vote avec le gestionnaire interne ou le sous-conseiller et s'assureront que la décision à cet égard se base sur nos politiques applicables au vote par procuration et qu'elle sert au mieux les intérêts du Fonds Mackenzie.

Toutes les décisions quant au vote prises de la façon décrite à la rubrique qui suit doivent être appuyées par les preuves nécessaires et déposées par les Services aux Fonds.

Procédures applicables au vote par procuration

Sur réception d'une circulaire de procuration, les Services aux Fonds entrent le nom de l'émetteur, la date de réception ainsi que toute autre information pertinente dans la base de données du vote par procuration. Les Services aux Fonds examinent l'information et font un résumé de leurs conclusions.

Le gestionnaire interne prend la décision en matière de vote et fait part de ses directives aux Services aux Fonds. Les Services aux Fonds entrent la décision dans la base de données, transmettent le formulaire de procuration au dépositaire ou à son agent de vote par procuration, et déposent tous les documents connexes.

Les Services aux Fonds conservent les dossiers relatifs au vote par procuration, les votes ainsi que tout matériel de recherche s'y rattachant pour une période minimale de deux (2) ans et, dans un site externe, pour une période minimale de cinq (5) ans.

Vote par procuration des sous-conseillers

Les sous-conseillers des Fonds sont autorisés à prendre toutes les décisions en matière de vote en ce qui a trait aux titres détenus par les Fonds de façon entièrement discrétionnaire, conformément à la convention de gestion de portefeuille. Nous jugeons que les sous-conseillers ont mis en place des directives applicables au vote par procuration et sommes d'avis que ces directives sont relativement semblables à nos politiques applicables au vote par procuration.

Demande de renseignements

On peut obtenir, en tout temps et sans frais, un exemplaire des politiques et des procédures auxquelles se conforment les Fonds dans le cadre du vote par procuration se rapportant aux titres de leur portefeuille, en appelant au 1 800 387-0615 (service en français), au 1 800 387-0614 (service en anglais) ou au 416 922-3217, ou encore,

en écrivant à Corporation Financière Mackenzie, 180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3K1.

Les investisseurs de chaque Fonds pourront également obtenir, sur demande et sans frais, le dossier de vote par procuration du Fonds en question pour la période de 12 mois la plus récente se terminant le 30 juin, en tout temps après le 31 août de la même année, en appelant au 1 800 387-0615 (service en français), au 1 800 387-0614 (service en anglais) ou au 416 922-3217; ce dossier est également disponible sur le site Web des Fonds à l'adresse www.gammedefondsqadrus.com.

Politiques et procédures applicables aux opérations à court terme

Nous avons adopté des politiques et des procédures conçues pour déceler et prévenir les opérations à court terme inappropriées ou excessives.

Par opérations à court terme inappropriées, nous entendons la souscription et le rachat de titres, ou leur échange entre des Fonds, effectués sur une période de moins de 90 jours et qui, selon nous, peuvent être préjudiciables aux investisseurs des Fonds et viser à profiter du fait que les Fonds détiennent des placements dont le cours est fixé dans d'autres fuseaux horaires ou qui sont non liquides parce qu'ils ne sont pas négociés souvent.

Par opérations à court terme excessives, nous entendons la souscription et le rachat de titres, ou leur échange entre des Fonds, effectués de façon si fréquente sur une période de moins de 30 jours que, selon nous, cela peut être préjudiciable aux investisseurs des Fonds.

Les opérations à court terme inappropriées d'investisseurs qui ont recours à une pratique de synchronisation du marché peuvent nuire aux investisseurs d'un Fonds qui n'ont pas recours à une telle pratique en réduisant la VL de leurs titres de ce Fonds. Les opérations à court terme inappropriées et excessives peuvent faire en sorte qu'un Fonds maintienne un niveau anormalement élevé d'espèces ou que son taux de rotation des titres en portefeuille soit anormalement élevé, ce qui, dans les deux cas, est susceptible de réduire le rendement de ce Fonds.

Toute opération qui, selon nous, constitue une opération à court terme inappropriée entraînera des frais de 2 %. Toute opération qui, selon nous, dénote une habitude d'opérations à court terme excessives entraînera des frais de 1 %. Les frais imputés seront versés aux Fonds concernés.

Nous prendrons en outre toute autre mesure que nous jugerons appropriée pour nous assurer que de telles opérations ne se répéteront pas. Ces mesures pourraient comprendre notamment la remise d'un avis à l'investisseur, l'inscription de l'investisseur ou du compte sur une liste de surveillance, de même que le rejet ultérieur

des ordres de souscription si l'investisseur tente encore d'effectuer de telles opérations et, éventuellement, la fermeture du compte.

Pour établir si une opération à court terme est inappropriée ou excessive, Placements Mackenzie tiendra compte de différents facteurs, dont les suivants :

- un changement légitime de la situation ou des intentions de placement de l'investisseur;
- les imprévus de nature financière;
- la nature du Fonds;
- les habitudes de négociation antérieures de l'investisseur;
- des conditions inhabituelles sur les marchés;
- l'évaluation du préjudice causé au Fonds ou à Placements Mackenzie.

Les types suivants de rachats (y compris les échanges) ne comporteront pas de frais d'opérations à court terme :

- les rachats de titres de fonds du marché monétaire ou de fonds similaires. Ces Fonds ne comportent pas de frais d'opérations à court terme parce qu'ils sont peu susceptibles d'être exposés aux effets négatifs des opérations à court terme. Actuellement, ce groupe comprend les Fonds suivants. Toutefois, nous pouvons ajouter ou supprimer des Fonds de cette liste à n'importe quel moment, sans préavis :
 - Catégorie Gestion de l'encaisse
 - Fonds du marché monétaire
 - Fonds d'obligations à court terme (Portico)
- les rachats d'un fonds sous-jacent par un Fonds dans le cadre d'un programme de fonds de fonds, de fonds reliés ou autre;
- les rachats pour les programmes de répartition de l'actif de Quadrus;
- les rachats pour les programmes de retraits systématiques;
- les rachats et les échanges visant à se départir de titres de fonds du marché monétaire pour acquérir des titres d'autres Fonds qui ne comportent pas de frais d'opérations à court terme. Les rachats suivant un programme de retraits systématiques et les rachats de titres reçus au réinvestissement des dividendes ou d'autres distributions ne comportent pas non plus de frais d'opérations à court terme;
- les rachats de titres afin d'acquitter les frais de gestion, les frais d'administration, les charges du fonds et les frais de services Quadrus à l'égard des titres des séries N, N5 et N8;
- les rachats de titres afin d'acquitter les honoraires de service-conseil pour les séries QF, QF5, QFW et QFW5;

- les rachats de titres afin d'acquitter les frais relatifs à un programme de comptes intégrés ou de services tarifés parrainé Quadrus pour les séries H, H5, H8, HW, HW5 et HW8;
- les rachats de titres afin d'acquitter les frais du programme philanthropique Quadrus;
- le rééquilibrage automatique de vos avoirs visés par le service de rééquilibrage de la gamme de fonds Quadrus.

Aucuns frais d'opérations à court terme ne seront imputés à d'autres types de rachat (y compris l'échange) qui sont décrits dans le prospectus simplifié.

Placements Mackenzie, les Fonds Mackenzie ou toute autre partie aux accords ci-dessus ne reçoivent aucune rémunération découlant de ces accords. Mis à part les accords décrits dans le prospectus simplifié, Placements Mackenzie n'a conclu aucun accord avec d'autres entités (y compris d'autres fonds) qui permettrait à ces entités d'effectuer des opérations à court terme.

Dans notre évaluation de ce type d'opérations, nous chercherons toujours à agir d'une façon qui, selon nous, protège vos intérêts. Les opérations à court terme inappropriées ou excessives peuvent nuire aux intérêts des investisseurs et à la gestion des placements des Fonds Mackenzie du fait, notamment, qu'elles peuvent diluer la valeur des titres des Fonds Mackenzie, compromettre l'efficacité de la gestion du portefeuille d'un Fonds Mackenzie et entraîner une augmentation des frais de courtage et d'administration. Placements Mackenzie surveillera activement les opérations effectuées sur ses fonds afin de déceler et de prévenir les opérations à court terme inappropriées ou excessives, mais elle ne peut pas garantir que ces opérations seront complètement éliminées. Par exemple, certaines institutions financières offrent des produits de placement composés, en tout ou en partie, de titres des Fonds Mackenzie. Ces institutions peuvent ouvrir, chez nous, des comptes au nom de différents investisseurs dont l'identité et les opérations ne sont pas habituellement consignées dans le système de l'agent des transferts.

Placements Mackenzie peut restreindre, rejeter ou annuler, sans préavis, tout ordre de souscription ou d'échange, y compris toute opération à court terme qu'elle juge inappropriée ou excessive.

Politiques et procédures applicables aux ventes à découvert

La plupart des Fonds peuvent se livrer à la vente à découvert si, pour ce faire, ils respectent la réglementation sur les valeurs mobilières. Placements Mackenzie a adopté des politiques et des procédures écrites qui établissent les objectifs et les buts visés par la vente à découvert et qui décrivent les procédures de gestion du risque applicables à la vente à découvert. Ces politiques et procédures (lesquelles comprennent des contrôles et des limites sur les

opérations) sont établies par le service de la conformité et le chef des placements de Placements Mackenzie et sont passées en revue une fois l'an. Le conseil d'administration les examine et les approuve également une fois l'an. Le chef des placements est chargé de déterminer si un Fonds peut avoir recours à la vente à découvert et de superviser les opérations de vente à découvert effectuées par le

Fonds. Les opérations de vente à découvert sont sous la supervision du service de la conformité de Placements Mackenzie. De façon générale, aucune procédure ni aucune simulation n'est utilisée pour mesurer les risques associés au portefeuille dans des conditions difficiles.

11. FRAIS, CHARGES ET RÉDUCTION DES FRAIS DE GESTION

Les frais et charges payables par les Fonds sont précisés dans le prospectus simplifié à la rubrique « **Frais et charges** ».

Nous pouvons autoriser une réduction du taux des frais de gestion et d'administration et/ou des charges du fonds que nous demandons relativement à tout titre du Fonds qu'un investisseur donné détient. Nous effectuerons un versement égal au montant de la réduction directement à l'investisseur d'un Fonds constitué en société au moyen d'un réinvestissement dans la même série de titres du Fonds au nom de l'investisseur. Dans le cas d'un Fonds constitué en fiducie, nous réduirons le montant imputé au Fonds, et le Fonds constitué en fiducie versera alors une distribution spéciale (une « **distribution sur les frais** ») à l'investisseur en émettant des titres supplémentaires de la même série de ce Fonds constitué en fiducie, d'une valeur équivalant au montant de la réduction, ou, à la demande de l'investisseur, en versant ce montant en espèces.

Les distributions sur les frais payées par un Fonds constitué en fiducie seront d'abord effectuées à même le revenu et les gains en capital du Fonds constitué en fiducie puis, au besoin, à même le capital.

L'investisseur peut habituellement négocier avec Placements Mackenzie le montant de la réduction des frais de gestion; ce montant sera habituellement établi selon la taille du compte de l'investisseur et l'étendue des services reliés aux Fonds dont il a besoin. Les réductions ne seront pas nécessairement fondées sur les souscriptions effectuées au cours d'une période donnée ou sur la valeur du compte d'un investisseur à un moment donné.

12. INCIDENCES FISCALES

Le texte qui suit est un résumé de certaines incidences fiscales fédérales canadiennes qui vous sont applicables à titre d'investisseur dans les Fonds. Le présent résumé pose comme hypothèse que vous êtes un particulier (à l'exception d'une fiducie) qui réside au Canada et que vous détenez vos titres directement à titre d'immobilisations ou dans un régime enregistré. **Il ne faut pas y voir un avis juridique ou fiscal. Nous avons essayé de rendre ces explications les plus claires possible. Par conséquent, elles peuvent ne pas couvrir tous les aspects techniques et ne pas aborder toutes les incidences fiscales qui s'appliquent à votre situation. Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité en ce qui concerne votre situation personnelle si vous envisagez la souscription, l'échange ou le rachat de titres d'un Fonds.**

Le présent résumé se fonde sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et de ses règlements d'application, toutes les propositions de modifications précises de la Loi de l'impôt ou des règlements qui ont été annoncés publiquement par le ministre des Finances du Canada avant la date des présentes, ainsi que sur notre compréhension des pratiques administratives et des politiques en matière de cotisation actuellement publiées de l'Agence du revenu du Canada. Sauf pour ce qui précède, ce résumé ne tient compte par

ailleurs d'aucune modification au droit ni n'en prévoit, que ce soit par mesure législative, réglementaire, administrative ou judiciaire. Par ailleurs, le résumé ne tient pas compte non plus de la législation et des incidences fiscales des lois provinciales, territoriales ou étrangères.

Régime fiscal des Fonds

Les paragraphes qui suivent décrivent certaines des façons dont les OPC peuvent gagner un revenu :

- Les OPC peuvent recevoir des intérêts, des dividendes ou du revenu sur les placements qu'ils effectuent, y compris les autres OPC, et peuvent être réputés avoir gagné du revenu sur des placements dans certaines entités étrangères. Tout le revenu doit être calculé en dollars canadiens, même s'il est gagné dans une monnaie étrangère.
- Les OPC peuvent réaliser un gain en capital en vendant un placement à un prix supérieur à son prix de base rajusté (« **PBR** »). Ils peuvent également réaliser une perte en capital en vendant un placement à un prix inférieur à son PBR. Un OPC qui investit dans des titres libellés en devises doit calculer son PBR et le produit de disposition en dollars

canadiens en fonction du taux de conversion en vigueur à la date d'achat et de vente des titres, selon le cas. Par conséquent, un OPC peut réaliser des gains ou des pertes en capital en raison de l'évolution du cours d'une devise par rapport au dollar canadien.

- Les OPC peuvent réaliser des gains et des pertes en effectuant des ventes à découvert ou en utilisant des dérivés. En règle générale, les gains et les pertes sur les dérivés sont ajoutés ou soustraits du revenu d'un OPC. Toutefois, si les dérivés sont utilisés par un OPC comme couverture afin de limiter les gains ou les pertes sur une immobilisation donnée ou un groupe d'immobilisations donné et qu'il existe un lien suffisant, les gains et les pertes provenant de la détention de ces dérivés constituent alors généralement des gains ou des pertes en capital. En règle générale, les gains et les pertes sont traités comme des gains ou des pertes au titre du revenu.
- Les gains et les pertes réalisés dans le cadre de la négociation de métaux précieux et de lingots seront considérés comme un revenu plutôt que comme des gains ou des pertes en capital.

Dans certaines circonstances, un Fonds peut être assujéti aux règles relatives à la restriction des pertes, qui lui interdisent de déduire certaines pertes ou l'obligent à en reporter la déduction. Par exemple, une perte en capital réalisée par un Fonds n'est pas prise en compte lorsque, durant la période qui commence 30 jours avant et se termine 30 jours après la date où la perte en capital est réalisée, le Fonds ou une personne affiliée (selon la définition dans la Loi de l'impôt), acquiert le bien sur lequel la perte a été réalisée, ou un bien identique, et est propriétaire de ce bien à la fin de la période.

Un Fonds peut investir dans des fonds d'investissement sous-jacents domiciliés à l'étranger qui sont admissibles en tant que « fiducies étrangères exemptes » (les « **FNB sous-jacents** ») aux fins des règles sur les fiducies non résidentes prévues aux articles 94 et 94.2 de la Loi de l'impôt.

Si la juste valeur marchande totale à un moment donné de l'ensemble des participations fixes d'une catégorie donnée d'un FNB sous-jacent détenues par un Fonds, par des personnes ou des sociétés de personnes qui ont un lien de dépendance avec le Fonds ou par des personnes ou des sociétés de personnes qui ont acquis leurs participations dans le FNB sous-jacent en échange d'une contrepartie donnée par le Fonds au FNB sous-jacent, correspond au moins à 10 % de la juste valeur marchande totale, à ce moment, de l'ensemble des participations fixes de la catégorie donnée du FNB sous-jacent, le FNB sous-jacent constituera une « société étrangère affiliée » du Fonds et sera réputé, aux termes de l'article 94.2 de la Loi de l'impôt, constituer à ce moment une société étrangère affiliée contrôlée du Fonds.

Si le FNB sous-jacent est réputé être une société étrangère affiliée contrôlée du Fonds à la fin d'une année d'imposition donnée du FNB sous-jacent et qu'il touche un revenu qui est défini comme un « revenu étranger accumulé, tiré de biens » au sens de la Loi de l'impôt au cours de cette année d'imposition du FNB sous-jacent, la quote-part du Fonds du revenu étranger accumulé, tiré de biens (sous réserve de la déduction d'un montant majoré au titre de l'« impôt étranger accumulé » comme il est indiqué ci-après) doit être incluse dans le calcul de son revenu aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien pour l'année d'imposition du Fonds au cours de laquelle l'année d'imposition du FNB sous-jacent prend fin, que le Fonds reçoive ou non dans les faits une distribution de ce revenu étranger accumulé, tiré de biens. Il est prévu que la totalité du revenu, calculé aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien, attribué ou distribué à un FNB sous-jacent par les émetteurs dont il détient des titres sera un revenu étranger accumulé, tiré de biens. Ce revenu étranger accumulé, tiré de biens, comprendra également tout gain en capital imposable net réalisé, calculé aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien, par le FNB sous-jacent tiré de la disposition de ces titres.

Si un montant de revenu étranger accumulé, tiré de biens devait être inclus dans le calcul du revenu du Fonds aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien, un montant majoré peut être déductible au titre de l'« impôt étranger accumulé » au sens de la Loi de l'impôt, s'il y a lieu, applicable au revenu étranger accumulé, tiré de biens. Tout montant de revenu étranger accumulé, tiré de biens inclus dans le revenu (moins toute déduction au titre de l'impôt étranger accumulé) augmentera le prix de base rajusté des parts du FNB sous-jacent que le Fonds détient et à l'égard desquelles le revenu étranger accumulé, tiré de biens a été inclus.

Un OPC peut être constitué en société ou en fiducie. Les rubriques suivantes décrivent l'imposition de ces types d'entités.

Fonds constitués en société

Bien que les actifs et les passifs attribuables à chaque Fonds constitué en société soient comptabilisés séparément, chaque Société doit regrouper le revenu, les frais déductibles et les gains et les pertes en capital de tous ses Fonds constitués en société (y compris ceux qui ne sont pas offerts aux termes du prospectus simplifié) lorsqu'elle calcule son revenu imposable.

Chacun des Fonds constitués en société fait partie d'une Société, laquelle constitue une « société de placement à capital variable » aux fins de la Loi de l'impôt et elle compte le demeurer à tout moment important. Par conséquent :

- en général, une Société ne sera pas tenue de payer de l'impôt sur les dividendes de source canadienne, pourvu qu'elle déclare et verse suffisamment de dividendes ordinaires imposables à ses actionnaires;
- une Société ne paiera généralement pas d'impôt sur ses gains en capital nets, à la condition de déclarer et de payer

suffisamment de dividendes sur les gains en capital à ses actionnaires ou d'avoir suffisamment de remboursements au titre des gains en capital ou de reports de pertes en capital à utiliser pour éliminer tout impôt qu'elle doit sur ces montants;

- si le revenu d'une Société provenant d'autres sources dépasse ses dépenses déductibles et ses pertes autres que ses pertes en capital, alors elle devra payer de l'impôt non remboursable sur son revenu imposable, au taux applicable aux sociétés de placement à capital variable.

Tout impôt sur le revenu à payer par une Société, de même que tout dividende ordinaire et dividende sur les gains en capital versés par une Société, seront répartis entre ses Fonds constitués en société (y compris ceux qui ne sont pas offerts aux termes du prospectus simplifié) d'une façon qui, de l'avis du conseil d'administration de la Société et en consultation avec Placements Mackenzie, est juste et raisonnable. En conséquence de ces répartitions :

- les actifs d'un Fonds constitué en société peuvent servir à régler la totalité ou une partie des impôts à payer de la Société, à moins que les activités de placement de ce Fonds n'aient produit un revenu inférieur aux dépenses déductibles attribuables à ce Fonds;
- si les dépenses d'un Fonds constitué en société au cours d'une année dépassent le revenu qu'il a gagné sur ses actifs de cette année-là, il pourrait être nécessaire de déduire ces dépenses du revenu gagné sur les actifs d'un autre Fonds constitué en société;
- les investisseurs d'un Fonds constitué en société recevront probablement de la Société un montant de dividendes sur les gains en capital qui est différent du montant des gains en capital nets réalisés sur les placements que détient ce Fonds constitué en société;
- les investisseurs d'un Fonds constitué en société recevront probablement de la Société un montant de dividendes ordinaires imposables qui est différent du montant des dividendes de source canadienne versés sur les placements que détient ce Fonds constitué en société.

Fonds constitués en fiducie

À moins d'indications contraires, tous les Fonds constitués en fiducie devraient être admissibles à titre de « fiducie de fonds commun de placement » aux fins de la Loi de l'impôt à tout moment important.

Chaque Fonds constitué en fiducie calcule son revenu ou ses pertes séparément. Toutes les dépenses déductibles d'un Fonds constitué en fiducie, y compris les frais de gestion, sont déduites du calcul de son revenu pour chaque année d'imposition. Le Fonds constitué en fiducie sera assujéti à l'impôt sur son revenu net, y compris ses gains en capital nets imposables, qui n'a pas été versé

ou n'est pas payable à ses investisseurs pour l'année d'imposition, déduction faite de tous les reports de pertes en avant ou des remboursements de gains en capital. Chaque Fonds constitué en fiducie entend verser chaque année d'imposition aux investisseurs suffisamment de son revenu et de ses gains en capital pour ne pas être tenu de payer de l'impôt sur le revenu ordinaire en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Les pertes d'un Fonds constitué en fiducie peuvent faire l'objet d'une restriction si une personne ou une société de personnes devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » du Fonds constitué en fiducie (ce qui se produit généralement lorsqu'elle détient des parts qui représentent plus de 50 % de la VL du Fonds constitué en fiducie), à moins que le Fonds constitué en fiducie ne soit une « fiducie de placement déterminée » parce qu'il respecte certaines conditions, notamment des conditions concernant la diversification des placements.

Fonds constitués en fiducie qui ne sont pas admissibles à titre de fiducies de fonds commun de placement

Si un Fonds constitué en fiducie n'est pas admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » aux fins de la Loi de l'impôt pendant toute son année d'imposition, il n'est admissible à aucun remboursement au titre des gains en capital et pourrait être assujéti à un impôt minimum de remplacement pour l'année en plus d'autres impôts prévus dans la Loi de l'impôt. De plus, si une ou plusieurs « institutions financières », au sens de la Loi de l'impôt, sont propriétaires de plus de 50 % de la juste valeur marchande des parts de ce Fonds constitué en fiducie, ce Fonds constitué en fiducie sera une « institution financière » aux fins des règles fiscales d'« évaluation à la valeur marchande ». Dans ce cas, la plupart des placements du Fonds en fiducie constitueraient des « biens évalués à la valeur du marché » et, en conséquence :

- le Fonds constitué en fiducie serait réputé avoir disposé de ses biens évalués à la valeur du marché et les avoir acquis de nouveau à la fin de chaque année d'imposition ainsi qu'au moment où il devient ou cesse d'être une institution financière;
- les gains et les pertes découlant de ces dispositions réputées seront comptabilisés dans le compte de revenu et non dans le compte de capital.

Les Fonds constitués en fiducie suivants n'ont pas été admissibles à titre de « fiducies de fonds commun de placement » pour l'ensemble de leur année d'imposition 2018, mais ils devraient l'être pour l'ensemble de leur année d'imposition 2019 et les années d'imposition subséquentes :

- Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)
- Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)
- Fonds de valeur américain (Putnam)

- Fonds d'actions internationales de base (Putnam)

Principales différences fiscales entre les Fonds constitués en société et les Fonds constitués en fiducie

Chaque Fonds constitué en fiducie calcule le revenu tiré de ses activités de placement séparément. Par opposition, puisque chaque Fonds constitué en société fait partie d'une Société, les incidences fiscales d'un placement dans un Fonds constitué en société en particulier peuvent dépendre de ses propres activités de placement et de celles des autres Fonds constitués en société de la Société concernée (y compris ceux qui ne sont pas offerts aux termes du prospectus simplifié). Par exemple, toute perte nette ou toute perte en capital nette réalisée sur des placements effectués dans un Fonds constitué en société donné dans une année servira à réduire le revenu ou les gains en capital nets réalisés par la Société en question, dans son ensemble, pour une telle année. Par conséquent, les pertes ne pourront pas constituer un abri fiscal pour le revenu ou les gains en capital subséquents du Fonds constitué en société concerné.

Bien qu'un Fonds constitué en fiducie puisse verser des distributions imposables de types particuliers de revenu et puisse généralement éliminer l'impôt qu'il doit payer en distribuant la totalité de son revenu, un Fonds constitué en société ne le peut pas. Cette situation entraîne pour vous les deux conséquences principales suivantes :

- les distributions imposables versées à un investisseur d'un Fonds de catégorie de société se composeront de dividendes ordinaires (soit des dividendes déterminés ou non d'une société canadienne imposable) ou de dividendes sur les gains en capital, mais non d'intérêts ou de revenu de source étrangère;
- si le revenu de la Société en question tiré d'autres sources excède le montant de ses dépenses déductibles et de ses pertes autres que ses pertes en capital, il sera assujéti à l'impôt sur le revenu; dans un Fonds constitué en fiducie, ce revenu net serait distribué aux investisseurs et imposé entre leurs mains à leur taux marginal d'imposition.

Le conseil d'administration de chaque Société, en consultation avec Placements Mackenzie, détermine la répartition des impôts à payer et des distributions imposables de la Société entre ses Fonds constitués en société (y compris ceux qui ne sont pas offerts aux termes du prospectus simplifié), d'une manière juste et raisonnable. Si vous avez fait un placement dans un Fonds constitué en société en particulier, ce placement peut générer des rendements et des incidences fiscales différents de ceux d'un Fonds constitué en fiducie.

Imposition de votre placement dans le Fonds

L'imposition de votre placement dans les Fonds dépend de la manière dont votre placement est détenu, soit dans le cadre d'un régime enregistré, soit dans le cadre d'un régime non enregistré.

Si vous détenez les titres des Fonds dans le cadre d'un régime non enregistré

Dividendes et distributions

Vous devez inclure dans votre revenu pour une année d'imposition la partie imposable de toutes les distributions (y compris les distributions sur les frais) qui vous ont été versées ou qui doivent vous être versées (collectivement, « versées ») par un Fonds au cours de l'année, calculées en dollars canadiens, que ces montants vous soient versés au comptant ou qu'ils soient réinvestis dans d'autres titres. Le montant des distributions réinvesties s'ajoute au PBR de vos titres afin de réduire votre gain en capital ou d'augmenter votre perte en capital lorsque vous faites racheter les titres ultérieurement. Ainsi, vous n'aurez aucun impôt à payer de nouveau sur le montant par la suite.

Les distributions versées par un Fonds constitué en société pourraient se composer de dividendes ordinaires imposables, de dividendes sur les gains en capital ou de remboursements de capital. Les distributions versées par un Fonds constitué en fiducie pourraient se composer de gains en capital, de dividendes ordinaires imposables, de revenu de source étrangère, d'autre revenu ou de remboursements de capital.

Les dividendes ordinaires imposables sont inclus dans votre revenu et sont assujétiés aux règles de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes applicables. Les dividendes sur les gains en capital et les distributions de gains en capital seront traités comme des gains en capital, dont la moitié devra généralement être comprise dans le calcul de votre revenu, à titre de gains en capital imposables. Un Fonds constitué en fiducie peut effectuer des attributions à l'égard de son revenu de source étrangère de sorte que vous pouvez être en mesure de demander tous les crédits pour impôts étrangers qu'il vous attribue.

Votre Fonds peut vous verser un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il réduit le PBR de vos titres de ce Fonds, de sorte que lorsque vous ferez racheter vos titres, vous réaliserez un gain en capital plus important (ou une perte en capital moins importante) que si vous n'aviez pas touché de remboursement de capital. Si le PBR de vos titres est inférieur à zéro, il sera réputé avoir augmenté pour s'établir à zéro et vous serez réputé avoir réalisé un gain en capital équivalant au montant de cette augmentation.

Lorsque vous souscrivez des titres d'un Fonds à la date de clôture des registres aux fins de distributions ou avant celle-ci, une distribution vous sera versée et vous serez imposé sur la partie imposable de cette distribution, le cas échéant, et ce, même si le Fonds a généré un revenu sur ces titres ou a réalisé des gains sur ceux-ci avant votre souscription.

Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds au cours d'un exercice est élevé, plus il est probable que vous recevrez

des dividendes sur les gains en capital ou des distributions de gains en capital au cours de l'exercice. Rien ne prouve qu'il existe un lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

Vous devriez inclure dans votre revenu pour une année d'imposition toute remise sur les frais de gestion ou les frais d'administration que nous vous accordons à l'égard de votre placement dans un Fonds constitué en société, que ces montants vous soient versés au comptant ou qu'ils soient réinvestis dans d'autres titres.

Frais d'acquisition et frais de rachat

Les frais d'acquisition payés à la souscription de titres ne sont pas déductibles dans le calcul de votre revenu, mais s'ajoutent au PBR de vos titres. Des frais de rachat payés au moment du rachat de titres ne sont pas déductibles dans le calcul de votre revenu, mais réduisent ainsi le produit de disposition de vos titres.

Les frais que vous payez à la souscription de titres de série N, de série N5 et de série N8 (les « **frais non regroupés** ») sont composés d'honoraires de service-conseil que vous payez à votre courtier et de frais de gestion que vous nous payez. Dans la mesure où ces frais et honoraires sont acquittés au moyen du rachat de titres, vous réaliserez des gains ou subirez des pertes dans des comptes non enregistrés. La déductibilité des frais non regroupés, aux fins de l'impôt sur le revenu, dépendra de la nature exacte des services qui vous sont offerts et du type de placement que vous détenez. Les frais liés aux services offerts pour les comptes enregistrés ne sont pas déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu, que ceux-ci aient été ou non imputés au compte enregistré. **Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité sur la façon dont la déductibilité des frais non regroupés que vous versez s'applique à votre situation personnelle.**

Échanges

Vous ne réaliserez ni gain en capital ni perte en capital si vous changez le mode de souscription suivant lequel vous détenez des titres d'un Fonds.

Vous ne réaliserez ni gain en capital ni perte en capital si vous échangez des titres entre différentes séries du même Fonds ou si vous changez le mode de souscription de vos titres à l'intérieur d'une même série. Le coût des titres dont vous faites ainsi l'acquisition correspondra au PBR des titres dont vous venez de vous départir.

D'autres échanges comportent un rachat des titres échangés et un achat des titres acquis au moment de l'échange, et sont donc imposables.

Rachats

Vous réaliserez un gain en capital (ou une perte en capital) si des titres que vous détenez dans un Fonds sont rachetés. En général, votre gain en capital correspondra au montant par lequel la VL des titres rachetés est supérieure à leur PBR, et votre perte en capital

correspondra au montant par lequel la VL des titres rachetés est inférieure à leur PBR. Vous pouvez déduire les frais de rachat du calcul de vos gains en capital (ou de vos pertes en capital). De façon générale, la moitié de vos gains en capital est incluse dans le calcul de votre revenu aux fins de l'impôt comme gain en capital imposable et la moitié de vos pertes en capital peut être déduite de vos gains en capital imposables, sous réserve des dispositions de la Loi de l'impôt.

Dans certaines circonstances, les règles relatives à la restriction des pertes limiteront ou élimineront le montant de la perte que vous pouvez déduire. Par exemple, une perte en capital que vous réalisez au rachat de titres sera réputée être nulle si, durant la période qui débute 30 jours avant le jour du rachat et se termine 30 jours après celui-ci, vous avez acquis des biens identiques (y compris au moyen du réinvestissement des distributions ou des distributions sur les frais qui vous sont versées) et que vous les détenez toujours à la fin de la période. Dans un tel cas, le montant de la perte en capital refusée devra être ajouté au PBR de vos titres. Cette règle s'applique aussi lorsque les biens identiques sont acquis et détenus par une personne affiliée (selon la définition dans la Loi de l'impôt).

Calcul du PBR

Le PBR doit être calculé distinctement pour chaque série de titres de chaque Fonds dont vous êtes propriétaire et être calculé en dollars canadiens. Le PBR total des titres d'une série donnée d'un Fonds correspond généralement à ce qui suit :

- le total de tous les montants que vous avez payés afin de souscrire ces titres, y compris les frais d'acquisition que vous avez acquittés au moment de la souscription,

plus

- le PBR de tous les titres d'une autre série du même Fonds qui ont été échangés avec report d'imposition contre des titres de la série pertinente,

plus

- le montant de tous les dividendes ou de toutes les distributions réinvestis dans cette série,

moins

- l'élément des distributions correspondant à un remboursement de capital de cette série,

moins

- le PBR de tous les titres de la série qui ont été échangés avec report d'imposition contre des titres d'une autre série du même Fonds,

moins

- le PBR de l'ensemble vos titres de cette série qui ont été rachetés.

Le PBR d'un seul titre correspond à la moyenne du PBR total. Que vous échangiez vos titres d'une série contre des titres d'une autre série du même Fonds ou vos titres souscrits selon un mode de souscription contre des titres souscrits selon un autre mode de souscription du même Fonds, le coût des nouveaux titres acquis en échange correspondra généralement au PBR des anciens titres échangés.

Par exemple, supposons que vous êtes propriétaire de 500 titres d'une série particulière d'un Fonds ayant un PBR unitaire de 10 \$ (soit un total de 5 000 \$). Supposons ensuite que vous souscrivez 100 titres supplémentaires de la même série du Fonds moyennant 1 200 \$, frais d'acquisition compris. Votre PBR total s'élève à 6 200 \$ pour 600 titres et votre nouveau PBR à l'égard de chaque titre de série du Fonds correspond à 6 200 \$ divisé par 600 titres, soit 10,33 \$ le titre.

Impôt minimum de remplacement

Les montants inclus dans votre revenu comme les dividendes ordinaires imposables, les distributions de dividendes canadiens, les dividendes sur les gains en capital ou les gains en capital (qu'ils soient versés par une Société ou distribués par un Fonds constitué en fiducie), ainsi que tout gain en capital que vous avez réalisé à la disposition de titres, peuvent augmenter l'impôt minimum de remplacement que vous devez.

Relevés d'impôt et déclarations

S'il y a lieu, nous vous enverrons chaque année des relevés d'impôt faisant état de la partie imposable de vos dividendes et distributions, de l'élément des distributions correspondant à un remboursement du capital et du produit de rachat qui vous sont payés. Aucun relevé d'impôt ne vous sera envoyé si vous n'avez pas reçu de dividendes, de distributions ou de produit de rachat, ou encore si les titres sont détenus dans votre régime enregistré. Vous devriez conserver des relevés détaillés du coût d'acquisition, des frais d'acquisition, des dividendes, des distributions, du produit de rachat et des frais de rachat qui vous sont applicables afin d'être en mesure de calculer le PBR de vos titres. Vous pouvez également consulter un conseiller fiscal qui vous aidera à effectuer ces calculs. Vous devriez également tenir un dossier de tout montant que vous avez reçu directement de nous sous forme de remise sur les frais ou de réduction des charges du fonds à l'égard de votre placement dans un Fonds constitué en société.

En règle générale, vous devrez transmettre à votre représentant Quadrus des renseignements sur votre citoyenneté ou votre résidence

à des fins fiscales et, s'il y a lieu, votre numéro d'identification de contribuable aux fins de l'impôt étranger. Si vous ne fournissez pas ces renseignements ou si vous êtes identifié comme un citoyen américain (y compris un citoyen américain vivant au Canada), un résident américain ou un résident étranger aux fins de l'impôt, les détails sur votre placement dans un Fonds seront généralement communiqués à l'Agence du revenu du Canada, à moins que vos titres ne soient détenus dans un régime enregistré. L'Agence du revenu du Canada peut transmettre ces renseignements aux autorités fiscales étrangères pertinentes en vertu de traités d'échange de renseignements.

Si vous détenez les titres des Fonds dans le cadre d'un régime enregistré

Si les titres d'un Fonds sont détenus dans votre régime enregistré, en général, ni vous ni le régime enregistré n'êtes assujettis à l'impôt sur les distributions ou les dividendes reçus du Fonds ni sur les gains en capital réalisés à la disposition des titres du Fonds, pourvu que les titres soient un placement admissible et non un placement interdit pour le régime enregistré. Cependant, un retrait d'un régime enregistré peut être assujéti à l'impôt.

Les titres de tous les Fonds devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés en tout temps.

Le titre d'un Fonds peut constituer un placement interdit pour votre REER, FERR, REEE, REEI ou CELI même s'il s'agit d'un placement admissible. Si votre REER, FERR, REEE, REEI ou CELI détient un placement interdit, vous devenez assujéti à un impôt de 50 % éventuellement remboursable sur la valeur du placement interdit et à un impôt de 100 % sur le revenu et les gains en capital attribuables au placement interdit et sur les gains en capital réalisés au moment de la disposition de ce placement.

Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité au sujet des règles spéciales qui s'appliquent à chaque type de régime enregistré, et notamment pour savoir si un titre en particulier d'un Fonds pourrait constituer un placement interdit pour votre régime enregistré. Il vous incombe de déterminer les incidences fiscales, sur vous et votre régime enregistré, de l'établissement un régime enregistré et de faire en sorte qu'il investisse dans les Fonds. Ni nous ni les Fonds n'assumons de responsabilité envers vous du fait que les Fonds et/ou les séries sont offerts aux fins de placement dans les régimes enregistrés.

13. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS, DES DIRIGEANTS ET DES FIDUCIAIRES

Les Fonds n'emploient pas directement les administrateurs, les dirigeants ou les fiduciaires pour exercer leurs activités. Bien que les Sociétés aient toutes deux des administrateurs et des dirigeants, Mackenzie, en qualité de gestionnaire des Fonds, fournit tout le personnel nécessaire aux activités des Fonds.

Chaque membre du CEI a droit à des honoraires annuels de 40 000 \$ (50 000 \$ pour le président) et à des jetons de présence de 1 500 \$ pour chacune des réunions auxquelles il assiste. De plus, le président d'un sous-comité du CEI a droit à des honoraires annuels de 5 000 \$. Les membres sont en outre remboursés des frais raisonnables engagés dans l'exercice de leurs fonctions, y compris les frais de déplacement et de séjour raisonnables. En outre, nous souscrivons et maintenons en vigueur une assurance responsabilité pour les membres du CEI. Pour l'exercice clos le 31 mars 2019, les Fonds Mackenzie ont versé à ces titres un montant total de 285 347,83 \$. Tous les honoraires et frais ont été répartis d'une façon juste et raisonnable entre les Fonds Mackenzie.

Chacun des membres du CEI a reçu des Fonds Mackenzie, à titre de rémunération totale et de remboursement des frais, le montant indiqué dans le tableau 21 :

Tableau 21 : Rémunération du CEI

Membre du CEI	Rémunération individuelle totale, y compris le remboursement des frais
Robert Hines (président)	71 870,87 \$
George Hucal	69 129,74 \$
Martin Taylor	70 623,01 \$
Scott Edmonds	73 724,21 \$

Pour plus de détails sur le rôle du CEI, veuillez vous reporter à la rubrique 10 : « **Gouvernance des Fonds – Comité d'examen indépendant des Fonds Mackenzie** ».

14. CONTRATS IMPORTANTS

On trouvera ci-après des précisions sur les contrats importants conclus par les Fonds avant la date de la présente notice annuelle de même qu'une description des conventions de gestion de portefeuille qu'a conclues Placements Mackenzie avec certaines sociétés à l'égard de certains des Fonds. Les contrats moins importants conclus par les Fonds dans le cours normal de leurs activités ont été exclus.

Vous pouvez consulter des exemplaires des contrats mentionnés ci-après pendant les heures normales d'ouverture à notre bureau de Toronto, au **180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3K1**

Déclarations de fiducie

Les descriptions des déclarations de fiducie qui régissent les Fonds constitués en fiducie se trouvent à la rubrique 1 « **Désignation, constitution et genèse des Fonds** ». Les déclarations de fiducie font état des pouvoirs et des responsabilités du gestionnaire et du fiduciaire des Fonds, des caractéristiques des titres des Fonds, des modalités de souscription, d'échange et de rachat des titres, de tenue de livres et de calcul du revenu des Fonds constitués en fiducie, ainsi que d'autres formalités administratives. Les déclarations renferment également des dispositions relatives au choix d'un fiduciaire remplaçant, advenant la démission de Placements Mackenzie, et à la dissolution des Fonds constitués en fiducie, s'il est impossible de

trouver un fiduciaire remplaçant. Placements Mackenzie ne reçoit aucune rémunération pour agir en tant que fiduciaire (une telle rémunération serait exigée si les services d'un fiduciaire externe étaient retenus), mais peut se faire rembourser tous les frais engagés pour le compte des Fonds constitués en fiducie.

Statuts constitutifs de Capitalcorp

Les statuts constitutifs de Capitalcorp du 13 octobre 2000, en leur version modifiée, déterminent i) le nombre d'administrateurs de Capitalcorp; ii) les restrictions de Capitalcorp; iii) les catégories et les séries d'actions de Capitalcorp et iv) les droits, privilèges, restrictions et conditions applicables aux catégories et aux séries d'actions, y compris le prix des titres aux fins de l'émission d'actions, les droits aux dividendes, les droits de vote, et les droits à la liquidation des catégories ou des séries.

Statuts constitutifs d'Investmentcorp

Les statuts constitutifs d'Investmentcorp du 5 juillet 2005, en leur version modifiée, déterminent i) le nombre d'administrateurs d'Investmentcorp; ii) les restrictions d'Investmentcorp; iii) les catégories et les séries d'actions d'Investmentcorp et iv) les droits, privilèges, restrictions et conditions applicables aux catégories et aux

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

séries d'actions, y compris le prix des titres aux fins de l'émission d'actions, les droits aux dividendes, les droits de vote, et les droits à la liquidation des catégories ou des séries.

tableau 22 pour tous les Fonds, en vue d'assurer la prestation des services de gestion et d'administration qui sont nécessaires pour permettre aux Fonds d'exercer leurs activités commerciales :

Conventions de gestion cadres

Mackenzie a conclu neuf (9) conventions de gestion cadres (les « conventions de gestion cadres ») aux dates indiquées dans le

Tableau 22 : Conventions de gestion cadres

Convention de gestion cadre	Fonds (sous réserve d'une convention de gestion particulière)	Date de la convention	Dernière modification
1	Fonds Folio prudent Fonds Folio modéré Fonds Folio équilibré Fonds Folio accéléré Fonds Folio énergétique Fonds de dividendes (GIGWL) Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London) Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (Putnam) Fonds d'obligations à court terme (Portico) Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Fonds Folio de revenu fixe diversifié Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) Fonds d'actions internationales de base (Putnam) Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) Fonds de valeur américain (Putnam) Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Fonds de dividendes américains (GIGWL)	27 juin 2003	29 juin 2016
2	Fonds d'obligations de sociétés (GIGWL) Fonds de croissance canadien (GIGWL) Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation (GIGWL)	2 janvier 2001	27 novembre 2015
3	Fonds de ressources canadiennes Mackenzie Fonds canadien de croissance Mackenzie	16 novembre 1993	29 juin 2016
4	Fonds d'obligations de base (Portico) Fonds de revenu (Portico) Fonds d'actions canadiennes (Laketon)	2 janvier 2001	29 juin 2016
5	Fonds du marché monétaire Fonds d'obligations de base plus (Portico) Fonds canadien équilibré Mackenzie Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie	2 janvier 2001	29 juin 2016

GAMME DE FONDS QUADRUS – NOTICE ANNUELLE

Convention de gestion cadre	Fonds (sous réserve d'une convention de gestion particulière)	Date de la convention	Dernière modification
6	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon) Catégorie Gestion de l'encaisse Catégorie Croissance canadienne (GIGWL) Catégorie Valeur canadienne (FGP) Catégorie Valeur américaine (Putnam) Catégorie Titres spécialisés nord-américains Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta) Catégorie Croissance et revenu (GIGWL) Catégorie Dividendes (GIGWL) Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Catégorie Focus Actions canadiennes (CGOV) Catégorie Actions internationales de base (Putnam) Catégorie Dividendes américains (GIGWL) Catégorie Actions canadiennes (Laketon) Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London)	5 juillet 2005	26 juin 2015
7	Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines Catégorie Mackenzie Ivy Européen Catégorie Mackenzie Marchés émergents Catégorie Mackenzie Métaux précieux Catégorie Mackenzie Croissance mondiale	26 octobre 2000	26 juin 2015
8	Fonds de revenu stratégique Mackenzie Fonds de revenu à taux variable Mackenzie	19 octobre 1999	26 juin 2015
9	Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy	7 janvier 1994	29 juin 2016

Aux termes des conventions de gestion cadres, nous devons directement assurer l'administration des Fonds, la prestation de services de gestion de portefeuille et de services de placement dans le cadre de la promotion et de la vente des titres des Fonds et d'autres services relatifs à l'exploitation ou prendre des dispositions avec d'autres personnes ou sociétés à cet égard. Les conventions de gestion cadres renferment une description des frais et des charges qui nous sont payables par les Fonds, y compris le taux des frais de gestion et le taux des frais d'administration lorsqu'ils sont applicables, et les conventions de gestion cadres sont modifiées chaque fois qu'un nouveau fonds ou une nouvelle série d'un fonds s'ajoute à une convention de gestion cadre. Nous avons signé ces conventions de gestion cadres, pour notre propre compte, en qualité de gestionnaire, et pour le compte des Fonds constitués en fiducie pour lesquels nous agissons comme fiduciaire, en notre qualité de fiduciaire.

Les neuf conventions de fiducie cadres sont généralement reconduites année après année, sous réserve des exceptions indiquées ci-après :

- Chacune des conventions de gestion cadres 1, 3 et 9 peut être résiliée plus tôt à l'égard d'un ou de plusieurs des Fonds que la convention particulière régit, sur préavis écrit d'au moins 6 mois. Chacune des conventions de gestion cadres 6 et 7 peut être résiliée plus tôt à l'égard d'un ou de plusieurs des Fonds que la convention particulière régit, sur préavis écrit d'au moins 60 jours. Chacune des conventions de gestion cadres 1, 3, 6, 7 et 9 peut être résiliée sur remise d'un préavis plus court si l'une des parties à la convention particulière manque aux modalités de cette convention de gestion cadre et qu'elle ne corrige pas la situation dans les 30 jours de la réception d'un avis écrit demandant que le manquement soit corrigé ou si elle est liquidée, doit déclarer faillite, cesse de détenir les approbations réglementaires requises ou commet ou permet tout autre acte pouvant avoir une incidence négative importante sur sa capacité à s'acquitter des obligations qu'elle doit respecter aux termes de cette convention de gestion cadre.

- Chacune des conventions de gestion cadres 2, 4 et 5 peut être résiliée plus tôt à l'égard d'un ou de plusieurs des Fonds que la convention particulière régit, sur préavis écrit d'au moins 60 jours ou une période plus courte que l'autre partie peut accepter. Malgré ce qui précède, chacune des convention de gestions cadres 2, 4 et 5 peut être résiliée immédiatement par le fiduciaire de la convention applicable si : i) une ordonnance est rendue ou une résolution est adoptée ou d'autres procédures sont prises visant la dissolution du gestionnaire; ii) le gestionnaire consent à une cession ou fait une cession au profit de ses créanciers ou fait une proposition à ses créanciers aux termes d'une loi en matière d'insolvabilité, ou est déclaré failli ou encore un liquidateur, un syndic de faillite, un dépositaire ou un séquestre ou autre responsable ayant des pouvoirs semblables est nommé; iii) selon les dispositions d'une loi pertinente, le gestionnaire cesse d'être admissible à agir comme gestionnaires aux termes de la convention; ou v) le gestionnaire manque à ses obligations importantes aux termes de la convention et ne remédie pas au manquement dans un délai raisonnable après avoir reçu un avis du fiduciaire.

Convention de dépôt cadre

Mackenzie a conclu, le 24 février 2005, dans sa version modifiée, une convention de dépôt cadre avec la CIBC pour le compte des Fonds, en vue d'obtenir des services de garde pour leurs éléments d'actif (la « **convention de dépôt cadre** »).

La convention de dépôt cadre est conforme aux dispositions pertinentes du Règlement 81-102 concernant les services de garde et, conformément à celle-ci, le dépositaire doit détenir l'actif des Fonds en fidéicomis et désigner séparément les éléments d'actif correspondant à chaque compte des Fonds. La convention comprend des annexes indiquant quels Fonds sont régis par la convention et un barème des honoraires devant être versés au dépositaire pour les services qu'il fournit aux Fonds. La convention peut être résiliée par les Fonds ou le dépositaire sur remise d'un préavis de 120 jours.

Conventions de gestion de portefeuille

Sauf indication contraire ci-après, Placements Mackenzie est le gestionnaire de portefeuille de chaque Fonds, conformément à ses conventions de gestion cadres conclues avec les Fonds. Mackenzie a conclu des conventions de gestion cadres avec chacune des entreprises mentionnées à la rubrique 8, sous le titre « **Services de gestion de portefeuille** », pour assurer la prestation de services de gestion de portefeuille à plusieurs des Fonds.

En vertu de chacune de ces conventions, les entreprises de sous-conseillers désigneront un gestionnaire de portefeuille principal et le personnel de recherche et de soutien qui prendront toutes les décisions concernant le volet de portefeuille du Fonds qu'elles gèrent,

toutes les dispositions en matière de courtage nécessaires de même que toutes les dispositions avec le dépositaire du Fonds pour régler les opérations des portefeuilles. Ces entreprises doivent respecter les objectifs et les stratégies de placement adoptés par le Fonds. Elles ont convenu de s'acquitter de leurs fonctions avec honnêteté, de bonne foi et au mieux des intérêts du Fonds, avec la prudence, la diligence et la compétence dont ferait preuve une personne raisonnablement prudente dans des circonstances semblables. Placements Mackenzie versera une rémunération aux sous-conseillers à même les frais de gestion qu'elle reçoit de chaque Fonds.

La plupart des conventions de gestion de portefeuille énumérées dans le tableau 23 peuvent être résiliées par l'une des parties sur remise d'un préavis écrit de 90 jours à l'autre partie, sous réserve de certaines exceptions.

Tableau 23 : Conventions de gestion de portefeuille

Sous-conseiller	Date de la convention	Date de la dernière modification
CGOV	3 mai 2013	
GLC	29 juin 2012	28 juin 2017
Putnam Investments Limited	3 mai 2013	30 juin 2017
Setanta	29 juin 2012	28 juin 2018
The Putnam Advisory Company, LLC	16 avril 2014	30 juin 2017
Waddell	16 décembre 2002	16 décembre 2008

Convention de placement principal

Quadrus est le placeur principal de chacun des Fonds aux termes de la convention de placement principal conclue le 26 juillet 2006, dans sa version modifiée, entre Quadrus et Placements Mackenzie. En tant que placeur principal, Quadrus se chargera de distribuer des titres des Fonds par l'intermédiaire de ses représentants inscrits ou de représentants autorisés Quadrus. Quadrus offrira aussi un soutien en matière de marketing et en ce qui a trait à la distribution et à la vente de titres des Fonds.

Cette convention peut être résiliée par Placements Mackenzie ou Quadrus sur remise d'un préavis écrit de 180 jours à l'autre partie, ou immédiatement par Placements Mackenzie ou Quadrus i) dans le cas d'un manquement à la convention auquel on n'a pas remédié dans les 30 jours à compter de la date de réception du préavis demandant de réparer le manquement ou ii) en cas de faillite de Placements Mackenzie ou de Quadrus.

Les investisseurs des Fonds actuels ou éventuels peuvent consulter des exemplaires de ces conventions à l'établissement principal de Placements Mackenzie pendant les heures normales d'ouverture.

15. LITIGES ET INSTANCES ADMINISTRATIVES

Nous ne sommes au courant d'aucune poursuite judiciaire ou administrative en cours qui est importante pour les Fonds Mackenzie et à laquelle ceux-ci ou nous sommes parties.

Amendes et sanctions

Nous avons conclu une entente de règlement avec la CVMO le 6 avril 2018 (l'« **entente de règlement** »).

L'entente de règlement énonce que nous avons omis i) de nous conformer au *Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif* (le « **Règlement 81-105** ») en ne respectant pas les normes de conduite de base attendues des participants du secteur à l'égard de certaines pratiques commerciales suivies entre mai 2014 et décembre 2017; ii) de mettre en place des systèmes de contrôle et de surveillance concernant nos pratiques commerciales suffisants pour fournir une assurance raisonnable que nous nous conformions à nos obligations prévues au Règlement 81-105; et iii) de tenir les dossiers et de conserver les autres documents qui nous auraient permis de démontrer que nous nous conformions au Règlement 81-105.

Nous avons pris les engagements suivants : i) acquitter une pénalité administrative de 900 000 \$ auprès de la CVMO; ii) soumettre nos pratiques commerciales, nos procédures et nos contrôles à cet égard à l'examen périodique d'un conseiller indépendant jusqu'à ce que la CVMO soit satisfaite que notre programme sur les pratiques commerciales respecte en tous points les lois sur les valeurs mobilières; et iii) acquitter les frais d'enquête de la CVMO, s'élevant à 150 000 \$.

Le Règlement 81-105 a pour but de décourager les pratiques commerciales qui pourraient être perçues comme incitant les courtiers

et leurs représentants à vendre des titres d'OPC à l'égard desquels ils ont reçu des incitatifs (comme des articles ou des activités de promotion) plutôt que parce que les titres conviennent à leurs clients et qu'ils sont dans leur intérêt.

Dans l'entente de règlement, la CVMO a souligné que, à la suite de son enquête i) nous avons consacré d'importantes ressources financières et humaines à l'amélioration de nos systèmes de contrôle et de surveillance concernant nos pratiques commerciales; ii) nous avons retenu les services d'un conseiller indépendant en septembre 2017 pour évaluer la qualité de nos contrôles sur nos pratiques commerciales, et que le conseiller avait constaté une amélioration constante, dans l'ensemble, de notre culture de conformité, et une augmentation des ressources, tant en personnel que dans les systèmes, affectées à la conformité des pratiques commerciales depuis 2014; et iii) nous n'avions fait l'objet par le passé d'aucune mesure disciplinaire de la part de la CVMO et avons collaboré avec le personnel de la CVMO dans le cadre de son enquête sur les questions visées à l'entente de règlement.

Nous avons fourni, sans les prélever de nos produits de fonds d'investissement (les « **produits Mackenzie** »), tous les avantages pécuniaires et non pécuniaires en cause. Ces questions n'ont eu aucune incidence sur le rendement et le ratio des frais de gestion des produits Mackenzie. Nous avons acquitté, sans les prélever des produits Mackenzie, tous les frais, amendes et charges liés au règlement de cette affaire, notamment la pénalité administrative, les frais d'enquête et les frais du conseiller indépendant en matière de conformité mentionnés ci-dessus.

ATTESTATION POUR LE COMPTE DES FONDS CONSTITUÉS EN FIDUCIE ET DE CORPORATION FINANCIÈRE MACKENZIE EN QUALITÉ DE GESTIONNAIRE ET DE PROMOTEUR DES FONDS CONSTITUÉS EN FIDUCIE

La présente notice annuelle, avec le prospectus simplifié et les documents intégrés par renvoi dans celui-ci, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Le 28 juin 2019

Fonds Folio de revenu fixe diversifié	Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation (GIGWL)
Fonds Folio prudent	Fonds de dividendes (GIGWL)
Fonds Folio modéré	Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie
Fonds Folio équilibré	Fonds de croissance canadien (GIGWL)
Fonds Folio accéléré	Fonds d'actions canadiennes (Laketon)
Fonds Folio énergétique	Fonds canadien de croissance Mackenzie
Fonds du marché monétaire	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam)
Fonds d'obligations à court terme (Portico)	Fonds de dividendes américains (GIGWL)
Fonds d'obligations de base (Portico)	Fonds de valeur américain (Putnam)
Fonds d'obligations de base plus (Portico)	Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie
Fonds d'obligations de sociétés (Portico)	
Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (Putnam)	
Fonds de revenu à taux variable Mackenzie	
	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)
Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London)	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)
Fonds de revenu (Portico)	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London)
Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM)
Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy	Fonds d'actions internationales de base (Putnam)
Fonds canadien équilibré Mackenzie	Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy
Fonds de revenu stratégique Mackenzie	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London)
Fonds de croissance et de revenu (GIGWL)	Fonds de ressources canadiennes Mackenzie

(collectivement, les « Fonds constitués en fiducie »)

« Barry S. McInerney »

Barry S. McInerney
Président du conseil, président et chef de la direction, Corporation Financière Mackenzie

« Luke Gould »

Luke Gould
Vice-président directeur et chef des finances, Corporation Financière Mackenzie

**AU NOM DU CONSEIL DE CORPORATION FINANCIÈRE MACKENZIE
EN QUALITÉ DE GESTIONNAIRE, DE PROMOTEUR ET DE FIDUCIAIRE
DES FONDS CONSTITUÉS EN FIDUCIE**

« Karen L. Gavan »

Karen L. Gavan
Administratrice,
Corporation Financière Mackenzie

« Brian M. Flood »

Brian M. Flood
Administrateur,
Corporation Financière Mackenzie

ATTESTATION POUR LE COMPTE DES FONDS CONSTITUÉS EN SOCIÉTÉ DE CAPITALCORP ET DU GESTIONNAIRE ET PROMOTEUR DES FONDS CONSTITUÉS EN SOCIÉTÉ DE CAPITALCORP

La présente notice annuelle, avec le prospectus simplifié et les documents intégrés par renvoi dans celui-ci, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Le 28 juin 2019

Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines

Catégorie Mackenzie Ivy Européen

Catégorie Mackenzie Croissance mondiale

Catégorie Mackenzie Marchés émergents

Catégorie Mackenzie Métaux précieux

(collectivement, les « Fonds Capitalcorp »)

« Barry S. McInerney »

Barry S. McInerney
Président du conseil, président et chef de la direction,
Corporation Financière Capital Mackenzie

« Terry Rountes »

Terry Rountes
Chef des finances,
Corporation Financière Capital Mackenzie

« Karen L. Gavan »

Karen L. Gavan
Administratrice,
Corporation Financière Capital Mackenzie

« Brian M. Flood »

Brian M. Flood
Administrateur,
Corporation Financière Capital Mackenzie

AU NOM DE CORPORATION FINANCIÈRE MACKENZIE EN QUALITÉ DE GESTIONNAIRE ET DE PROMOTEUR DES FONDS CONSTITUÉS EN SOCIÉTÉ DE CAPITALCORP

« Barry S. McInerney »

Barry S. McInerney
Président du conseil, président et chef de la direction,
Corporation Financière Mackenzie

« Luke Gould »

Luke Gould
Vice-président directeur et chef des finances,
Corporation Financière Mackenzie

« Karen L. Gavan »

Karen L. Gavan
Administratrice,
Corporation Financière Mackenzie

« Brian M. Flood »

Brian M. Flood
Administrateur,
Corporation Financière Mackenzie

ATTESTATION POUR LE COMPTE DES FONDS CONSTITUÉS EN SOCIÉTÉ D'INVESTMENTCORP ET DU GESTIONNAIRE ET PROMOTEUR DES FONDS CONSTITUÉS EN SOCIÉTÉ D'INVESTMENTCORP

La présente notice annuelle, avec le prospectus simplifié et les documents intégrés par renvoi dans celui-ci, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Le 28 juin 2019

Catégorie Gestion de l'encaisse
Catégorie Titres spécialisés nord-américains

Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)
Catégorie Dividendes (GIGWL)
Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)
Catégorie Valeur canadienne (FGP)
Catégorie Focus Actions canadiennes (CGOV)

Catégorie Actions canadiennes (Laketon)
Catégorie Croissance canadienne (GIGWL)
Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London)

Catégorie Dividendes américains (GIGWL)
Catégorie Valeur américaine (Putnam)

Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta)
Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)
Catégorie Actions internationales de base (Putnam)

(collectivement, les « **Fonds Investmentcorp** »)

« Barry S. McInerney »

Barry S. McInerney
Président du conseil, président et chef de la direction, Société de Placement Multi-Catégories

« Terry Rountes »

Terry Rountes
Chef des finances,
Société de Placement Multi-Catégories

« Karen L. Gavan »

Karen L. Gavan
Administratrice,
Société de Placement Multi-Catégories

« Brian M. Flood »

Brian M. Flood
Administrateur,
Société de Placement Multi-Catégories

AU NOM DE CORPORATION FINANCIÈRE MACKENZIE EN QUALITÉ DE GESTIONNAIRE ET DE PROMOTEUR DES FONDS CONSTITUÉS EN SOCIÉTÉ D'INVESTMENTCORP

« Barry S. McInerney »

Barry S. McInerney
Président du conseil, président et chef de la direction,
Corporation Financière Mackenzie

« Luke Gould »

Luke Gould
Vice-président directeur et chef des finances,
Corporation Financière Mackenzie

« Karen L. Gavan »

Karen L. Gavan
Administratrice,
Corporation Financière Mackenzie

« Brian M. Flood »

Brian M. Flood
Administrateur,
Corporation Financière Mackenzie

ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL

À notre connaissance, la présente notice annuelle, avec le prospectus simplifié et les documents intégrés par renvoi dans celui-ci, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Le 28 juin 2019

Fonds Folio

Fonds Folio de revenu fixe diversifié
Fonds Folio prudent
Fonds Folio modéré
Fonds Folio équilibré
Fonds Folio accéléré
Fonds Folio énergétique

Fonds de revenu mensuel mondial
(Gestion des capitaux London)
Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy
Fonds canadien équilibré Mackenzie
Fonds de revenu stratégique Mackenzie
Fonds de croissance et de revenu
(GIGWL)

Fonds de dividendes américains (GIGWL)
Fonds de valeur américain (Putnam)

Fonds d'actions mondiales et régionales

Fonds d'actions à dividendes mondiaux
(Setanta)
Fonds d'actions mondiales toutes
capitalisations (Setanta)
Fonds d'actions mondiales d'infrastructures
(Gestion des capitaux London)
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité
(ILIM)
Fonds d'actions internationales de base
(Putnam)
Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy
Catégorie Mackenzie Ivy Européen
Catégorie Mackenzie Croissance mondiale
Catégorie Mackenzie Marchés émergents

Fonds de titres à revenu fixe

Fonds du marché monétaire
Fonds d'obligations à court terme (Portico)
Fonds d'obligations de base (Portico)
Fonds d'obligations de base plus (Portico)
Fonds d'obligations de sociétés (Portico)
Fonds d'obligations à rendement élevé
nord-américaines (Putnam)
Fonds de revenu à taux variable Mackenzie

Fonds d'actions canadiennes

Fonds de sociétés canadiennes à moyenne
capitalisation (GIGWL)
Fonds de dividendes (GIGWL)
Fonds de dividendes grandes
capitalisations canadiennes Mackenzie
Fonds de croissance canadien (GIGWL)
Fonds d'actions canadiennes (Laketon)
Fonds canadien de croissance Mackenzie

Fonds équilibrés

Fonds de revenu mensuel (Gestion des
capitaux London)
Fonds de revenu (Portico)

Fonds d'actions américaines

Fonds d'actions américaines à faible
volatilité (Putnam)
Fonds de croissance toutes capitalisations
américaines Mackenzie
Catégorie Mackenzie Croissance
moyennes capitalisations américaines

Fonds de secteurs particuliers

Fonds immobilier mondial (Gestion des
capitaux London)
Fonds de ressources canadiennes
Mackenzie
Catégorie Mackenzie Métaux précieux

FONDS CATÉGORIE SOCIÉTÉ QUADRUS

Fonds catégorie d'actifs

Catégorie Gestion de l'encaisse
Catégorie Titres spécialisés nord-américains

Fonds équilibrés

Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)

Fonds d'actions canadiennes

Catégorie Dividendes (GIGWL)
Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)
Catégorie Valeur canadienne (FGP)
Catégorie Focus Actions canadiennes (CGOV)
Catégorie Actions canadiennes (Laketon)
Catégorie Croissance canadienne (GIGWL)
Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London)

Fonds d'actions américaines

Catégorie Dividendes américains (GIGWL)
Catégorie Valeur américaine (Putnam)

Fonds d'actions mondiales et régionales

Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta)
Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)
Catégorie Actions internationales de base (Putnam)

Services d'investissement Quadrus Itée,
en qualité de placeur principal

« *Michael Campbell* »

Michael Campbell
Président et chef de la direction

Fonds Folio
Fonds de titres à revenu fixe
Fonds équilibrés
Fonds d'actions canadiennes
Fonds d'actions américaines
Fonds d'actions mondiales et régionales
Fonds de secteurs particuliers

FONDS CATÉGORIE SOCIÉTÉ QUADRUS
Fonds catégorie d'actifs
Fonds équilibrés
Fonds d'actions canadiennes
Fonds d'actions américaines
Fonds d'actions mondiales et régionales

Des renseignements supplémentaires sur les fonds figurent dans le prospectus simplifié, leur aperçu du fonds, leurs rapports de la direction sur le rendement du fonds et leurs états financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans la présente notice annuelle, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents en communiquant avec Quadrus au numéro sans frais **1 888 532-3322** ou en vous adressant à votre représentant en placement Quadrus ou à votre représentant autorisé Quadrus.

Ces documents et d'autres renseignements au sujet des fonds sont également disponibles sur le site Internet de Gamme de fonds Quadrus à l'adresse www.gammedefondsquadrus.com ou sur le site Internet de SEDAR (soit le Système électronique de données, d'analyse et de recherche), à l'adresse www.sedar.com.

GESTIONNAIRE DES FONDS :

Corporation Financière Mackenzie
180, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3K1

Services d'investissement Quadrus Itée
255, avenue Dufferin
London (Ontario) N6A 4K1
1 888 532-3322

Services d'investissement Quadrus Itée et son symbole social et Gamme de fonds Quadrus sont des marques de commerce des Services d'investissement Quadrus Itée.